Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

5

Plan financier

2016–2018

Impressum

Rédaction
Administration fédérale des finances
Internet: www.efv.admin.ch

Distribution
OFCL, Vente des publications fédérales, CH-3003 Bern
www.bbl.admin.ch/bundespublikationen
No d'art. 601.200.15f

14.063

Rapport sur le plan financier 2016–2018

du 20 août 2014

Messieurs les Présidents,
Mesdames et Messieurs,

Nous vous soumettons le *rapport sur le plan financier 2016–2018* en vous priant d'en prendre acte.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre haute considération.

Berne, le 20 août 2014

Au nom du Conseil fédéral suisse,

Le président de la Confédération,
Didier Burkhalter

La Chancelière de la Confédération,
Corina Casanova

TABLE DES MATIERES

Tome 1 **Rapport sur le budget**
Commentaire sur le budget
Budget
Indicateurs de la Confédération
Arrêté fédéral concernant le budget pour l'année 2015 (projet)

Tome 2A **Budget des unités administratives – chiffres**
Crédits budgétaires et postes de revenus
Crédits d'engagement et plafonds des dépenses

Tome 2B **Budget des unités administratives – exposés des motifs**
Crédits budgétaires et postes de revenus
Crédits d'engagement et plafonds des dépenses
Informations complémentaires sur les crédits

Tome 3 **Explications complémentaires et tableaux statistiques**
Explications complémentaires
Tableaux statistiques

Tome 4 **Comptes spéciaux**
Fonds pour les grands projets ferroviaires
Fonds d'infrastructure
Domaine des écoles polytechniques fédérales
Régie fédérale des alcools

Tome 5 **Plan financier 2016–2018**
Aperçu des chiffres
Commentaire sur le plan financier 2016–2018
Plan financier 2016–2018
Annexe

Structure des rapports sur l'état des finances

Le *tome 1* présente, sous une forme condensée, la situation des finances fédérales. L'annexe fournit des informations complémentaires importantes pour l'appréciation des chiffres.

Le *tome 2* présente toutes les données liées aux crédits budgétaires et aux postes de revenus ou de recettes. Les chiffres présentés dans ce tome prennent en considération, contrairement à ceux des tomes 1 et 3, les charges et les revenus issus de l'imputation interne des prestations entre les unités administratives. Les chiffres figurent dans le tome 2A et les exposés des motifs dans le tome 2B.

Le *tome 3* présente dans le détail, au chapitre «Explications complémentaires», les postes de recettes et de dépenses, les analyses de sensibilité concernant les scénarios conjoncturels possibles ainsi que les domaines transversaux (personnel, investissements, technologies de l'information et de la télécommunication, Trésorerie fédérale, GMEB et imputation des prestations). La partie statistique propose des informations financières détaillées sur plusieurs années.

Le *tome 4* englobe les comptes spéciaux gérés hors du compte de la Confédération (tomes 1 à 3).

Le *tome 5* présente l'évolution des finances au cours du plan financier. Le rapport proprement dit met en évidence les points essentiels de cette évolution. Son annexe fournit des informations plus détaillées en présentant des tableaux standardisés pour les principaux postes de recettes et groupes de tâches.

Rapport sur le plan financier

		Page
Aperçu des chiffres		**9**
Résumé		**11**
Commentaire sur le plan financier 2016–2018		**13**
1	**Contexte**	**15**
11	Stratégie	15
12	Perspectives économiques	17
2	**Résultats**	**19**
21	Compte de financement	19
22	Frein à l'endettement	21
23	Compte de résultats	23
24	Compte des investissements	24
25	Dette	26
26	Scénarios possibles	27
3	**Evolution des finances fédérales**	**31**
31	Evolution des recettes	31
32	Evolution des dépenses par groupe de tâches	33
33	Evolution des charges par groupe de comptes	36
34	Budget extraordinaire	38
35	Charges supplémentaires possibles	39
4	**Indicateurs de la Confédération**	**43**
5	**Conclusions**	**45**
Plan financier 2016–2018		**47**
6	**Plan financier 2016–2018**	**49**
61	Compte de financement	49
62	Compte de résultats	50
63	Compte des investissements	51
Annexe		**53**
1	**Plan financier des unités administratives**	**55**
	Autorités et tribunaux	55
	Département fédéral des affaires étrangères	56
	Département fédéral de l'intérieur	57
	Département fédéral de justice et police	58
	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et du sport	59
	Département fédéral des finances	60
	Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche	62
	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication	64
2	**Comparaison avec le dernier plan financier**	**65**
3	**Aperçu des recettes**	**67**
	Impôt fédéral direct	68
	Impôt anticipé	69
	Droits de timbre	70
	Taxe sur la valeur ajoutée	71
	Impôt sur les huiles minérales	72

		Page
	Impôt sur le tabac	73
	Supplément perçu sur le réseau	74
	Redevance sur le trafic des poids lourds	75
	Droits de douane	76
	Impôt sur les maisons de jeu	77
	Taxes d'incitation	78
	Patentes et concessions	79
	Recettes financières	80
	Autres recettes courantes	81
4	**Dépenses par groupe de tâches**	**83**
	Prévoyance sociale	84
	Finances et impôts	85
	Trafic	86
	Formation et recherche	87
	Défense nationale	88
	Agriculture et alimentation	89
	Relations avec l'étranger – Coopération internationale	90
	Autres groupes de tâches	91
5	**Fonds d'infrastructure ferroviaire**	**93**
6	**Fonds d'infrastructure**	**95**

mio CHF	Budget 2014	Budget 2015	Plan financier 2016	Plan financier 2017	Plan financier 2018	Δ Ø en % 2014-2018
Compte de financement						
Recettes ordinaires	66 245	67 527	71 514	74 134	76 064	3,5
Dépenses ordinaires	66 124	67 003	70 906	72 710	73 383	2,6
Solde de financement ordinaire	121	524	608	1 424	2 681	
Recettes extraordinaires	–	139	145	–	–	
Dépenses extraordinaires	–	–	–	–	–	
Solde de financement	121	662	753	1 424	2 681	
Frein à l'endettement						
Excédent (+) ou déficit (-) structurels	452	186	179	1 201	2 681	
Dépenses maximales autorisées	66 576	67 189	71 085	73 912	76 064	
Marge de manœuvre (+) / corrections requises (-)	452	186	179	1 201	2 681	
Compte de résultats						
Revenus ordinaires	66 137	67 504	71 008	73 722	75 431	3,3
Charges ordinaires	65 641	66 560	69 643	71 304	71 991	2,3
Résultat ordinaire	496	944	1 365	2 419	3 441	
Revenus extraordinaires	–	139	145	–	–	
Charges extraordinaires	–	–	–	–	–	
Résultat de l'exercice	496	1 082	1 510	2 419	3 441	
Compte des investissements						
Recettes d'investissement ordinaires	189	209	680	674	667	37,1
Dépenses d'investissement ordinaires	7 860	7 917	10 302	10 754	11 300	9,5
Indicateurs						
Quote-part des dépenses en %	10,8	10,5	10,8	10,8	10,6	
Quote-part d'impôt en %	10,1	10,0	10,2	10,4	10,3	
Taux d'endettement brut en %	17,9	17,2	16,0	15,9	14,4	
Valeurs de référence macroéconomiques						
Croissance du produit intérieur brut réel en %	2,1	2,6	2,0	1,7	1,7	2,0
Croissance du produit intérieur brut nominal en %	2,3	3,1	3,0	2,7	2,7	2,9
Renchér. (indice suisse prix à consomm., IPC) en %	0,2	0,4	1,0	1,0	1,0	0,8
Taux d'intérêt à long terme en %(moyenne annuelle)	1,2	1,3	2,0	3,0	3,0	
Taux d'intérêt à court terme en%(moyenne annuelle)	0,2	0,1	1,0	2,0	2,3	
Taux de change du dollar en CHF (moyenne annuelle)	0,95	0,90	0,90	0,90	0,90	
Taux de change de l'euro en CHF (moyenne annuelle)	1,25	1,20	1,20	1,20	1,20	

Remarque: budget 2014 selon l'AF du 12.12.2013. Il présente, sur la base de l'estimation du PIB faite par le SECO le 17.6.2014, les indicateurs suivants pour l'année 2014: quote-part des dépenses: 10,7 %, quote-part d'impôt: 9,9 %, taux d'endettement: 17,9 %.

Le plan financier 2016–2018 présente des *excédents de financement en forte hausse.* Cette évolution s'explique avant tout par la croissance importante des recettes. Parallèlement, l'augmentation des dépenses reste modérée. Il convient toutefois de relativiser ces perspectives réjouissantes, car les risques politiques et conjoncturels restent élevés.

Le Conseil fédéral se fonde sur *deux objectifs budgétaires* pour élaborer le plan financier: remplir les exigences du frein à l'endettement et limiter la croissance des dépenses pour stabiliser la quote-part des dépenses. Le plan financier 2016–2018 atteint ces deux objectifs: le solde structurel est positif et s'accroît fortement en 2017 et 2018. La quote-part des dépenses fléchit, car la progression moyenne des dépenses pour la période 2014 à 2018 (2,6 % par an) reste inférieure à la croissance économique nominale (2,9 % par an).

Les *paramètres macro-économiques* indiquent que la reprise se poursuivra durant l'année en cours, l'année à venir et la première année du plan financier, avec un PIB réel atteignant un taux de croissance de 2,0 % en 2016. L'économie devrait ensuite progresser de 1,7 % en 2017 et en 2018, permettant à l'écart de production de se combler progressivement.

Les *recettes* augmentent de 3,5 % par an par rapport au budget 2014. Ce taux de croissance est toutefois faussé, car les recettes de l'année de base 2014 seront inférieures au montant prévu au budget. En effet, compte tenu l'estimation de mai 2014, la croissance des recettes sera de 4,0 % par an. Cette hausse notable des recettes est avant tout imputable à l'augmentation considérable du produit de l'impôt fédéral direct. Des facteurs spéciaux y contribuent toutefois aussi. Corrigée de tous les facteurs spéciaux, la progression moyenne des recettes atteint 3,4 %, soit un taux supérieur à celui du PIB nominal (2,9 %).

Les *dépenses* de la Confédération augmentent, entre 2014 et 2018, de 2,6 % en moyenne par an. La hausse des dépenses est atténuée par la progression des dépenses affectées aux comptes de passage. Corrigées de ces comptes de passage, les dépenses augmentent de 2,9 % par an, soit au même rythme que la croissance économique nominale.

Des *recettes extraordinaires* provenant de la nouvelle attribution des licences de téléphonie mobile sont attendues en 2015 et 2016. Ces recettes correspondent aux paiements résiduels liés à la vente aux enchères de 2012. Des dépenses extraordinaires ne sont pas prévues pour le moment.

Grâce aux excédents attendus, la *dette brute* fléchit jusqu'à fin 2018, pour s'établir à environ 99,4 milliards. Compte tenu de la croissance économique escomptée, le taux d'endettement s'abaisse à 14,4 %.

Les *charges supplémentaires possibles* (dépenses supplémentaires ou réductions de recettes non encore chiffrées dans le budget, les décisions politiques à leur sujet n'ayant pas encore été prises)

Compte de financement: résultat ordinaire en mrd

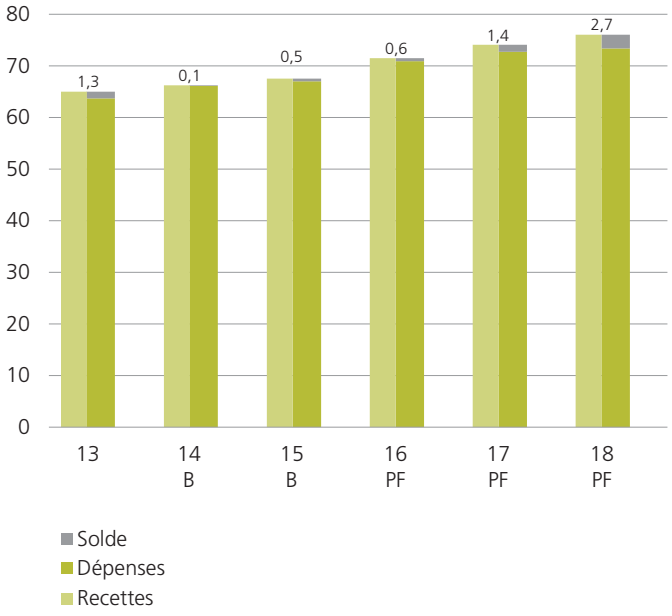

Le plan financier 2016–2018 affiche des excédents atteignant jusqu'à 2,7 milliards.
La prudence est toutefois de mise, car ces perspectives réjouissantes dépendront de l'évolution de la situation économique et des diverses charges supplémentaires possibles non encore chiffrées.

atteignent, à moyen terme, jusqu'à 2 milliards par an. Les principales charges supplémentaires susceptibles de survenir restent attendues du côté des recettes, en raison de la 3e réforme de l'imposition des entreprises et de la réforme de l'imposition des couples mariés. Les principaux risques du côté des dépenses sont liés au possible abandon du CRT 2014, au relèvement des dépenses de l'armée et à l'affectation à la route de l'impôt sur les véhicules automobiles.

Les *perspectives budgétaires* ne sont optimistes qu'à première vue. Un examen plus attentif révèle que l'excédent structurel attendu en 2016 est relativement faible et qu'il se fonde sur l'hypothèse que les mesures du CRT 2014 seront mises en œuvre. Si tel n'est pas le cas, les réserves structurelles seront épuisées. Les excédents structurels élevés escomptés en 2017 et 2018 doivent, eux aussi, être relativisés. En effet, la forte croissance des recettes issues de l'impôt sur le bénéfice suppose que l'attrait de la place économique suisse sera maintenu. L'impact de la 3e réforme de l'imposition des entreprises sera déterminant à cet égard. Enfin, les risques économiques demeurent considérables, car la reprise conjoncturelle actuelle ne s'est pas encore étendue à tous les secteurs.

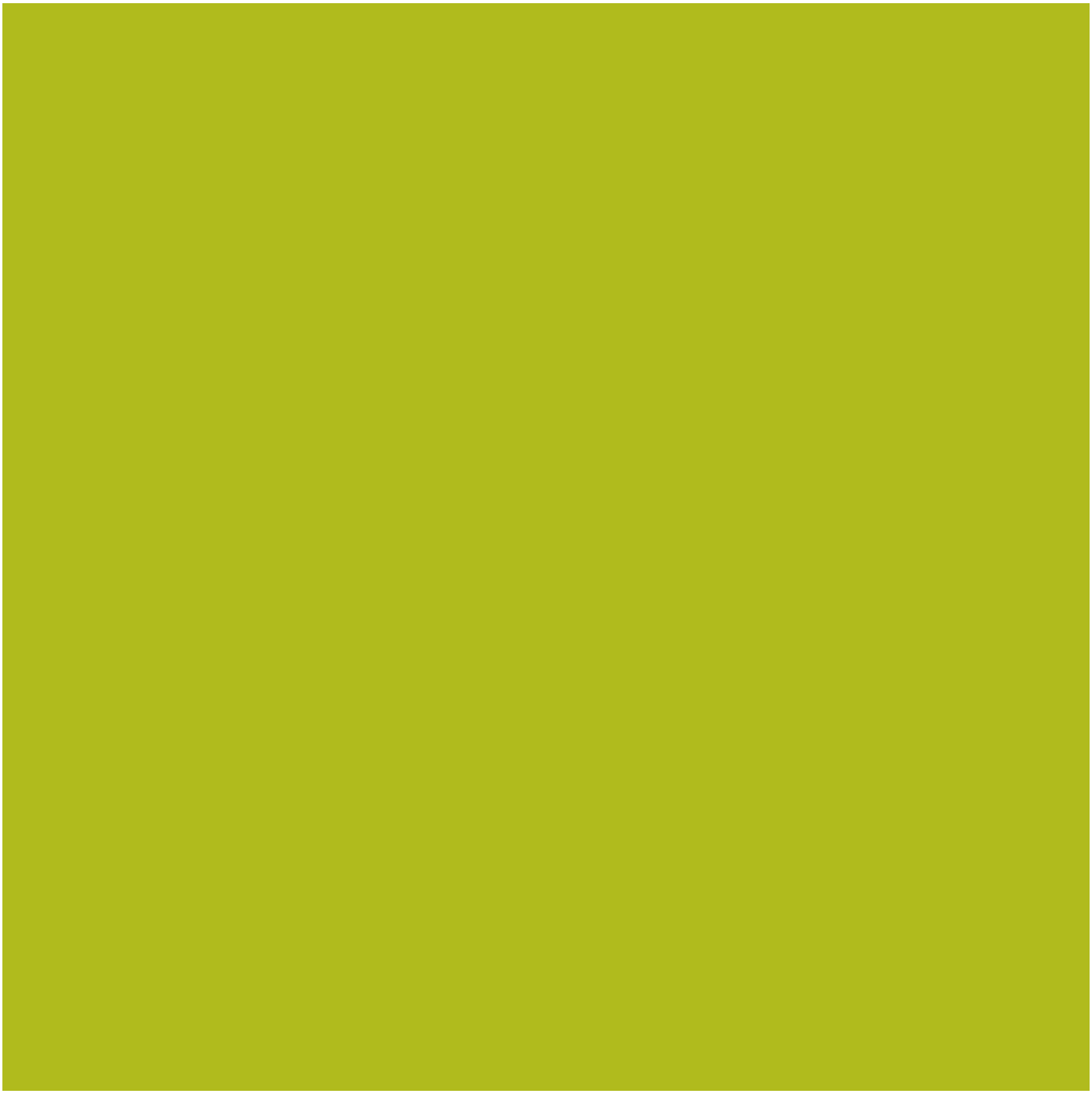

11 Stratégie

Le Conseil fédéral poursuit deux objectifs budgétaires: respecter les exigences du frein à l'endettement dans le budget et le plan financier et stabiliser la quote-part des dépenses. Le plan financier 2016–2018 dépasse ces deux objectifs. Les excédents structurels élevés escomptés en 2017 et 2018 sont toutefois entourés d'une forte incertitude.

Respect du frein à l'endettement

Le frein à l'endettement exige que le budget fédéral soit équilibré structurellement (c'est-à-dire indépendamment des influences conjoncturelles). Le plan financier 2016–2018 dépasse cette exigence. En outre, les excédents structurels croissent fortement en 2017 et 2018 (cf. graphique «Solde structurel»).

Cette évolution est due, en premier lieu, à la progression soutenue des recettes. Compte tenu des prévisions établies dans le cadre de l'estimation de mai pour 2014, laquelle est déterminante, les recettes augmentent de 4,0 % par an jusqu'en 2018, soit nettement plus fortement que l'économie nationale (2,9 %). L'impôt fédéral direct, avant tout, mais aussi l'impôt anticipé enregistrent une progression supérieure à la moyenne. L'écart de production sera comblé la dernière année du plan financier et le niveau des recettes atteint correspondra alors au plafond des dépenses. Il en résulte que le plafond des dépenses atteint un niveau nettement plus élevé que celui des dépenses (2014–2018: 3,4 % contre 2,6 % par an), ce qui engendre l'accroissement des excédents structurels.

Ces perspectives réjouissantes dépendront toutefois de l'évolution de la situation économique et des décisions politiques:

- La croissance des recettes se fonde sur l'évolution conjoncturelle escomptée, qui reste sujette à des risques considérables (cf. ch. 12).
- La forte progression du produit de l'impôt sur le bénéfice suppose que l'attrait de la place économique suisse soit maintenu. L'impact de la 3e réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) sera déterminant à cet égard. Dès qu'elles seront connues, les grandes lignes de la réforme seront prises en compte dans les décisions des entreprises.
- Même si des incertitudes subsistent, du côté des dépenses, quant à la mise en œuvre du CRT 2014, le Conseil fédéral a élaboré le plan financier en partant de l'hypothèse que ce programme sera appliqué.

Forte augmentation du solde structurel en mio

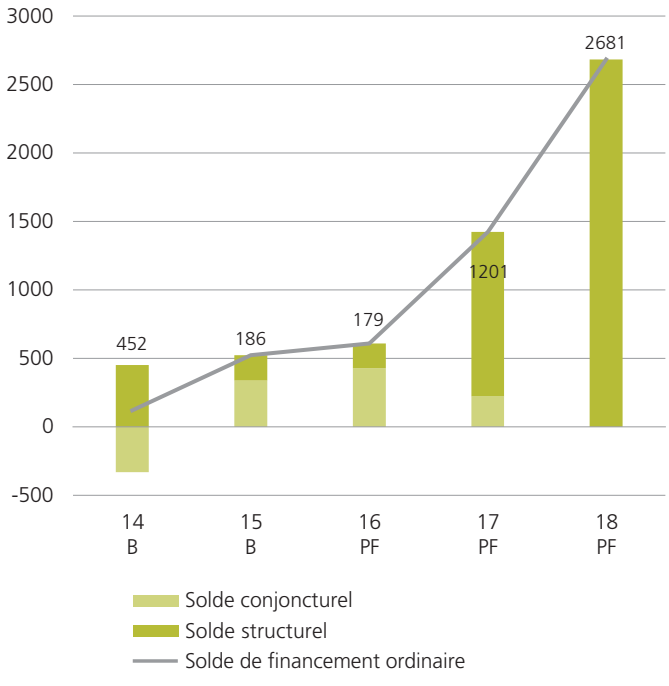

Les excédents structurels croissent fortement. Cette évolution est principalement liée aux recettes, qui augmentent davantage que le produit intérieur brut nominal (2014–2018: 3,5 % contre 2,9 % par an). Elle suppose toutefois que les conditions économiques favorables se maintiennent.

- Enfin, les chiffres du plan financier ne tiennent pas encore compte d'éventuelles charges supplémentaires importantes (cf. ch. 35). Joueront un rôle primordial à cet égard les deux projets fiscaux prioritaires, à savoir la RIE III et la suppression de la discrimination fiscale des couples mariés.

Importance du frein à l'endettement pour le plan financier

Avec le frein à l'endettement, la Constitution fixe l'objectif principal de la politique budgétaire (art. 126, al. 1 Cst.): «La Confédération équilibre à terme ses dépenses et ses recettes». Partant, le frein à l'endettement autorise certes des déficits en période de ralentissement économique, mais exige aussi des excédents en période de haute conjoncture. Les dispositions du frein à l'endettement s'appliquent uniquement au budget. Le Conseil fédéral a toutefois comme objectif d'axer les plans financiers sur une politique d'assainissement, puisque chaque année du plan financier devient ultérieurement une année budgétaire. Un éventuel déficit structurel restant ne sera admissible qu'à condition de pouvoir être éliminé dans le cadre du processus ordinaire d'élaboration du budget.

Stabiliser la quote-part des dépenses

Un examen de l'évolution de la quote-part des dépenses révèle que le plan financier 2016–2018 atteint les objectifs visés (cf. graphique). D'après l'évolution de l'indice entre 2014 et 2018, les dépenses progressent moins fortement, sur l'ensemble de la période, que le PIB nominal (+ 11,0% contre + 12,0%). Par conséquent, la quote-part des dépenses fléchira, passant de 10,7 à 10,6% du PIB de 2014 à 2018. La courbe irrégulière de l'évolution des dépenses s'explique par les mesures d'économies prises au budget 2015 (cf. ch. 13), les dépenses supplémentaires, sans incidence budgétaire, en faveur des deux nouveaux fonds dès 2016 (fonds d'infrastructure et fonds alimenté par le supplément; cf. encadré, ch. 21) et l'arrivée à terme du financement additionnel de l'AI dès 2018.

La limitation de la croissance des dépenses au niveau de celle de la croissance économique nationale permet de stabiliser la quote-part des dépenses, c'est-à-dire de maintenir constant le rapport entre les dépenses de la Confédération et le PIB. La stabilité visée dans ce domaine implique de réduire en premier lieu les dépenses – au lieu d'augmenter les impôts – pour respecter le frein à l'endettement. Le Conseil fédéral s'est déjà attaché à atteindre cet objectif dans le cadre du réexamen des tâches.

Croissance des dépenses inférieure à celle du PIB
Valeurs indexées; 2014=100

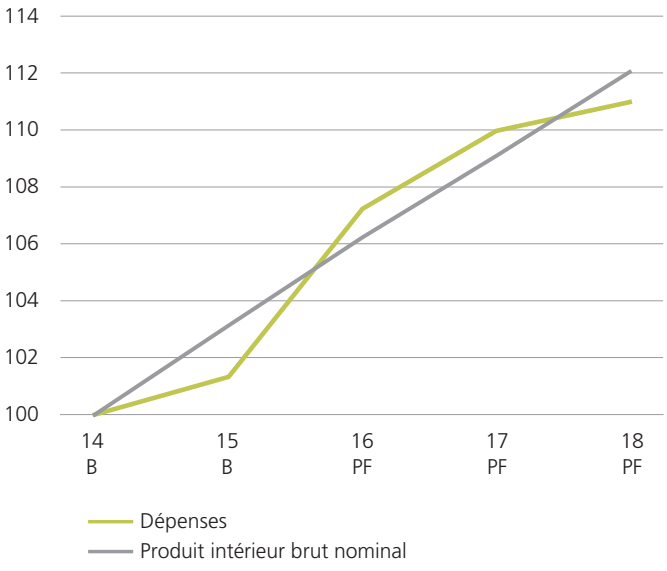

Considérées sur la période 2014 à 2018, les dépenses de la Confédération augmenteront moins fortement (+ 11,0 %) que l'économie nationale (+ 12,0%). Elles diminueront, par conséquent, jusqu'en 2018, pour s'établir à 10,6 % du produit intérieur brut (PIB 2014 actualisé sur la base de la prévision du 17.6.2014).

12 Perspectives économiques

Suite à la forte croissance économique attendue pour le proche avenir, l'économie devrait se situer au-dessus de sa tendance de long terme en 2015. Comme la planification repose sur l'hypothèse que l'économie retrouvera, à moyen terme, son chemin de croissance tendancielle, il faut partir du principe que la période du plan financier devrait connaître une décélération de la progression du PIB.

Les estimations du Groupe d'experts de la Confédération pour les prévisions conjoncturelles, publiées le 17 juin 2014 et couvrant les années 2014 et 2015, ont servi de base au scénario retenu. Pour les années suivantes, le cadrage macroéconomique part de l'hypothèse que la progression de l'économie suisse oscille le long d'un *chemin de croissance déterminé par la tendance à moyen terme* et que, en cas d'écart, elle rejoindra son chemin de croissance vers la fin de la période de planification.

En 2015, notre économie présentera un écart de production (output gap) positif suite à la forte croissance attendue pour 2014 et surtout pour 2015. Dès lors, un retour au chemin de croissance tendancielle estimée implique une décélération de la croissance économique. Ainsi, le scénario prévoit que l'écart de production se résorbera à la fin de 2017. Pour cette raison la progression du produit intérieur brut (PIB) réel fléchira graduellement à 2,0 % en 2016 (voir tableau Aperçu des chiffres), puis à 1,7 % durant les années 2017–2018, soit un taux plus faible que la croissance tendancielle estimée à 1,9 %.

La planification est également influencée par l'*évolution des prix*, entre autres au travers de l'estimation du PIB en termes nominaux, et des *taux d'intérêt*. Actuellement, le risque d'une résurgence de pressions inflationnistes significatives est faible et la remontée des taux d'intérêt, habituelle en période d'essor économique, demeurera limitée. Ainsi, on prévoit que l'inflation devrait se situer à 1,0 % durant la période du plan financier et que les taux d'intérêt à court-terme et à long-terme passeraient respectivement à 2,3 % et 3,0 % en 2018.

Des *risques* majeurs entourent l'évolution macroéconomique attendue:

- A la suite de l'acceptation de l'initiative sur l'immigration de masse, les incertitudes concernent notamment nos relations futures avec l'UE. Elles risquent de freiner l'évolution des investissements des entreprises et, ainsi, les perspectives de croissance à moyen terme.
- Quant aux risques liés à l'économie mondiale, ils demeurent importants. Ils découlent entre autres de la fragilité de la zone euro et de la vulnérabilité des pays émergents, mais également des tensions politiques qui affectent différentes régions.

PIB en termes réels (en mrd) **et taux de variation** (en %)

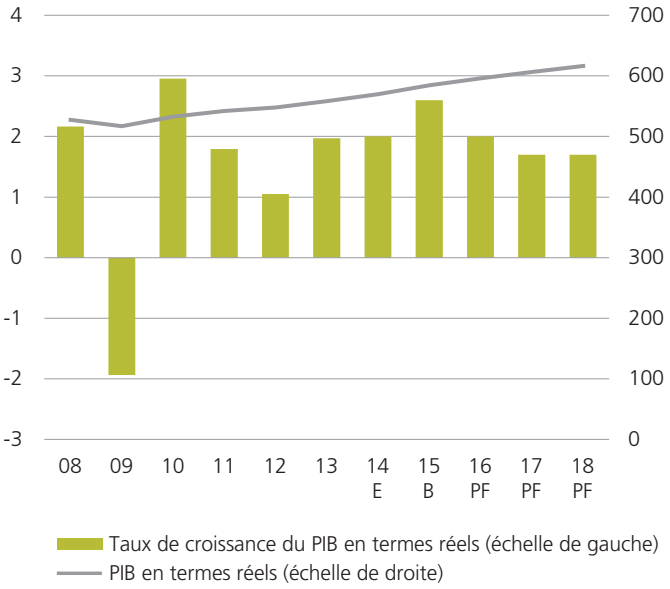

Après la forte progression de l'activité attendue pour 2015, l'économie suisse devrait retrouver un taux de croissance plus modéré. Le plan financier est fondé sur l'hypothèse que l'écart de production se refermera à la fin de 2017.

21 Compte de financement

Le plan financier 2016–2018 présente des excédents de financement en forte hausse. Cette évolution s'explique avant tout par la croissance importante des recettes. Parallèlement, l'augmentation des dépenses reste modérée. Il convient toutefois de relativiser ces perspectives réjouissantes.

Résultat du compte de financement

mio CHF	Budget 2014	Budget 2015	Plan financier 2016	Plan financier 2017	Plan financier 2018	Δ Ø en % 2014-2018
Solde de financement	**121**	**662**	**753**	**1 424**	**2 681**	
Solde de financement ordinaire	**121**	**524**	**608**	**1 424**	**2 681**	
Recettes ordinaires	66 245	67 527	71 514	74 134	76 064	3,5
Dépenses ordinaires	66 124	67 003	70 906	72 710	73 383	2,6
Recettes extraordinaires	–	139	145	–	–	
Dépenses extraordinaires	–	–	–	–	–	

Excédents (structurels) en hausse

Les perspectives budgétaires positives résultent de l'évolution nettement divergente des recettes et des dépenses: ainsi, la progression moyenne des recettes entre 2014 et 2018, qui dépasse nettement la croissance du PIB nominal attendue (2,9 % par an), s'accompagne d'une hausse des dépenses légèrement inférieure. Les excédents de recettes élevés qui en découlent sont, en majeure partie, de nature structurelle; ils sont toutefois liés à des incertitudes accrues (cf. ch. 11).

Forte progression des recettes...

Au cours de la période 2014 à 2018, les recettes augmentent de 3,5 % en moyenne annuelle. Etant donné que les recettes de l'année de base 2014 devraient toutefois être inférieures à celles inscrites au budget (les prévisions pour la période 2016 à 2018 en tiennent déjà compte), le taux de croissance affiché est faussé. Fondée sur l'estimation de mai 2014, la croissance des recettes se monte à 4,0 % par an.

Cette hausse notable des recettes est avant tout imputable à l'augmentation considérable du produit de l'impôt fédéral direct. Des facteurs spéciaux y contribuent toutefois aussi. Il s'agit notamment de l'inscription au budget, sans incidence financière, du fonds alimenté par le supplément perçu sur le réseau ainsi que de la contribution cantonale forfaitaire en faveur du nouveau fonds d'infrastructure ferroviaire (dans les deux cas, dès 2016, cf. encadré). La progression des recettes est atténuée par l'arrivée à échéance, à fin 2017, du supplément de TVA en faveur de l'AI. Corrigée de tous les effets spéciaux, la croissance moyenne des recettes atteint 3,4 % (cf. ch. 31). Même corrigées des facteurs spéciaux, les recettes croissent plus fortement que le PIB nominal.

...et hausse modérée des dépenses

En 2016, les dépenses connaîtront une forte hausse en raison des apports aux fonds mentionnés plus haut (cf. encadré). Cette augmentation est toutefois atténuée par la baisse des dépenses réservées aux comptes de passage (cf. tableau ci-dessous). Ceux-ci enregistrent tout ou partie du produit des impôts et des taxes dont la Confédération ne peut pas disposer pour l'exécution de ses tâches. Ces comptes de passage affichent une évolution inférieure à la moyenne au cours des années du plan financier, car l'attribution à l'AI du supplément de TVA expire à fin 2017. Les dépenses destinées à l'exécution des tâches de la Confédération (sans les comptes de passage) augmentent donc en moyenne de 2,9 % par an, taux identique à celui de l'économie nominale.

Evolution des dépenses ordinaires, abstraction faite des comptes de passage

mio CHF	Budget 2014	Budget 2015	Plan financier 2016	Plan financier 2017	Plan financier 2018	Δ Ø en % 2014-2018
Dépenses ordinaires, comptes de passage compris	**66 124**	**67 003**	**70 906**	**72 710**	**73 383**	**2,6**
Δ en % par rapport à l'année précédente		1,3	5,8	2,5	0,9	
Comptes de passage	**8 650**	**8 859**	**9 248**	**9 664**	**9 041**	**1,1**
Part des cantons à l'impôt fédéral direct	3 450	3 490	3 740	4 036	4 279	
Part des cantons à l'impôt anticipé	475	523	537	552	567	
Part des cantons à la taxe d'exemption de l'obligation de servir	33	33	33	34	34	
Part des cantons à la redevance sur le trafic des poids lourds	484	494	511	517	530	
Part des cantons, impôt sur huiles minérales	373	379	379	376	376	
Point de TVA en faveur de l'AVS	2 363	2 452	2 530	2 599	2 687	
Supplément de TVA en faveur de l'AI	1 142	1 181	1 220	1 250	268	
Impôt sur les maisons de jeu en faveur de l'AVS	329	308	298	300	300	
Dépenses ordinaires, comptes de passage non compris	**57 474**	**58 144**	**61 658**	**63 046**	**64 342**	**2,9**
Δ en % par rapport à l'année précédente		1,2	6,0	2,3	2,1	

Fonds d'infrastructure ferroviaire et fonds alimenté par le supplément perçu sur le réseau dès 2016

Créé dans le cadre du projet relatif au financement et à l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (projet FAIF), le fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) remplacera le fonds pour les grands projets ferroviaires (fonds FTP) le 1er janvier 2016. Le FIF permettra ainsi de financer non seulement l'extension de l'infrastructure ferroviaire, mais aussi les dépenses liées à l'exploitation et au maintien de l'infrastructure. En plus des sources actuelles de financement du fonds FTP (RPLP, TVA et impôt sur les huiles minérales), le FIF sera alimenté par une part aux recettes de l'impôt fédéral direct et, dès 2018, par un pour-mille supplémentaire (temporaire) de TVA et par un apport provenant du budget général de la Confédération. Cet apport correspond aux contributions versées jusqu'ici aux CFF et aux chemins de fer privés. Une autre source de financement sera assurée par une contribution cantonale forfaitaire, comptabilisée en tant que contribution à des investissements (compte de passage).

Dans le cadre du premier train de mesures lié à la stratégie énergétique 2050, le système de rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC) sera intégré dans les structures de la Confédération et les versements à ce titre gérés par le biais d'un fonds spécial en vertu de l'art. 52 LFC (fonds alimenté par le supplément perçu sur le réseau). Ce fonds servira à promouvoir les investissements dans les énergies renouvelables (notamment les installations photovoltaïques, l'énergie éolienne, la biomasse) et les mesures d'assainissement des centrales hydroélectriques. Il sera alimenté par le supplément perçu sur la rémunération versée pour l'utilisation du réseau de transport (supplément perçu sur le réseau), redevance dont doivent s'acquitter les gestionnaires de réseau. Ce supplément pourra être répercuté sur les consommateurs d'électricité. Le financement de cette mesure est sans incidence sur le budget fédéral.

22 Frein à l'endettement

Compte tenu de la bonne santé de l'économie suisse, le frein à l'endettement exige des excédents au compte de financement jusqu'en 2017. Les exigences du frein à l'endettement sont remplies pour l'ensemble des années du plan financier. Les excédents structurels atteignent jusqu'à 2,7 milliards.

Exigences du frein à l'endettement

	mio CHF	Budget 2014	Budget 2015	Plan financier 2016	Plan financier 2017	Plan financier 2018	Δ Ø en % 2014-2018
1	Recettes totales	66 245	67 665	71 659	74 134	76 064	3,5
2	Recettes extraordinaires	–	139	145	–	–	
3	Recettes ordinaires [3=1-2]	66 245	67 527	71 514	74 134	76 064	3,5
4	Facteur conjoncturel	1,005	0,995	0,994	0,997	1,000	
5	**Plafond des dépenses totales** (art. 13 LFC) [5=3x4]	**66 576**	**67 189**	**71 085**	**73 912**	**76 064**	**3,4**
6	Excédent conjoncturel requis/déficit autorisé [6=3-5]	-331	338	429	222	–	
7	Dépenses extraordinaires (art. 15 LFC)	–	–	–	–	–	
8	Abaissement du plafond des dépenses totales (art. 17 LFC, découvert du compte de compensation)	–	–	–	–	–	
9	Abaissement du plafond des dépenses totales (art. 17b LFC, découvert du compte d'amortissement)	–	–	–	–	–	
10	Abaissement du plafond des dépenses totales (art. 17c LFC, économies à titre préventif)	–	–	–	–	–	
11	**Dépenses maximales autorisées** [11=5+7-8-9-10]	**66 576**	**67 189**	**71 085**	**73 912**	**76 064**	
12	Dépenses totales selon B/PF	66 124	67 003	70 906	72 710	73 383	2,6
13	**Différence** (art. 16 LFC) [13=11-12]	**452**	**186**	**179**	**1 201**	**2 681**	

Le frein à l'endettement est un instrument contraignant pour le budget seulement. Néanmoins, il importe de comparer aussi les résultats des plans financiers avec les exigences du frein à l'endettement. Les éventuels déséquilibres structurels des finances fédérales peuvent ainsi être identifiés à temps et les mesures requises mises en place, de manière à ce que les exigences du frein à l'endettement puissent être remplies dans le cadre de la mise au point ordinaire du budget.

Le tableau présente le volume de dépenses autorisé par le frein à l'endettement (ligne 11) et la différence par rapport aux dépenses planifiées (ligne 13). Les dépenses prévues au plan financier sont clairement inférieures au montant des dépenses maximales autorisées. *Les exigences du frein à l'endettement sont ainsi remplies pour l'ensemble des années du plan financier.*

Calculs et commentaire du tableau

Les *recettes ordinaires* sont calculées sur la base des recettes totales, déduction faite des recettes extraordinaires. Des recettes extraordinaires provenant de la nouvelle attribution des licences de téléphonie mobile sont attendues en 2015 et 2016. Ces recettes correspondent aux paiements résiduels liés à la vente aux enchères de 2012.

Afin qu'elles soient corrigées de l'influence de la conjoncture, les recettes ordinaires sont, lors d'une étape suivante, multipliées par le *facteur conjoncturel*. Celui-ci correspond au coefficient indiquant la différence entre la tendance du produit intérieur brut (PIB) en termes réels et le PIB effectif pour l'année considérée. Comme le PIB potentiel peut être utilisé comme référence pour une exploitation normale des capacités de production de l'économie, il a une valeur inférieure à l'unité en cas de sous-exploitation et supérieure en cas de surexploitation des capacités de production.

L'écart entre les recettes ordinaires budgétisées et le plafond des dépenses correspond au *solde conjoncturel* (ligne 6). Après une conjoncture hésitante en 2012 et 2013, la reprise devrait se confirmer en 2014 et s'accélérer en 2015 grâce à une impulsion supplémentaire en provenance du commerce extérieur. Les paramètres macro-économiques indiquent que la reprise se poursuivra au cours de la première année du plan financier, avec un PIB atteignant un taux de croissance de 2,0 %. Par la suite, la croissance devrait atteindre un taux de 1,7 %, permettant à l'écart de production de se combler graduellement.

En vertu des paramètres macro-économiques retenus, le cycle conjoncturel atteindra son point culminant en 2016, année pour laquelle le frein à l'endettement exige un excédent de 429 millions. Les exigences du frein à l'endettement s'assoupliront par la suite, puisque seul un résultat financier équilibré sera requis lors de la dernière année du plan financier. Une telle évolution résulte du fait que la croissance moyenne du plafond des dépenses (3,4 %) est inférieure de 0,1 point de pourcentage à celle des recettes (3,5 %). L'écart entre le plafond des dépenses et les dépenses effectives (ligne 13) est aussi appelé *excédent structurel* ou déficit structurel, termes désignant la partie du résultat du compte de financement non imputable à la conjoncture.

Outre le budget ordinaire, le *budget extraordinaire* est lui aussi soumis à des règles contraignantes. Le compte dit d'amortissement sert d'instrument de gestion du budget extraordinaire. Il comptabilise les dépenses extraordinaires au débit et les recettes extraordinaires au crédit. Tout déficit au compte d'amortissement doit être compensé, dans le délai de six exercices, par une réduction correspondante du plafond des dépenses prévu au budget (autrement dit par le biais d'excédents structurels).

Le budget extraordinaire a pu être équilibré dans le cadre du compte 2012 déjà. A fin 2013, le compte d'amortissement affichait un excédent de 1,4 milliard. Comme aucune nouvelle dépense extraordinaire ne se profile pour les prochaines années, le budget ordinaire ne requiert pas encore d'économies à titre préventif.

23 Compte de résultats

Encore modeste dans le cadre des budgets 2014 et 2015, l'écart entre les charges et les revenus se creuse dans les années 2016 à 2018 du plan financier. Les résultats sont nettement supérieurs au solde du compte de financement, étant donné que les amortissements et les réévaluations sont plus faibles que les dépenses d'investissement.

Solde du compte de résultats

mio CHF	Budget 2014	Budget 2015	Plan financier 2016	Plan financier 2017	Plan financier 2018	Δ Ø en % 2014-2018
Résultat de l'exercice	**496**	**1 082**	**1 510**	**2 419**	**3 441**	
Résultat ordinaire (avec résultat financier)	**496**	**944**	**1 365**	**2 419**	**3 441**	
Revenus ordinaires	66 137	67 504	71 008	73 722	75 431	3,3
Charges ordinaires	65 641	66 560	69 643	71 304	71 991	2,3
Revenus extraordinaires	–	139	145	–	–	
Charges extraordinaires	–	–	–	–	–	

Au cours des années concernées du plan financier, les charges ordinaires croissent de 2,3 % en moyenne, tandis que les revenus ordinaires augmentent de 3,3 %, sous l'impulsion de l'impôt fédéral direct. Les soldes annuels s'accroissent ainsi nettement au cours de la période en question, atteignant jusqu'à 3,4 milliards.

Au cours de la période du plan financier, le solde du compte de résultats est constamment supérieur à celui du compte de financement. Cet écart est principalement lié aux réévaluations et aux amortissements, inférieurs aux dépenses d'investissement inscrites au compte de financement. Cette évolution résulte de la croissance des investissements: en 2016, des apports (destinés à des investissements) sont versés pour la première fois au fonds d'infrastructure ferroviaire et au fonds alimenté par le supplément perçu sur le réseau (cf. encadré, ch. 21), avec pour effet de multiplier l'écart par deux, qui atteint ainsi 1,2 milliard.

Les *revenus extraordinaires* attendus pour les années 2015 et 2016 du plan financier découlent de la vente aux enchères, en 2012, de licences de téléphonie mobile. Les versements des 2e et 3e tranches (intérêts compris) sont en effet dus en 2015 et 2016.

24 Compte des investissements

Les dépenses et les recettes d'investissement ordinaires présentent, au cours des années du plan financier, des taux de croissance supérieurs à la moyenne. Ceux-ci sont principalement liés au nouveau régime de financement et d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF), qui entraîne une forte progression des dépenses consacrées aux transports publics.

Compte des investissements

mio CHF	Budget 2014	Budget 2015	Plan financier 2016	Plan financier 2017	Plan financier 2018	Δ Ø en % 2014-2018
Solde du compte des investissements	**-7 671**	**-7 708**	**-9 622**	**-10 080**	**-10 632**	
Solde du compte des investissements ordinaire	**-7 671**	**-7 708**	**-9 622**	**-10 080**	**-10 632**	
Recettes d'investissement ordinaires	189	209	680	674	667	37,1
Dépenses d'investissement ordinaires	7 860	7 917	10 302	10 754	11 300	9,5
Recettes d'investissement extraordinaires	–	–	–	–	–	
Dépenses d'investissement extraordinaires	–	–	–	–	–	

De 2014 à 2018, les *dépenses d'investissement ordinaires* augmentent de 9,5 % par an, soit nettement plus que la moyenne. Cette évolution est essentiellement liée au FAIF et au supplément perçu sur le réseau:

- A partir de 2016, les dépenses d'investissement destinées aux transports publics croîtront fortement (2016: + 1,5 mrd). Avec un montant de 7,3 milliards, la part des dépenses vouées au trafic représentent plus de 70 % des dépenses d'investissement.
- La rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC) sera assurée par le biais du budget fédéral également à partir de 2016. L'apport au nouveau fonds alimenté par le supplément perçu sur le réseau sera comptabilisé en tant que contribution à des investissements (2016: + 0,8 mrd).

Les *recettes d'investissement ordinaires* enregistreront également une progression supérieure à la moyenne en 2016. Le fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) nouvellement créé bénéficiera, en plus des sources de financement actuelles du fonds FTP, de parts supplémentaires aux recettes (voir aussi l'encadré, ch. 21). La contribution cantonale forfaitaire sera ainsi, dès 2016, comptabilisée à titre de contribution à des investissements (500 mio) tant sur le plan des recettes que des dépenses et constituera donc un compte de passage.

Evolution des dépenses d'investissement en mrd et en %

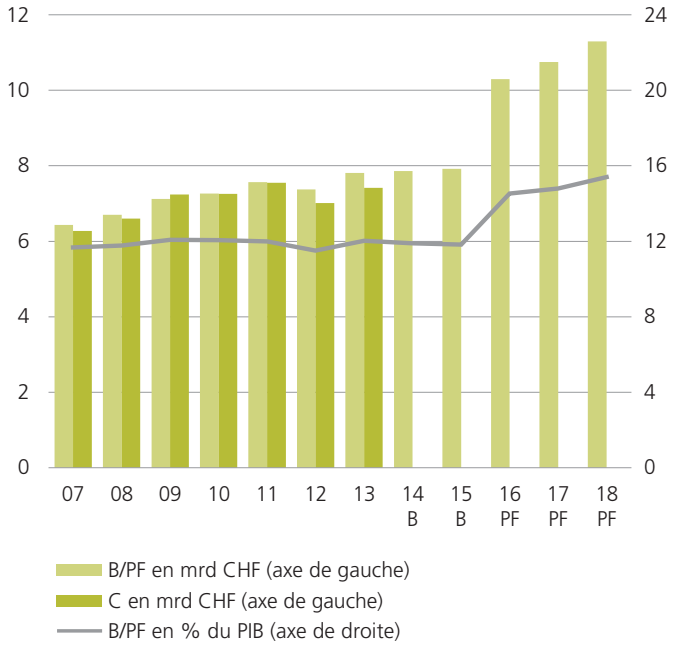

La part des investissements au sein des dépenses a évolué, jusqu'ici, de manière relativement stable (près de 12 %). En raison de l'introduction du nouveau régime de financement et d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF) et de l'intégration, dans le budget fédéral, du système de rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC), les dépenses d'investissement enregistrent, dès 2016, une croissance supérieure à la moyenne. Leur part dans les dépenses totales passe ainsi à plus de 15 %.

25 Dette

Un net recul de la dette brute est attendu au cours des années du plan financier en raison de l'augmentation des excédents. Cette évolution s'interrompra en 2017, car des liquidités devront être constituées en vue du remboursement d'un emprunt important.

Dette de la Confédération

mio CHF	Compte 2013	Estimation 2014	Budget 2015	Plan financier 2016	Plan financier 2017	Plan financier 2018
Dette brute	111 638	108 600	109 600	105 000	107 100	99 400
Dette nette	78 160	78 300	76 800	75 200	72 700	69 000

Dans l'hypothèse que les excédents de financement prévus se réaliseront, la *dette brute* pourra être ramenée à quelque 99,4 milliards d'ici à fin 2018. La hausse temporaire de la dette brute à fin 2017 s'explique par l'augmentation prévue des moyens de trésorerie. Des liquidités seront en effet constituées en vue du remboursement d'un emprunt en janvier 2018 (6,8 mrd). La constitution de ces liquidités ne permettra une réduction de la dette brute qu'avec le remboursement de l'emprunt en 2018.

La hausse temporaire des liquidités n'aura aucune influence sur l'évolution de la *dette nette* (dette brute déduction faite du patrimoine financier). Leur réduction de quelque 8 milliards prévue entre 2015 et 2018 sera effectuée progressivement sur l'ensemble de la période essentiellement grâce aux soldes de financement escomptés (y c. soldes de crédits).

Dette et taux d'endettement en mrd et en % du PIB

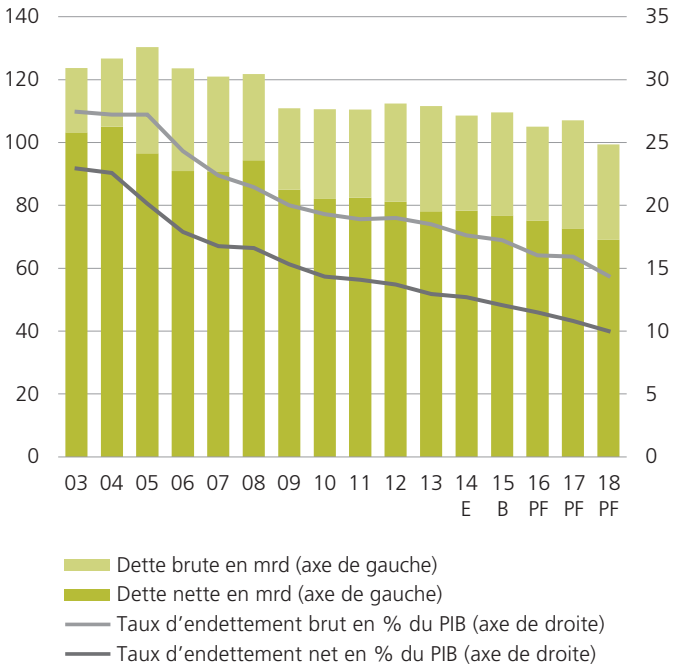

Compte tenu de la croissance économique attendue, les taux d'endettement (dette exprimée en pour-cent du PIB) diminuent davantage que la dette nominale. A fin 2018, ils seront de 14,4 % pour la dette brute et de 10,0 % pour la dette nette.

26 Scénarios possibles

A court terme, les variations de la conjoncture n'ont qu'une influence minime sur le solde structurel du budget de la Confédération. A moyen terme, toutefois, l'évolution du PIB exerce, sur les finances fédérales, une influence déterminante. Les variations de la croissance d'une économie se répercutent sur le solde budgétaire structurel.

Evolution du PIB réel en mrd

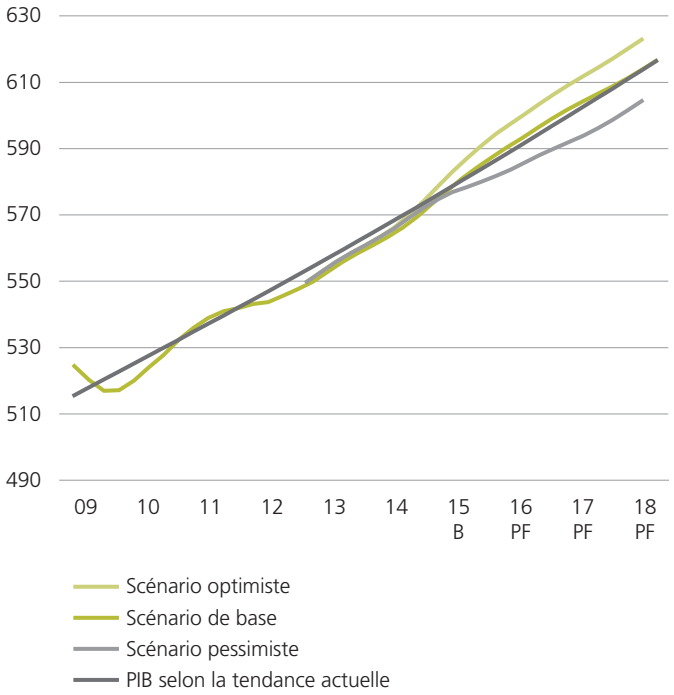

Selon le scénario de base, le PIB réel se rapproche de son taux de croissance tendanciel à long terme. En 2018, l'écart de production sera à nouveau comblé. Selon les autres scénarios envisagés, le PIB s'écarte de son évolution tendancielle, y compris à moyen terme, ce qui se répercute sur l'excédent budgétaire structurel.

L'évolution des finances fédérales au cours des années du plan financier dépendra, en particulier, de l'évolution de l'économie suisse à moyen terme. L'évolution du produit intérieur brut (PIB) est marquée par des périodes de haute conjoncture et de ralentissement. La performance économique fluctue de manière cyclique autour de son potentiel de production à long terme (tendance du PIB). La tendance du PIB peut être utilisée comme indicateur du potentiel de production, qui dépend, d'une part, des capacités de production et, d'autre part, des progrès techniques ou possibilités d'accroissement de la productivité. En règle générale, la tendance du PIB n'est pas touchée par les fluctuations conjoncturelles et le PIB atteint à nouveau son potentiel initial après une période de ralentissement.

Typique du produit intérieur brut, cette évolution se reflète dans le scénario de base du plan financier. Selon les prévisions, la reprise conjoncturelle des années 2014 et 2015 devrait se poursuivre durant la première année du plan financier et l'économie enregistrer un taux de croissance supérieur à la moyenne, soit de 2 % en termes réels. Par la suite, l'économie devrait retrouver son rythme de croissance tendanciel, avec un taux d'environ 1,8 %, et se rapprocher peu à peu de son potentiel à long terme.

La ligne gris foncé du graphique montre la tendance du PIB réel en Suisse, mesurée sur la base d'une méthode statistique de filtrage, utilisée pour calculer le facteur conjoncturel. Les autres courbes indiquent la croissance économique effective observée jusqu'en 2013 et l'évolution prévue pour le budget et le plan financier (scénario de base), ainsi que l'évolution attendue dans le cadre des deux scénarios possibles.

Répercussions à court terme des scénarios possibles

Les répercussions à court terme, sur les finances fédérales, des deux scénarios macroéconomiques possibles sont décrites dans le budget (cf. tome 3, ch. 4). Ces analyses montrent que, à court terme (soit durant l'année budgétaire), les fluctuations conjoncturelles n'ont quasiment aucun effet sur le solde structurel du budget.

Paramètres macroéconomiques (scénario de base et variantes; PIB réel)

Taux de croissance en %	Budget 2014	Budget 2015	Plan financier 2016	Plan financier 2017	Plan financier 2018	Δ Ø en % 2014–18
Scénario optimiste	2,1	3,0	2,3	1,9	1,8	2,3
Scénario de base	2,0	2,6	2,0	1,7	1,7	2,0
Scénario pessimiste	1,9	1,6	1,3	1,4	1,7	1,5

Scénario pessimiste: déflation dans la zone euro

Le scénario pessimiste s'appuie sur l'hypothèse d'un risque de déflation dans la zone euro, qui s'est accru au cours des premiers trimestres de 2014. Les banques des pays situés dans la périphérie de l'UE, en particulier, s'emploient à assainir leur bilan, d'où une certaine prudence dans l'octroi de crédits aux entreprises, prudence qui freine la reprise économique dans les pays concernés et accentue le risque d'une déflation.

Le point de départ du scénario pessimiste est un affaiblissement de la conjoncture dans la zone euro survenant tandis que la monnaie reste forte. Aggravé par une sous-utilisation des capacités de production et un chômage élevé, ce choc conjoncturel engendre une déflation dans la zone euro, laquelle plonge dans la récession en 2015. L'endettement, en termes réels, des entreprises, des collectivités publiques et des ménages s'accroît, ce qui se répercute sur la consommation et les investissements. La demande de biens et services suisses diminue en conséquence, tandis que les biens importés de la zone euro exercent une pression à la baisse sur le niveau des prix en Suisse.

Si un tel scénario se réalise, le PIB réel suisse s'abaisserait, à la fin de la période de planification, d'environ 2 % par rapport au niveau affiché dans le cadre du scénario de base. Même si cette évolution ne provoque pas de récession en Suisse, le PIB nominal fléchit en raison de la déflation et concède, en 2018, plus de 7 % par rapport au niveau prévu dans le scénario de base.

Scénario optimiste: évolution positive des investissements à l'échelle internationale

Quelque six ans après l'éclatement de la crise économique et financière, la quote-part des investissements de nombreux pays de l'OCDE reste nettement inférieure au niveau moyen des années 1980 à 2007. Ce blocage des investissements est principalement imputable à la fragilité du secteur financier, à l'endettement des ménages et des entreprises, mais aussi aux mesures de consolidation prises par les collectivités publiques et à l'incertitude générale quant à l'évolution politique et économique. Le scénario optimiste se fonde sur l'hypothèse que les incertitudes vont s'atténuer, donnant ainsi un nouveau souffle aux investissements, notamment aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne et en Allemagne. La quote-part des investissements atteint à nouveau, dès 2015, le niveau moyen des années 1980 à 2007 (abstraction faite des investissements dans la construction de logements). Parallèlement, les banques centrales importantes maintiennent leur politique de soutien monétaire. En Suisse, le secteur des biens d'investissement, en particulier, profite de cette nouvelle impulsion, mais la demande étrangère à l'égard d'autres biens et services suisses augmente également. Les revenus et l'emploi enregistrent, en conséquence, une croissance supérieure aux prévisions du scénario de base, laquelle a pour effet de stimuler la consommation privée. La conjoncture s'en trouve globalement renforcée, si bien que le PIB réel s'accroît, en 2018, d'environ 1 % par rapport au scénario de base.

Effets sur les finances fédérales

Les deux scénarios influent considérablement sur les finances de la Confédération durant les années du plan financier (cf. graphique):

- Le scénario pessimiste prévoit jusqu'à 4,7 milliards de diminutions de recettes par année, diminutions que le facteur conjoncturel ne sera pas en mesure de compenser. Comme il n'est pas contrebalancé par une reprise, le recul des performances économiques engendre un fléchissement de la tendance du PIB. Les pertes durables de recettes qui en découlent s'accompagnent d'un déséquilibre structurel des finances de la Confédération: le budget fédéral enregistre ainsi des déficits structurels pouvant atteindre 1 milliard.
- Le scénario optimiste prévoit, pour les années du plan financier, des recettes supplémentaires atteignant jusqu'à 1,8 milliard par rapport au scénario de base. Jusqu'en 2016, les excédents structurels exigés augmentent pour atteindre environ 0,8 milliard; par la suite, les exigences à cet égard diminuent. La nette embellie qui persiste au cours des années du plan financier se traduit par un accroissement des capacités de production avec, pour conséquence, que la tendance du PIB repart à la hausse. Dans l'ensemble, les finances fédérales bénéficient d'une amélioration structurelle atteignant jusqu'à 0,9 milliard en 2018. Les exigences du frein à l'endettement sont donc remplies pour l'ensemble de la période du plan financier.

Solde structurel en mio

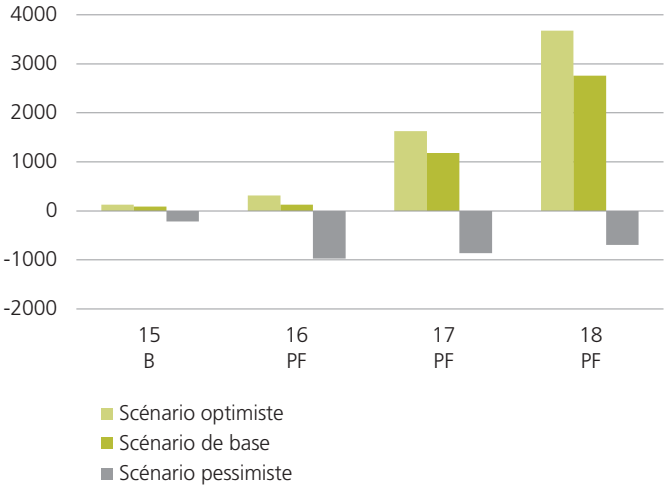

Du moins à court terme, les variations conjoncturelles n'ont qu'une influence minime sur le solde structurel du budget. L'évolution du PIB réel est donc d'autant plus importante à moyen terme.

31 Evolution des recettes

Par rapport au budget 2014, les recettes ordinaires de la Confédération augmentent, en moyenne, de 3,5 % par année jusqu'en 2018. Cependant, le nouveau plan financier se fonde sur les estimations de mai 2014, qui prévoient un total inférieur aux prévisions du budget 2014. Sur cette base, les recettes augmentent de 4,0 %. On peut noter en particulier la hausse des recettes de l'impôt fédéral direct.

Evolution des recettes

mio CHF	Budget 2014	Budget 2015	Plan financier 2016	Plan financier 2017	Plan financier 2018	Δ Ø en % 2014-2018
Recettes ordinaires	**66 245**	**67 527**	**71 514**	**74 134**	**76 064**	**3,5**
Δ en % par rapport à l'année précédente		1,9	5,9	3,7	2,6	
Recettes fiscales	**62 270**	**63 755**	**67 058**	**69 615**	**71 466**	**3,5**
Impôt fédéral direct	20 113	20 369	21 841	23 581	25 013	5,6
Impôt anticipé	4 837	5 314	5 465	5 616	5 767	4,5
Droits de timbre	2 300	2 425	2 550	2 425	2 550	2,6
Taxe sur la valeur ajoutée	22 960	23 770	24 590	25 280	25 390	2,5
Autres impôts à la consommation	7 480	7 328	8 031	8 123	8 126	2,1
Recettes fiscales diverses	4 580	4 549	4 582	4 590	4 620	0,2
Recettes non fiscales	**3 975**	**3 772**	**4 455**	**4 519**	**4 598**	**3,7**

Forte croissance des recettes

Par rapport au budget 2014, les recettes ordinaires de la Confédération augmentent en moyenne de 3,5 % par année jusqu'en 2018. Cependant, le nouveau plan financier se fonde sur les estimations de mai 2014 (64 953 mio), qui prévoient un total inférieur aux prévisions du budget 2014. Partant de là, la progression des recettes attendue s'élève à 4,0 %.

Cette forte croissance est supérieure aux prévisions de la dernière période de planification (2013–2017: 3,1 % par an), mais aussi à la croissance économique escomptée pour la période considérée actuellement (2014–2018: 2,9 % par an). Cette évolution réjouissante est principalement imputable à la reprise économique et à des facteurs spéciaux.

Sur la base de l'estimation de 2014, les différentes catégories de recettes évolueront de la manière suivante:

- La croissance économique se reflète en partie dans l'évolution des *recettes fiscales* (3,9 % par an), dont le moteur est l'impôt fédéral direct, en forte progression (6,7 % par an). Les recettes de l'impôt anticipé évoluent également à la hausse (4,6 % par an).

- La hausse des *recettes non fiscales* (+ 6,1 %) s'explique principalement par la contribution des cantons aux dépenses d'investissements courantes pour le fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF). Ce facteur devrait engendrer 500 millions de recettes supplémentaires chaque année du plan financier.

Dans l'ensemble, il est important de mentionner que les prévisions de recettes sur quatre ans présentent un degré élevé d'incertitude, principalement lié aux prévisions conjoncturelles. De plus, le développement de l'impôt sur les bénéfices est basé sur l'hypothèse que la compétitivité fiscale de la Suisse puisse être maintenue.

Impact des facteurs spéciaux relativement important durant les années du plan financier

La croissance des recettes traduit l'évolution économique attendue, mais elle provient aussi de facteurs spéciaux, à savoir l'adaptation des taux d'imposition ou d'autres modifications structurelles. L'actuel plan financier énumère plusieurs facteurs spéciaux qui ont une influence sur la croissance totale des recettes.

- Le facteur spécial ayant l'impact le plus important concerne le fonds alimenté par le *supplément perçu sur le réseau* en faveur des producteurs d'électricité d'origine renouvelable, lequel fut mis en place dans le cadre du projet relatif au premier paquet de mesures de la Stratégie énergétique 2050. Durant les années du plan financier, cette nouveauté devrait engendrer des recettes supplémentaires allant d'environ 770 millions en 2016 à plus d'un milliard en 2018 (sous «Autres impôts à la consommation»).

- Un autre effet important est celui de la *contribution des cantons aux dépenses d'investissements* courantes pour le FIF, déjà mentionné plus haut dans ce chapitre.

- En 2018, les *recettes de la TVA* sont influencées à la baisse par la fin du dispositif de financement additionnel de l'AI (- 1000 mio) et à la hausse par l'augmentation du taux de TVA pour le projet Financement et aménagement de l'infras-

tructure ferroviaires (FAIF; + 290 mio) et l'échéance du taux de TVA spécial pour l'hôtellerie (+ 170 mio). Notons aussi que la révision partielle de la loi sur la TVA devrait engendrer des recettes plus élevées chaque année du plan financier (2016-2018: + 105 à + 140 mio).

- Des recettes supplémentaires sont également attendues du *relèvement du taux de la taxe sur le CO_2* (+ 260 mio dès 2014; sous «Autres impôts à la consommation»), de la *limitation de la déduction des frais de transport* dans le cadre de l'impôt fédéral direct (projet FAIF; + 240 mio dès 2017) et de la *liquidation des fonds en déshérence* (+ 45 mio durant les années du plan financier; sous «Recettes non fiscales»).

- Des charges supplémentaires sont attendues de l'*abolition du droit d'émission sur les fonds propres* (- 250 mio dès 2017; sous «Droits de timbre»), des *accords de libre-échange* conclus avec plusieurs pays (- 120 mio de recettes fiscales au cours des années du plan financier; sous «Recettes fiscales diverses») et de la *révision de la loi sur le CO_2* (- 50 mio dès 2014; sous «Autres impôts à la consommation»).

Corrigée des facteurs spéciaux, la croissance moyenne des recettes est de 3,4 % par an pour la période 2014–2018 et dépasse ainsi celle du PIB pour la même période (+ 2,9 %). L'élasticité des recettes par rapport au PIB est donc égale à 1,2.

Evolution de la structure des recettes

La part des deux principales recettes, la taxe sur la valeur ajoutée et l'impôt fédéral direct, s'est sensiblement renforcée ces vingt dernières années. En 2018, ces deux impôts devraient fournir environ deux tiers des recettes, contre à peu près la moitié en 1996. On observe notamment que, durant cette période, la part de l'impôt fédéral direct est passée de 23 % à près de 33 %. Après avoir progressé entre 1996 et 2006, la part de l'impôt anticipé a tendance à stagner. En ce qui concerne les parts des droits de timbre et des recettes non fiscales, on constate qu'elles ont évolué à la baisse durant la période considérée. La part des recettes fiscales dans le total des recettes s'est accrue ces dernières années, passant de 87 % en 1996 à environ 94 % en 2018. La part des recettes non fiscales a diminué d'autant.

Informations complémentaires dans l'annexe 3

S'agissant des diverses recettes, l'annexe 3 présente en détail tant les bases générales que l'évolution prévue sur la période couverte par le plan financier.

Evolution de la structure des recettes Part en %

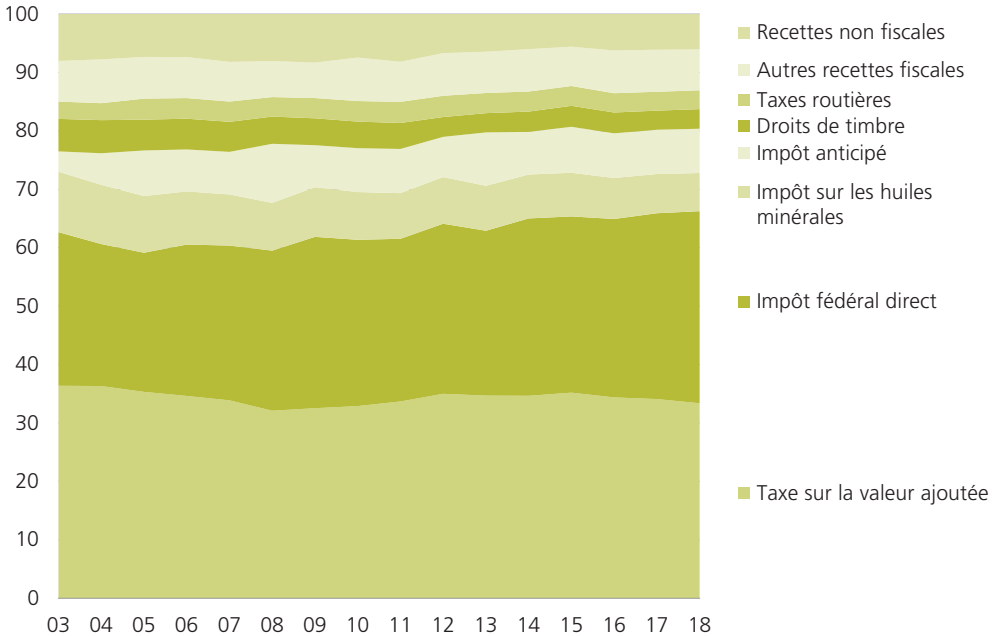

La part des recettes fiscales augmente depuis le milieu des années 1990. La progression du produit de la TVA et de l'impôt fédéral direct est déterminante à cet égard. L'évolution attendue au cours du plan financier est marquée par la forte hausse de l'impôt fédéral direct.

32 Evolution des dépenses par groupe de tâches

Les dépenses de la Confédération augmenteront, en moyenne, de 2,6 % par an jusqu'en 2018. Cette augmentation est légèrement inférieure à la croissance annuelle attendue pour le PIB, soit 2,9 %. Les dépenses destinées au trafic et aux autres tâches croissent le plus en raison de la création du fonds d'infrastructure ferroviaire et du fonds RPC. Les dépenses de l'agriculture sont en léger recul.

Evolution des dépenses par groupe de tâches

mio CHF	Budget 2014	Budget 2015	Plan financier 2016	Plan financier 2017	Plan financier 2018	Δ Ø en % 2014-2018
Dépenses ordinaires	**66 124**	**67 003**	**70 906**	**72 710**	**73 383**	**2,6**
Δ en % par rapport à l'année précédente		1,3	5,8	2,5	0,9	
Prévoyance sociale	21 763	22 360	22 790	23 520	23 006	1,4
Finances et impôts	9 963	9 951	10 726	11 055	11 343	3,3
Trafic	8 549	8 542	9 735	9 980	10 438	5,1
Formation et recherche	7 201	7 357	7 705	7 951	8 187	3,3
Défense nationale	4 856	4 706	5 026	5 097	5 159	1,5
Agriculture et alimentation	3 719	3 586	3 626	3 628	3 627	-0,6
Relations avec l'étranger - coopération internationale	3 569	3 701	3 784	3 765	3 824	1,7
Autres groupes de tâches	6 503	6 802	7 514	7 714	7 798	4,6

Les dépenses atteindront 73 milliards en 2018, soit 7 milliards de plus que l'année en cours. Elles croîtront, en moyenne, de 2,6 % par an; ce taux est plus faible que la croissance économique attendue en termes nominaux (2,9 %). La tendance escomptée est donc un recul de la quote-part des dépenses.

Toutefois, plusieurs projets du Conseil fédéral et du Parlement ne sont pas encore pris en considération; tel est le cas, notamment, de la création d'un fonds pour le trafic d'agglomération et les routes nationales (FORTA), de l'éventuelle reconduction du financement incitatif de l'accueil extra-familial des enfants ou des investissements en vue de l'accélération des procédures d'asile. La 3e réforme de l'imposition des entreprises devrait, elle aussi, engendrer des charges supplémentaires considérables. En outre, dans le présent plan financier, le Conseil fédéral se fonde sur l'hypothèse que le programme de consolidation et de réexamen des tâches 2014 (CRT 2014) sera entièrement mis en œuvre, ce qui reste incertain compte tenu des délibérations parlementaires qui ont été suspendues (voir aussi le ch. 35).

Forte proportion de dépenses affectées dans les groupes de tâches «prévoyance sociale», et «finances et impôts»

Les deux groupes de tâches les plus importants que sont la *prévoyance sociale* et les *finances et impôts* sollicitent près de la moitié des dépenses de la Confédération. A moyen terme, ces dépenses sont difficilement gérables car elles sont, pour une grande part, affectées par voie légale ou contractuelle. La croissance des dépenses requises pour la prévoyance sociale est notamment liée à l'évolution démographique, au renchérissement et aux salaires. Dans le groupe de tâches finances et impôts, l'évolution des taux d'intérêt est un facteur d'influence majeur. De plus, dans ces deux groupes de tâches, l'évolution des recettes joue un rôle central (parts des cantons et des assurances sociales aux recettes fédérales). Celles-ci dépendent fortement de l'évolution économique générale.

En vertu des estimations, les dépenses de la prévoyance sociale augmenteront jusqu'en 2017, puis elles fléchiront de 500 millions. Ce recul s'explique par l'arrivée à échéance, en 2017, du financement additionnel de l'assurance-invalidité. Il en résulte, pour la période 2014-2018, une progression des dépenses de 1,4 % par an, soit un taux inférieur tant à la croissance moyenne des dépenses qu'à celles des dépenses sociales de ces dernières années. Abstraction faite du financement additionnel de l'AI, la croissance moyenne des dépenses est de 2,7 %.

Les dépenses sollicitées au titre des finances et impôts devraient à nouveau progresser, essentiellement en raison de la forte croissance des recettes issues de l'impôt fédéral direct, qui implique une hausse correspondante des parts cantonales aux recettes. En outre, une augmentation des dépenses au titre des intérêts passifs est également attendue (normalisation du niveau des taux).

Evolution de la structure des tâches Part en %

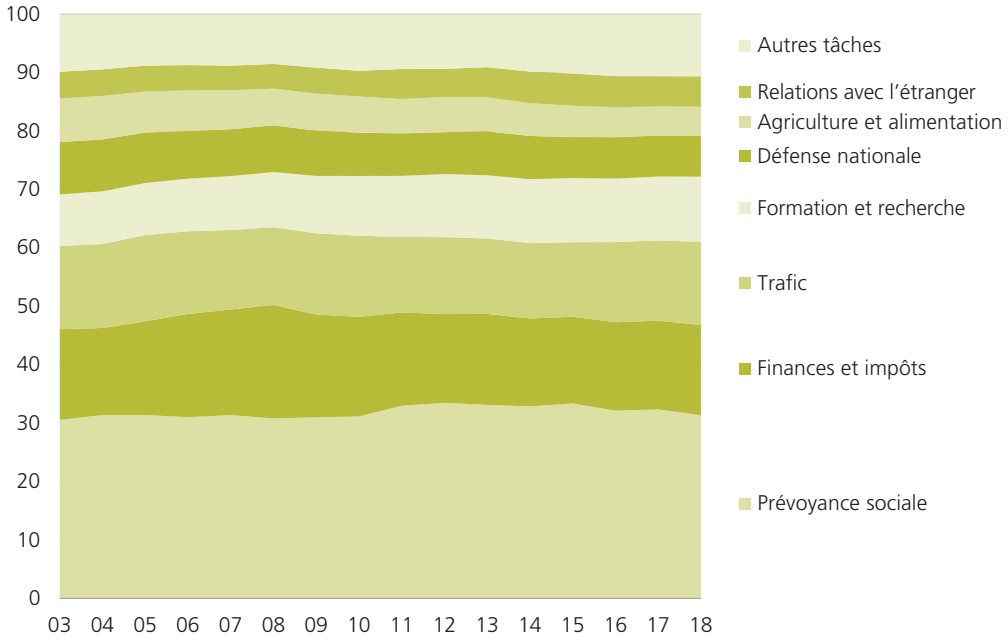

La hausse constante des dépenses destinées à la «formation et recherche», à la «prévoyance sociale» et aux «relations avec l'étranger» s'accompagne d'une baisse des parts de la «défense nationale» et de l'«agriculture».

Forte croissance des dépenses consacrées au trafic et à la formation et recherche

La part des dépenses liées est plus modeste dans les autres groupes de tâches, dont les dépenses sont plus faciles à influencer à court terme pour le Parlement et le Conseil fédéral.

Les dépenses vouées au *trafic* sont de plus en plus liées en raison de diverses affectations. Troisième groupe de tâches le plus important, le trafic voit ses dépenses progresser le plus fortement sur la période du plan financier, avec un taux de 5,1 % par an. Les dépenses augmentent dans le domaine de la circulation routière (+ 2,8 % par an), mais surtout dans celui des transports publics (+ 6,5 % par an). Ces taux de croissance élevés sont liés au nouveau régime de financement et d'extension de l'infrastructure ferroviaire à partir de 2016, accepté en votation populaire (projet FAIF; création du fonds d'infrastructure ferroviaire).

La *formation et la recherche* fait également partie des groupes de tâches dont la progression des dépenses est supérieure à la moyenne (+ 3,3 % par an). Cette évolution reflète l'importance politique élevée accordée à ce groupe de tâches par le Conseil fédéral et le Parlement (message FRI 2013–2016, recherche énergétique).

Bien qu'inférieure à la croissance moyenne des dépenses, la hausse de 1,5 % des dépenses au titre de la *défense nationale* reste supérieure au taux de renchérissement attendu (0,8 %; IPC). Suite au rejet par le peuple du nouvel avion de combat, le Conseil fédéral a décidé, pour l'instant, de réduire les dépenses de l'armée à 4,7 milliards. A moyen terme, le projet de relever à 5 milliards les dépenses de l'armée reste d'actualité. Cette question sera tranchée sur la base du développement de l'armée.

Les dépenses consacrées à *l'agriculture* sont en légère baisse jusqu'en 2018 (- 0,6 % par an). Cette évolution reflète l'objectif de stabilisation en termes nominaux visé par le Conseil fédéral en la matière. Les dépenses diminuent de 2014 à 2015 en raison de la mise en œuvre des mesures du CRT et d'une coupe transversale, mais elles se stabilisent dès 2016.

En comparaison avec les années précédentes, les dépenses requises au titre des *relations avec l'étranger* présentent un taux de croissance relativement bas (1,7 %). Elles ralentissent du fait que l'objectif, fixé par le Parlement, d'accroître la part de l'aide publique au développement (APD) à 0,5 % du revenu national brut est atteint à partir 2015. En outre, la contribution à l'élargissement de l'UE régresse fortement.

Les *autres groupes de tâches* totalisent un dixième environ des dépenses totales de la Confédération. Avec une croissance annuelle moyenne de 4,6 %, les dépenses de ces autres groupes de tâches enregistrent une progression nettement supérieure à celle des dépenses totales. La principale cause de cette évolution réside dans l'intégration dans le budget fédéral, sans incidence budgétaire, de la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC) et dans la création du fonds correspondant en 2016.

L'annexe 4 fournit des détails quant à l'évolution des dépenses de chaque groupe de tâches.

Evolution de la structure des dépenses (cf. graphique)
Le groupe de tâches dont la part, dans l'ensemble des dépenses fédérales, croît le plus fortement de 2003 à 2018 est la formation et la recherche (+ 2,3 point de pourcentage).

La *prévoyance sociale,* les *relations avec l'étranger* (relèvement du taux d'APD à 0,5 % du RNB) et les *autres groupes de tâches* (intégration de la RPC dans le budget fédéral) croissent également, chacun, de près de 1 point de pourcentage. La progression constante des dépenses de la prévoyance sociale s'explique par l'évolution démographique et la croissance des coûts de la santé.

On notera en particulier l'évolution de la part des *finances et impôts:* après avoir culminé en 2008, leur part s'abaissera, jusqu'en 2018, légèrement en dessous du niveau de 2003, ce qui s'explique par la baisse des dépenses au titre des intérêts passifs (grâce à la réduction de la dette et à de faibles taux d'intérêt). La part du *trafic* présente, pour sa part, une évolution quasiment contraire: après avoir enregistré un recul progressif jusqu'en 2015, elle s'accroît à nouveau, en raison de la création du nouveau d'infrastructure ferroviaire, pour atteindre le niveau de 2003 à la fin de la période du plan financier.

Les parts des groupes de tâche *agriculture* (- 2,5 points de pourcentage) et *défense nationale* (- 2,0 points de pourcentage) fléchissent depuis la fin de la guerre froide. Tandis que la part de l'agriculture enregistre une légère baisse continue en raison de la stabilisation nominale des contributions (changement structurel), celle de la défense nationale reste stable depuis 2011. Les restructurations entreprises au sein de l'armée (Armée XXI) ont entraîné diverses réductions de dépenses depuis le tournant du siècle. Le nouveau recul de faible ampleur à partir de 2015 a pour cause le rejet de l'achat des nouveaux avions de combat.

33 Evolution des charges par groupe de comptes

Entre 2014 et 2018, les charges de la Confédération augmentent en moyenne de 2,3 %. Les charges propres connaissent une croissance modérée (1,4 %). Les charges de transfert affichent la hausse la plus importante (2,7 %), imputable aux contributions destinées aux assurances sociales et à la réévaluation de contributions à des investissements. Les charges financières sont en recul (- 0,6 %).

Charges par groupe de comptes

mio CHF	Budget 2014	Budget 2015	Plan financier 2016	Plan financier 2017	Plan financier 2018	Δ Ø en % 2014 - 2018
Charges ordinaires	**65 641**	**66 560**	**69 643**	**71 304**	**71 991**	**2,3**
Δ en % par rapport à l'année précédente		1,4	4,6	2,4	1,0	
Charges propres	**13 202**	**13 177**	**13 687**	**13 823**	**13 982**	**1,4**
Charges de personnel	5 482	5 556	5 621	5 648	5 671	0,8
Charges de biens et serv. et charges d'exploit.	4 268	4 536	4 639	4 699	4 761	2,8
Charges d'armement	1 226	833	1 115	1 130	1 158	-1,4
Amortissement d'immobilis. corp. et incorporelles	2 225	2 252	2 312	2 346	2 392	1,8
Charges de transfert	**50 274**	**51 342**	**53 814**	**55 395**	**55 957**	**2,7**
Parts de tiers aux revenus de la Confédération	9 263	9 616	9 895	10 299	9 663	1,1
Indemnités à des collectivités publiques	1 106	1 107	1 040	1 054	1 068	-0,9
Contributions à de propres institutions	3 005	3 051	2 819	2 796	2 796	-1,8
Contributions à des tiers	15 681	15 884	16 179	16 500	16 845	1,8
Contributions aux assurances sociales	16 170	16 668	17 058	17 657	18 012	2,7
Réévaluation de contrib. à des investissements	4 625	4 621	6 760	7 027	7 511	12,9
Réévaluation de prêts et de participations	424	395	63	61	61	-38,4
Charges financières	**2 099**	**2 041**	**2 139**	**2 086**	**2 052**	**-0,6**
Charges d'intérêts	1 984	1 941	1 956	2 003	1 968	-0,2
Autres charges financières	115	100	183	83	85	-7,4
Apport à fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	**66**	**1**	**3**	**0**	**0**	**-81,4**

Charges propres

Avec une croissance moyenne de 1,4 % par année, les charges propres connaissent une croissance modérée entre 2014 et 2018. Les charges propres correspondent à quelque 20 % des charges totales de la Confédération. Les trois quarts environ des charges propres sont des charges de personnel, des charges de biens et services et des charges d'exploitation. Le dernier quart est constitué de charges d'armement et d'amortissements.

- La hausse moyenne des *charges de personnel* de 0,8 % par an correspond au renchérissement attendu. Les charges de personnel sont donc stables en termes réels. Leur croissance en termes nominaux est liée aux ressources requises pour les mesures salariales et gérées de manière centralisée par l'OFPER. Les nouveaux postes doivent être approuvés dans le cadre du budget; les éventuelles demandes ultérieures à ce sujet ne figurent donc pas encore dans le plan financier.

- Les *charges de biens et services et les charges d'exploitation* affichent une augmentation supérieure à la moyenne (2,8 %). Toutefois, cette évolution est principalement due à leur accroissement prévu au budget 2015 (cf. tome 1, ch. 06/11). Abstraction faite de ce pic de croissance, leur progression est de 1,2 %.

- Le recul des *charges d'armement* s'explique surtout par la réduction du plafond des dépenses de l'armée, prévue suite au rejet par le peuple de l'acquisition des avions de combat Gripen. Durant les années du plan financier, la croissance moyenne de ces charges est d'environ 1 % et concerne principalement le matériel d'armement.

- Les charges requises au titre des *amortissements sur les immobilisations corporelles et incorporelles* augmentent en moyenne de 1,8 %. Les amortissements sont en hausse dans les domaines de l'informatique (+ 6,9 %) et des routes nationales (+ 2,2 %). En revanche, les amortissements de biens-fonds (- 11 %) et d'immobilisations incorporelles (- 8,1 %) présentent une tendance marquée à la baisse.

Charges de transfert

Les trois quarts des charges totales de la Confédération sont des charges de transfert. Ces dernières affichent une croissance moyenne de 2,7 % jusqu'en 2018.

- Les *parts de tiers aux revenus de la Confédération* sont fixées dans la Constitution ou dans la loi. Elles augmentent de 1,1 % au cours de la période de planification. Les principaux vecteurs

de cette croissance sont les parts des cantons à l'impôt fédéral direct et l'impôt anticipé, qui augmentent en raison de la forte croissances des recettes. Cette progression est toutefois freinée par l'arrivée à échéance, à fin 2017, du supplément de TVA en faveur de l'AI.

- Les *indemnités à des collectivités publiques* enregistrent une diminution modeste de 0,9 %, essentiellement en raison de la réduction des indemnités dans le domaine de la migration. Ce recul s'explique par le niveau élevé des indemnités qui avaient été versées dans le cadre du budget 2014.

- La baisse des *contributions à de propres institutions* (- 1,8 %) résulte du fait que le crédit destiné à indemniser les CFF pour les coûts d'infrastructures n'apparaît plus dans cette rubrique. En 2016, ce crédit sera intégré dans le nouveau fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) et sera dès lors comptabilisé en tant que contribution à des investissements.

- Les *contributions à des tiers* augmentent en moyenne de 1,8 %. Elles comprennent les contributions à la péréquation financière, les contributions aux organisations internationales et les autres contributions à des tiers, qui affichent toutes une augmentation. Les charges au titre de la péréquation financière augmentent en raison de la dotation de la péréquation verticale des ressources. La croissance des contributions à des organisations internationales est liée aux contributions obligatoires. Les autres contributions augmentent notamment dans les domaines de la formation, de la recherche et des relations avec l'étranger.

- Les *contributions aux assurances sociales* augmentent en moyenne de 2,7 % par an. La progression des dépenses est la plus forte au titre de la réduction individuelle des primes de l'assurance-maladie (+ 4,6 % par an), des contributions fédérales à l'AVS (+ 2,5 % par an) et à l'AI (+ 1,8 % par an) ainsi que des prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (+ 4,5 % par an).

- La progression la plus marquée est attendue dans le domaine des réévaluations: l'augmentation des *réévaluations des contributions à des investissements* (12,9 %) est due au nouvel apport au fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF). A l'inverse, la forte baisse des *réévaluations opérées sur des prêts et des participations* (- 38,4 %) est liée aux contributions aux coûts d'exploitation des chemins de fer privés, désormais comptabilisées au titre des contributions à des investissements.

Charges financières

Les charges financières correspondent, pour l'essentiel, aux *charges d'intérêts*. Les charges en question diminuent légèrement, en raison de la baisse des besoins de financement. La régression des *autres charges financières* concerne en particulier les charges de financement. La suppression, en mars 2013, du droit de timbre d'émission sur les capitaux de tiers engendre, à l'avenir, une diminution progressive des charges correspondantes.

Apport aux fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers

Font notamment partie des fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers les financements spéciaux pour les taxes incitatives (CO_2, COV), l'impôt sur les maisons de jeu et le fonds d'assainissement des sites contaminés. Un apport à un fonds affecté signifie que les revenus affectés se sont révélés supérieurs aux charges couvertes par le financement spécial. Un tel excédent ne revient toutefois pas à la Confédération, raison pour laquelle il est neutralisé dans le compte de résultats par une charge équivalente. A moyen terme, la Confédération ne table sur aucun nouvel apport à des fonds affectés.

34 Budget extraordinaire

En 2015 et 2016, des recettes extraordinaires provenant de la nouvelle attribution des licences de téléphonie mobile sont attendues. Ces recettes correspondent aux paiements résiduels en rapport avec la vente aux enchères réalisée en 2012. Des dépenses extraordinaires ne sont pas prévues pour le moment.

Budget extraordinaire

mio CHF	Budget 2014	Budget 2015	Plan financier 2016	Plan financier 2017	Plan financier 2018
Recettes extraordinaires	**–**	**139**	**145**	**–**	**–**
Revenus extraor., nouv. attrib. fréquences téléphonie mobile	–	139	145	–	–
Dépenses extraordinaires	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**

Des *recettes extraordinaires* provenant de la nouvelle attribution des licences de téléphonie mobile sont escomptées pour 2015 et 2016. A l'issue de la vente aux enchères de février 2012, les concessionnaires avaient la possibilité de payer le prix de vente (996 mio au total) par étapes, à savoir 60 % en 2012 et 20 % plus les intérêts (3 %) en 2015 ainsi qu'en 2016. Cette possibilité a été utilisée en partie. En 2012, la Confédération a touché 738 millions provenant de la vente. Ce montant a été comptabilisé en tant que recettes extraordinaires (art. 13, al. 2, LFC) dans le compte 2012. Le montant restant et les intérêts seront dus en 2015 et 2016 et également considérés comme des recettes extraordinaires.

Les recettes extraordinaires ne sont pas prises en compte lors de la détermination du plafond des dépenses totales. Les règles du frein à l'endettement empêchent ainsi une adaptation vers le haut des dépenses ordinaires suite à des pics de recettes. Les recettes extraordinaires sont portées au compte d'amortissement et diminuent ainsi les amortissement nécessaires en raison de dépenses extraordinaires.

35 Charges supplémentaires possibles

Sont considérés comme charges supplémentaires possibles les projets ne satisfaisant pas (encore) aux critères requis pour être pris en compte dans le plan financier. A moyen terme, ces charges peuvent atteindre jusqu'à 2 milliards par an; elles résultent, en premier lieu, de la 3e réforme de l'imposition des entreprises, de l'abandon possible du CRT 2014, du relèvement des dépenses de l'armée et de l'affectation de l'impôt sur les véhicules automobiles.

Charges supplémentaires possibles liées aux recettes ou aux dépenses

Charges supplémentaires possibles (en mio CHF)	Plan financier 2016	Plan financier 2017	Plan financier 2018	Ultérieurement
Total des charges supplémentaires (budget ordinaire, chiffres arrondis)	**>600**	**>900**	**>1000**	**>2000**
Total des charges supplémentaires (budget extraordinaire)	–	–	–	–
Réformes fiscales				
Réforme de l'imposition des entreprises III	–	–	–	n.q.
Réforme de l'imposition des couples mariés	–	–	–	1000-2300
Prolongation de la durée d'application du taux spécial de TVA pour les prestations du secteur de l'hébergement	–	–	170	170
Ensemble des groupes de tâches				
CRT 2014 non mis en œuvre, ou de manière incomplète	<550	<460	<340	<340
Groupes de tâches divers: accords avec l'UE				
Santé, programmes communautaires MEDIA, ouverture du marché du lait, Erasmus+, Horizon 2020	n.q.	n.q.	n.q.	n.q.
Relations avec l'étranger				
Genève internationale (amélioration des conditions-cadres)	7	9	11	11
Genève internationale (subventions de construction)	<15	<50	<70	<70
Défense nationale				
Relèvement du plafond des dépenses de l'armée	–	n.q.	n.q.	≤300
Culture et loisirs				
Message culture 2016–2019	13	14	14	14
Encouragement du sport (notamment centre national de sports de neige)	n.q.	n.q.	n.q.	n.q.
Santé				
Projets de santé publique divers	5	10	22	22
Prévoyance sociale				
Investissements en vue de l'accélération des procédures d'asile	n.q.	n.q.	n.q.	n.q.
Reconduction des aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants	30	30	30	30
Trafic				
Routes nationales et trafic d'agglomération: affectation de l'impôt sur les véhicules automobiles	–	≤400	≤400	≤400
Environnement et aménagement du territoire				
Adaptation aux changements climatiques, biodiversité, économie verte	n.q.	n.q.	n.q.	n.q.

n.q. = non quantifiable

Les charges supplémentaires possibles atteignent un montant comparable à celui prévu dans le plan financier 2015–2017, bien que la liste comprenne de nouveaux projets. Divers projets ont été concrétisés et intégrés dans le plan financier, tandis que d'autres projets n'ont pas été poursuivis.

Les principales charges supplémentaires possibles continuent de se situer du *côté des recettes*, elles concernent la 3e réforme de l'imposition des entreprises et la réforme de l'imposition des couples mariés. La liste des charges supplémentaires possibles s'est, en revanche, modifiée du *côté des dépenses*:

- La compensation des primes d'assurance-maladie perçues en trop, l'adaptation des prestations complémentaires à l'augmentation des loyers, les contributions versées aux cantons dans le cadre du financement de places de détention administratives et l'augmentation des effectifs du Corps des gardes-frontière ont notamment été pris en compte dans le budget 2015 et dans le plan financier 2016–2018.
- En revanche, l'octroi d'une compensation du renchérissement aux retraités de la Confédération (PUBLICA) passe provisoirement au second plan et la Confédération financera, à

l'aide des crédits actuels destinés aux constructions civiles, les mesures visant à réduire et à optimiser la consommation d'énergie dans ses bâtiments (rôle de modèle dans le cadre de la stratégie énergétique 2050).

- De nouvelles charges supplémentaires sont en discussion, notamment dans le domaine de la culture et des loisirs (message sur la culture 2016–2019, promotion du sport) et dans celui de l'accueil extra-familial pour enfants (nouvelle reconduction du programme d'impulsion à la création de places de crèches). Les charges supplémentaires possibles sont présentées brièvement ci-dessous et quantifiées lorsque cela est possible.

Définition et importance des charges supplémentaires possibles
Conformément à l'art. 5 de l'ordonnance sur les finances de la Confédération, les plans financiers indiquent les conséquences financières présumées des décisions ayant force exécutoire (actes législatifs, arrêtés financiers et engagements), des projets adoptés par le premier conseil et des messages du Conseil fédéral destinés à l'Assemblée fédérale. Les projets du Conseil fédéral soumis à consultation doivent également être pris en compte si leur portée financière peut être évaluée. Diverses réformes axées tant sur les recettes que sur les dépenses font actuellement l'objet de débats, mais elles ne satisfont pas aux exigences susmentionnées et n'ont donc pas été prises en compte dans le plan financier 2016-2018. Elles sont toutefois présentées et brièvement commentées dans ce chapitre afin de donner un aperçu général des perspectives budgétaires pour les finances fédérales.

Réformes fiscales

Les avis exprimés par les participants à la consultation quant à la *réforme de l'imposition des couples mariés* (suppression de la discrimination fiscale frappant ces couples) étant majoritairement négatifs, le Conseil fédéral a suspendu le projet. Les mesures proposées se seraient traduites par une diminution annuelle des recettes de l'impôt fédéral direct estimée à un milliard de francs (base de calcul: période fiscale 2012). Toutefois, en fonction des modalités de la réforme, les pertes de recettes pourraient atteindre 2,3 milliards. Le Conseil fédéral s'en tient à l'objectif visé, qui consiste à éliminer la discrimination anticonstitutionnelle des époux par rapport aux couples vivant en concubinage. C'est pourquoi il recommande d'accepter l'initiative populaire «Pour le couple et la famille – Non à la pénalisation du mariage». Il ne décidera de la suite à donner au projet qu'après la votation.

Dans le cadre du dialogue avec l'UE portant sur la fiscalité des entreprises engagé en 2012, une déclaration conjointe a été paraphée en juin 2014. Dans cette déclaration, le Conseil fédéral confirme son intention de proposer l'abrogation de certains régimes fiscaux, dans le cadre de la *3e réforme de l'imposition des entreprises*. L'abrogation de ces réglementations entraîne une perte de compétitivité qu'il convient de compenser par des mesures ciblées. Une orientation prévoyant trois éléments se dessine: instauration de nouvelles réglementations pour les rendements mobiles correspondant aux standards internationaux, abaissement des taux cantonaux de l'impôt sur le bénéfice et mesures visant à améliorer la systématique du droit fiscal relatif aux entreprises. Cette réforme grèvera considérablement le budget de l'Etat. La question des conséquences financières et de la compensation financière à l'échelon de la Confédération sera traitée dans le projet destiné à la consultation à l'automne 2014.

Le *taux spécial de TVA pour les prestations du secteur de l'hébergement* a été instauré en 1996 pour une période devant initialement prendre fin le 31 décembre 2001. Cet allégement était conçu comme une mesure temporaire destinée à soutenir l'hôtellerie qui se trouvait dans une situation difficile au milieu des années 90. Depuis, le Parlement a reconduit à cinq reprises ce taux spécial de TVA. Le 21 juin 2013, il a décidé de le prolonger pour une nouvelle période de quatre ans, soit jusqu'à fin 2017. Si le Parlement devait décider de reconduire à nouveau cette mesure, il en résulterait des diminutions de recettes de 170 millions.

Tous les groupes de tâches: CRT 2014

Le 19 décembre 2012, le Conseil fédéral a adopté le message concernant la loi fédérale sur le programme de consolidation et de réexamen des tâches 2014 (LCRT 2014). Il entendait décharger le budget de 570 millions par an. Le Conseil national a renvoyé le projet au Conseil fédéral en décembre 2013. L'application du train de mesures prévu est ainsi remise en question. Le Conseil fédéral a repris, dans le budget 2015, une partie des mesures figurant dans le message et il tient à faire figurer la mise en œuvre de l'ensemble du programme dans le plan financier. Un rejet complet ou partiel du CRT 2014 par le Parlement entraînerait des charges supplémentaires par rapport au budget, qui pourraient atteindre 550 millions par an.

Groupes de tâches divers: accords avec l'UE

Divers accords prévus avec l'UE sont actuellement en suspens, en raison de questions non réglées au niveau des conditions-cadres institutionnelles ou de l'acceptation par le peuple suisse de l'initiative contre l'immigration de masse. Un possible accord sur la santé est notamment concerné. Une ouverture du marché laitier est par ailleurs discutée avec l'UE. Les négociations sur la participation de la Suisse aux programmes européens de formation (Erasmus+) et de recherche (Horizon 2020), ainsi qu'au programme européen de promotion cinématographique MEDIA sont bloquées pour le moment. Le Conseil fédéral prépare, par conséquent, des programmes nationaux de remplacement. Si la Suisse parvient à participer aux programmes européens à une date ultérieure, le budget sera temporairement grevé à double.

Relations avec l'étranger

Le 26 juin 2013, le Conseil fédéral a décidé le de participer à l'avenir à l'*assainissement de bâtiments d'organisations internationales* sous la forme soit de prêts rémunérés et remboursables sur une durée maximale de 30 ans, soit de cautionnements de crédits bancaires, sous réserve d'une contribution substantielle au financement par le canton ou la commune hôte. Le coût de l'assainissement à Genève est estimé à 1,5 milliard. Une bonne part

de ce montant (837 mio) concerne la rénovation du Palais des Nations. Le Conseil fédéral et le canton de Genève ont convenu d'un prêt de 380 millions. Le 11 juin 2014, le Parlement a, par le biais du supplément I au budget 2014, autorisé deux crédits d'engagement, l'un pour des travaux de planification en vue de la construction d'un nouveau bâtiment de l'Organisation mondiale de la santé (OMS, 14 mio) et l'autre pour des travaux de planification en vue de la reconstruction du bâtiment de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix- Rouge et du Croissant-Rouge (FICR, 5 mio). Le Conseil fédéral proposera probablement au Parlement l'octroi de prêts sans intérêt pour ces deux projets de construction. Les prêts accordés aux Nations Unies et à l'Organisation mondiale de la santé seraient financés, à raison de 70 %, par la Confédération et de 30 % par le canton de Genève. En partant du principe que cette répartition s'appliquera également à d'autres projets de rénovation d'organisations internationales, le budget de la Confédération affichera des charges supplémentaires de 525 millions sur 10 ans.

Le Conseil fédéral soumettra par ailleurs au Parlement un message sur le renforcement de la politique d'Etat hôte (cf. motion 12.4267), dont la mise en œuvre pourrait générer d'autres dépenses supplémentaires.

Défense nationale

Le 18 juin 2014, le peuple a refusé la loi sur le fonds Gripen. Le Conseil fédéral a, par conséquent, suspendu la mise en œuvre de la motion 12.3983 qui exige une augmentation des dépenses de l'armée à 5 milliards à partir de 2016. Actuellement, environ 4,7 milliards par an sont budgétisés pour l'armée à partir de 2016. Il n'est pas certain que ce montant puisse être épuisé, les engagements en cours (c'est-à-dire les crédits d'engagement accordés, mais non encore épuisés) ne s'élevant pour le moment qu'à environ 1,5 milliard dans le cas du matériel d'armement. Ce montant représente environ trois fois les crédits budgétaires annuels destinés au matériel d'armement. Comme les achats importants d'armement s'effectuent sur plusieurs années, les engagements en cours devraient être nettement plus élevé pour que les crédits disponibles puissent être épuisés. La question du relèvement du plafond de dépenses de l'armée à 5 milliards continue toutefois de se poser à moyen terme. Elle devra être résolue sur la base du développement de l'armée (DEVA) et des achats d'armement fondés sur ce dernier.

Culture et loisirs

En mai 2014, le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation concernant le *message sur la culture 2016–2019*. Compte tenu d'un volume quadriennal d'encouragement de quelque 900 millions, ce projet occasionne des charges supplémentaires pouvant atteindre 14 millions par an. Il ne sera intégré au plan financier qu'à la fin de 2014, au terme de l'évaluation des résultats de la consultation.

Le 5 mars 2014, le Parlement a déposé une motion de la CSEC-N, qui exige un projet visant à promouvoir concrètement *le sport de masse, la relève sportive et le sport de haut niveau* (13.3369 Manifestations sportives et promotion de la relève sportive et du sport de compétition). Le Conseil fédéral a alors chargé le DDPS de présenter, d'ici fin novembre 2014, une vue d'ensemble traitant des aspects conceptuels et financiers de ce domaine, comprenant un concept sur le sport de haut niveau, un concept sur le sport de masse, ainsi qu'un concept immobilier. Le Conseil fédéral décidera des autres mesures à prendre en se fondant sur cette vue d'ensemble.

Santé

Différents projets relevant de la politique de la santé devraient entraîner, pour la Confédération, des dépenses supplémentaires pouvant atteindre un peu plus de 20 millions par an. Les charges supplémentaires découlent notamment de la révision de la loi sur les épidémies (env. 4,4 mio par an à partir de 2016), du projet de dossier électronique du patient (env. 6 mio par an à partir de 2017) ainsi que du projet de nouvelle loi fédérale sur l'enregistrement des maladies oncologiques (env. 2 mio par an à partir de 2018). Le 14 mai 2014, le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation concernant la loi fédérale sur le centre pour la qualité dans l'assurance obligatoire des soins, qui pourrait générer des dépenses supplémentaires de 10 millions par an dès 2018.

Prévoyance sociale

Le domaine de l'asile est restructuré en profondeur afin *d'accélérer les procédures d'asile*. Les demandeurs d'asile seront hébergés au même endroit, dans les centres que la Confédération doit encore créer, où la procédure d'asile strictement cadencée (assortie du conseil juridique et du conseil en vue du retour) sera appliquée. Des investissements de plusieurs centaines de millions seront requis ces prochaines années pour la réalisation et l'aménagement des centres en question. A moyen et à long terme, les procédures rapides devraient entraîner des économies substantielles au niveau des divers forfaits alloués aux cantons.

L'initiative Parlementaire 13.451 (Poursuivre et développer les aides financières aux structures d'accueil extrafamilial) demande une *prolongation* au-delà du 31 janvier 2015 de la loi fédérale sur les *aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants*. Elle a été déposée en septembre 2013 et les deux CSEC lui ont donné suite début 2014. Le rapport qui accompagne le présent projet d'acte de l'Assemblée fédérale est en cours d'élaboration. On n'en connaît pour l'instant ni les détails, ni les délais. Dans le cas d'une nouvelle prolongation pour une durée de 4 ans de ladite loi, les coûts supplémentaires pour la Confédération devraient

s'élever à environ 30 millions par année (cf. crédit d'engagement de 120 mio pour les années 2011–2015).

Trafic

Pour financer les routes nationales et le trafic d'agglomération, le Conseil fédéral entend créer et ancrer dans la Constitution *un fonds à durée indéterminée pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA)*. La consultation sur ce projet s'est achevée en juin 2014. Le fonds sera alimenté en premier lieu par les recettes de la surtaxe sur les huiles minérales et de la redevance pour l'utilisation des routes nationales. Il absorbera aussi le produit de l'impôt sur les véhicules automobiles, qui alimentait jusqu'ici le budget général de la Confédération. L'affectation partielle (quelque 280 mio) ou complète (quelque 400 mio) de l'impôt sur les véhicules automobiles devra être compensée dans d'autres groupes de tâches si aucune marge de manœuvre n'est disponible à cet effet dans le budget.

Environnement et aménagement du territoire

Dans le domaine de l'environnement, la mise en œuvre de plusieurs stratégies transversales devrait entraîner des charges supplémentaires de plus de 50 millions par an:

- de nombreuses mesures sectorielles sont prévues dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action sur l'adaptation aux changements climatiques;
- des mesures relatives à la mise en œuvre de la stratégie de la biodiversité du Conseil fédéral seront définies dans un autre plan d'action;
- enfin, une révision de la loi sur la protection de l'environnement, proposée à titre de contre-projet indirect à l'initiative populaire «Economie verte», encouragera une gestion efficiente des ressources naturelles par le biais de prescriptions et de mesures permettant d'optimaliser l'achèvement des cycles de vie des matériaux et de réduire l'impact sur l'environnement de la production et de la consommation. Elle visera également à améliorer l'information et la coordination ainsi qu'à renforcer l'engagement international de la Suisse en faveur de l'environnement.

04 INDICATEURS DE LA CONFEDERATION

Les indicateurs de la Confédération donnent une image positive pour les années du plan financier 2016–2018. Comparées à 2014, la quote-part des dépenses recule légèrement., tandis que celle des recettes fiscales augmente. Il en résulte des excédents, qui permettent de poursuivre la réduction de la dette.

Indicateurs de la Confédération

en %	Budget 2014	Budget 2015	Plan financier 2016	Plan financier 2017	Plan financier 2018
Quote-part des dépenses Dépenses ordinaires (en % du PIB nom.)	10,8	10,5	10,8	10,8	10,6
Quote-part d'impôt Recettes fiscales ordinaires (en % du PIB nom.)	10,1	10,0	10,2	10,4	10,3
Quote-part du déficit ou de l'excédent Solde de financement ordinaire (en % du PIB nom.)	+0,0	+0,1	0,1	0,2	0,4
Taux d'endettement brut Dette brute (en % du PIB nom.)	17,9	17,2	16,0	15,9	14,4

Quote-part des dépenses

De 2014 à 2018, la quote-part des dépenses évolue à la baisse. En effet, durant cette période, le PIB nominal croît à un rythme plus soutenu que les dépenses (2,9 % contre 2,6 % par année en moyenne). La hausse de cette quote-part en 2016 est due essentiellement à des dépenses supplémentaires, en particulier l'intégration dans le budget de la Confédération de la rétribution à prix coûtant du courant injecté RPC et la contribution des cantons au fonds d'infrastructure ferroviaire FIF (voir encadré, ch. 21).

Après s'être accrue dans les années 1990, la quote-part des dépenses a ensuite entamé un recul grâce aux deux programmes d'allégement budgétaire et à la forte reprise économique (2008: 10,0 %). Puis, elle a subi une nouvelle hausse en raison du ralentissement économique (2013: 10,6 %). Il convient de noter que les chiffres du budget et du plan financier ne prennent pas en considération les restes de crédits régulièrement recensés à la fin de l'année; les valeurs effectives devraient donc être inférieures de quelque 0,2 point de pourcentage au minimum.

Quote-part des dépenses et quote-part d'impôt de la Confédération en %
2014: estimation

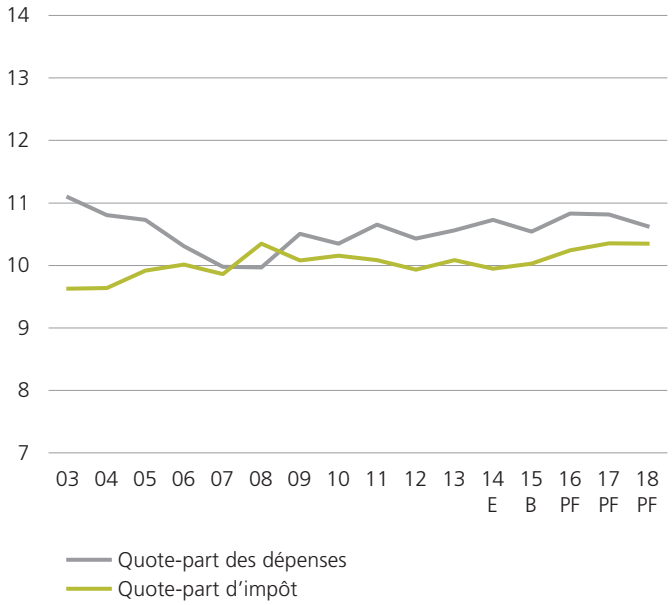

Comparées à 2014, la quote-part des dépenses recule légèrement tandis que celle des recettes fiscales augmente. Les valeurs de 2014 se basent sur l'extrapolation de juin pour les recettes fiscales (9,9 %) et sur les valeurs inscrites au budget pour les dépenses.

Quote-part d'impôt

Depuis 1990, la quote-part d'impôt de la Confédération a atteint sa valeur la plus élevée en 2000 (10,8 %). Puis, elle a évolué à la baisse pour retrouver à nouveau une tendance à la hausse à partir de l'année 2005. En 2015, la quote-part d'impôt atteint 10,0 %. Au cours des années du plan financier, cet indicateur devrait croître en raison de la forte progression des recettes, notamment de l'impôt fédéral direct. En effet, dans l'ensemble, l'augmentation des recettes est supérieure au taux de croissance moyen du produit intérieur brut nominal durant la même période.

Quote-part du déficit ou de l'excédent

De 1991 à 2005, à l'exception de l'année 2000, le budget de la Confédération a toujours affiché un déficit. Les programmes d'allégement budgétaire et l'application systématique du frein à l'endettement ont permis de mettre un terme, dans le cadre du compte 2006, à cette période de déficits budgétaires. A fin de l'année 2013, cette quote-part était de 0,2 % et, compte tenu de l'extrapolation de juin, elle devrait être à l'équilibre en 2014. Pour les années 2015 à 2018, cet indicateur devrait retrouver une valeur positive et repartir à la hausse.

Taux d'endettement brut

Durant les années 1990, le taux d'endettement brut de la Confédération avait plus que doublé, passant de 11,4 % en 1990 à 27,5 % en 2003. Cependant, depuis 2006, la dette brute tend à diminuer, tandis que le PIB augmente. Ceci a permis au taux d'endettement de repasser sous la barre des 20 % en 2010, ce qui n'avait plus été le cas depuis 1993. Ce taux devrait poursuivre son repli au cours des années du plan financier pour atteindre 14,4 % en 2018.

05 CONCLUSIONS

Les perspectives du plan financier 2016–2018 pour les finances fédérales sont optimistes. Des risques politiques et économiques exceptionnellement élevés menacent toutefois les excédents structurels considérables prévus pour 2017 et 2018. La croissance des recettes escomptée suppose que les conditions économiques favorables se maintiennent.

A première vue, le plan financier 2016–2018 suscite l'optimisme: les exigences du frein à l'endettement sont remplies pour l'ensemble des années du plan financier et des excédents structurels élevés sont attendus en 2017 et 2018. Un examen des hypothèses de base sur lesquelles les chiffres sont fondés incite toutefois à relativiser ces bonnes perspectives budgétaires. Ainsi, l'excédent structurel prévu pour 2016 est relativement faible et s'appuie sur l'hypothèse que les mesures du CRT 2014 seront mises en œuvre. Or si tel n'est pas le cas, les réserves structurelles escomptées seront épuisées et des réductions de dépenses seraient requises dans le cadre du prochain budget afin de respecter les exigences du frein à l'endettement.

Les gros excédents structurels escomptés en 2017 et 2018 doivent, eux aussi, être relativisés. En effet, ils se fondent principalement sur l'hypothèse selon laquelle les recettes croîtront davantage que l'économie, essentiellement grâce au produit de l'impôt sur le bénéfice. Les expériences passées ont montré que, en phase de reprise ou de surexploitation générale des capacités de production économique (hypothèse sur laquelle se fonde le plan financier), les recettes progressent plus fortement que le PIB nominal. Pour l'avenir, cela présuppose toutefois que l'attrait de place économique suisse soit maintenu. L'impact de la 3e réforme de l'imposition des entreprises sera déterminant à cet égard. Si elle est mise en œuvre, la réforme permettra de consolider l'assiette fiscale, mais elle engendrera également des charges supplémentaires pour la Confédération.

Les gros excédents attendus doivent également être relativisés au regard des projets de réforme en vue. Plusieurs de ces projets ne sont pas encore chiffrés. Or la liste des charges supplémentaires possibles est considérable (cf. ch. 35). Celles-ci pourraient résulter principalement des projets de réformes fiscales prioritaires (RIE III, réforme de l'imposition des couples mariés), susceptibles de grever le budget de plusieurs milliards. A mentionner également à cet égard l'abandon possible du CRT 2014 et l'affectation partielle ou intégrale de l'impôt sur les véhicules automobiles au fonds pour les routes nationales.

Enfin, les risques économiques demeurent considérables, car la reprise conjoncturelle actuelle ne s'est pas encore établie dans tous les secteurs. Jusqu'ici, la demande de biens d'exportation n'a pas produit l'impulsion escomptée. En effet, les problèmes structurels auxquels la zone euro reste confrontée continuent de freiner la reprise économique, et la croissance économique des pays émergents s'est ralentie. De plus, le risque d'une pression sur les prix (déflation) à large échelle est à nouveau évoqué. Le scénario négatif présentant ces risques indique comment ceux-ci pourraient se répercuter sur les finances fédérales (cf. ch. 26).

Cela fait déjà douze ans que le plan financier est établi dans le respect des exigences du frein à l'endettement. Les excédents structurels les plus élevés ont été réalisés jusqu'ici dans le cadre du plan financier 2009–2011 de la législature (2,1 mrd en 2011). Deux ans plus tard, toutefois, l'excédent a fait place à un déficit au plan financier 2011–2013 (- 1,3 mrd). Enfin, des mesures de consolidation ont dû être prises dans le cadre du budget 2011 afin de respecter les exigences du frein à l'endettement. Cet exemple illustre bien à quelle vitesse les conditions-cadres budgétaires peuvent se détériorer.

Au vu des incertitudes économiques et des possibles charges supplémentaires liées aux projets non encore pris en compte, il est indispensable de fixer des priorités. Cette nécessité vaut spécialement pour les projets fiscaux actuellement en discussion et susceptibles de générer les charges supplémentaires les plus élevées. Le Conseil fédéral lancera à l'automne 2014 la consultation relative à la RIE III. Ce projet de réforme est d'une importance cruciale pour notre pays, non seulement sur le plan fiscal, mais aussi, comme cela est dit plus haut, sur les plans budgétaire et économique. Pour la Confédération, l'objectif de préserver notre compétitivité internationale et de maintenir le rendement de l'imposition des entreprises requerra des sacrifices. Compte tenu des charges qui découleront de cette réforme, il apparaît important de conserver autant que possible la marge de manœuvre budgétaire disponible. Telle est la condition à remplir si l'on entend éviter que la mise en œuvre des réformes ne nécessite de lourdes mesures d'allégement budgétaire tant du côté des dépenses que des recettes.

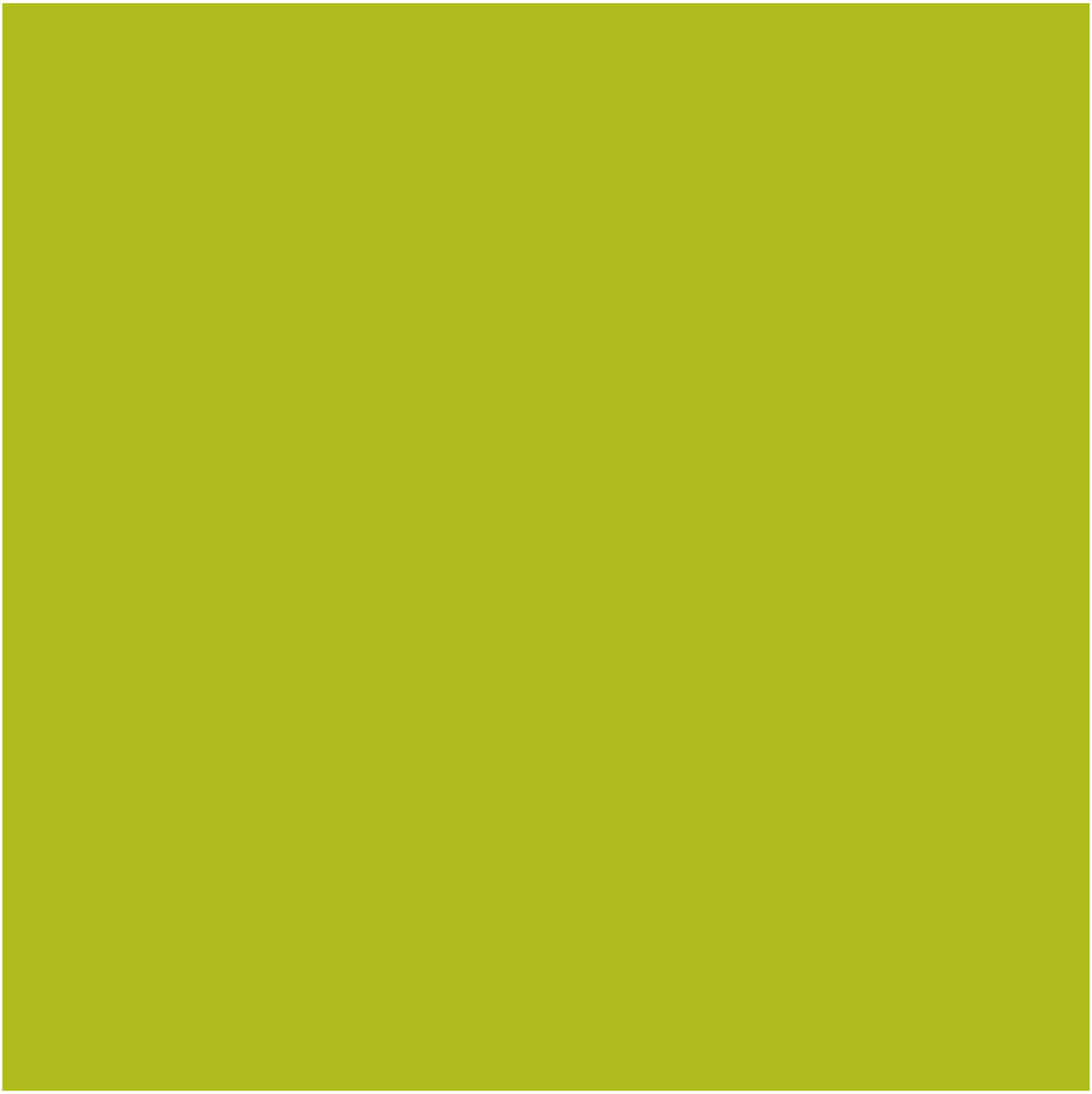

61 Compte de financement

mio CHF	Budget 2014	Budget 2015	Plan financier 2016	Plan financier 2017	Plan financier 2018	Δ Ø en % 2014-2018
Solde de financement	**121**	**662**	**753**	**1 424**	**2 681**	
Solde de financement ordinaire	**121**	**524**	**608**	**1 424**	**2 681**	
Recettes ordinaires	**66 245**	**67 527**	**71 514**	**74 134**	**76 064**	**3,5**
Recettes fiscales	**62 270**	**63 755**	**67 058**	**69 615**	**71 466**	**3,5**
Impôt fédéral direct	20 113	20 369	21 841	23 581	25 013	5,6
Impôt anticipé	4 837	5 314	5 465	5 616	5 767	4,5
Droits de timbre	2 300	2 425	2 550	2 425	2 550	2,6
Taxe sur la valeur ajoutée	22 960	23 770	24 590	25 280	25 390	2,5
Autres impôts à la consommation	7 480	7 328	8 031	8 123	8 126	2,1
Recettes fiscales diverses	4 580	4 549	4 582	4 590	4 620	0,2
Patentes et concessions	**899**	**677**	**835**	**803**	**803**	**-2,8**
Recettes financières	**1 115**	**1 047**	**1 140**	**1 222**	**1 302**	**3,9**
Recettes de participations	864	804	804	804	804	-1,8
Autres recettes financières	251	243	335	418	498	18,6
Autres recettes courantes	**1 772**	**1 838**	**1 801**	**1 820**	**1 826**	**0,8**
Recettes d'investissement	**189**	**209**	**680**	**674**	**667**	**37,1**
Dépenses ordinaires	**66 124**	**67 003**	**70 906**	**72 710**	**73 383**	**2,6**
Dépenses propres	**10 790**	**10 693**	**11 129**	**11 230**	**11 342**	**1,3**
Dépenses de personnel	5 482	5 556	5 621	5 648	5 671	0,8
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	4 082	4 304	4 392	4 452	4 513	2,5
Dépenses d'armement	1 226	833	1 115	1 130	1 158	-1,4
Dépenses de transfert courantes	**45 299**	**46 402**	**47 067**	**48 382**	**48 460**	**1,7**
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	9 263	9 616	9 895	10 299	9 663	1,1
Indemnités à des collectivités publiques	1 106	1 107	1 040	1 054	1 068	-0,9
Contributions à de propres institutions	3 005	3 051	2 819	2 796	2 796	-1,8
Contributions à des tiers	15 680	15 885	16 180	16 501	16 846	1,8
Contributions aux assurances sociales	16 245	16 743	17 133	17 732	18 087	2,7
Dépenses financières	**2 174**	**1 991**	**2 408**	**2 344**	**2 281**	**1,2**
Dépenses d'intérêts	2 149	1 977	2 301	2 329	2 254	1,2
Autres dépenses financières	25	15	107	14	27	1,8
Dépenses d'investissement	**7 860**	**7 917**	**10 302**	**10 754**	**11 300**	**9,5**
Immobilisations corporelles et stocks	2 704	2 773	2 879	3 098	3 172	4,1
Immobilisations incorporelles	52	40	31	27	23	-18,7
Prêts	457	437	99	94	85	-34,3
Participations	21	46	34	8	8	-21,3
Propres contributions à des investissements	4 625	4 621	6 760	7 027	7 511	12,9
Contributions à des investissements à redistribuer	–	–	500	500	500	–
Recettes extraordinaires	**–**	**139**	**145**	**–**	**–**	
Dépenses extraordinaires	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	

62 Compte de résultats

mio CHF	Budget 2014	Budget 2015	Plan financier 2016	Plan financier 2017	Plan financier 2018	Δ Ø en % 2014-2018
Résultat de l'exercice	**496**	**1 082**	**1 510**	**2 419**	**3 441**	
Résultat ordinaire	**496**	**944**	**1 365**	**2 419**	**3 441**	
Résultat opérationnel	**1 446**	**1 908**	**2 326**	**3 236**	**4 178**	
Revenus	**64 988**	**66 428**	**69 830**	**72 454**	**74 117**	**3,3**
Revenus fiscaux	**62 270**	**63 755**	**67 058**	**69 615**	**71 466**	**3,5**
Impôt fédéral direct	20 113	20 369	21 841	23 581	25 013	5,6
Impôt anticipé	4 837	5 314	5 465	5 616	5 767	4,5
Droits de timbre	2 300	2 425	2 550	2 425	2 550	2,6
Taxe sur la valeur ajoutée	22 960	23 770	24 590	25 280	25 390	2,5
Autres impôts à la consommation	7 480	7 328	8 031	8 123	8 126	2,1
Revenus fiscaux divers	4 580	4 549	4 582	4 590	4 620	0,2
Patentes et concessions	**840**	**634**	**798**	**765**	**765**	**-2,3**
Autres revenus	**1 863**	**1 884**	**1 962**	**2 059**	**1 872**	**0,1**
Prélèv. fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	**15**	**154**	**11**	**15**	**14**	**-2,2**
Charges	**63 542**	**64 519**	**67 504**	**69 218**	**69 939**	**2,4**
Charges propres	**13 202**	**13 177**	**13 687**	**13 823**	**13 982**	**1,4**
Charges de personnel	5 482	5 556	5 621	5 648	5 671	0,8
Charges de biens et serv. et charges d'exploit.	4 268	4 536	4 639	4 699	4 761	2,8
Charges d'armement	1 226	833	1 115	1 130	1 158	-1,4
Amortissement d'immobilis. corp. et incorporelles	2 225	2 252	2 312	2 346	2 392	1,8
Charges de transfert	**50 274**	**51 342**	**53 814**	**55 395**	**55 957**	**2,7**
Parts de tiers aux revenus de la Confédération	9 263	9 616	9 895	10 299	9 663	1,1
Indemnités à des collectivités publiques	1 106	1 107	1 040	1 054	1 068	-0,9
Contributions à de propres institutions	3 005	3 051	2 819	2 796	2 796	-1,8
Contributions à des tiers	15 681	15 884	16 179	16 500	16 845	1,8
Contributions aux assurances sociales	16 170	16 668	17 058	17 657	18 012	2,7
Réévaluation de contrib. à des investissements	4 625	4 621	6 760	7 027	7 511	12,9
Réévaluation de prêts et de participations	424	395	63	61	61	-38,4
Apport à fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	**66**	**1**	**3**	**0**	**0**	**-81,4**
Résultat financier	**-951**	**-965**	**-961**	**-818**	**-738**	
Revenus financiers	**1 149**	**1 076**	**1 178**	**1 269**	**1 314**	**3,4**
Augmentation des valeurs de mise en équivalence	864	804	804	804	804	-1,8
Autres revenus financiers	285	272	374	465	510	15,7
Charges financières	**2 099**	**2 041**	**2 139**	**2 086**	**2 052**	**-0,6**
Charges d'intérêts	1 984	1 941	1 956	2 003	1 968	-0,2
Autres charges financières	115	100	183	83	85	-7,4
Revenus extraordinaires	**–**	**139**	**145**	**–**	**–**	
Charges extraordinaires	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	

Résultat ordinaire	**496**	**944**	**1 365**	**2 419**	**3 441**	
Revenus ordinaires	**66 137**	**67 504**	**71 008**	**73 722**	**75 431**	**3,3**
Revenus	64 988	66 428	69 830	72 454	74 117	3,3
Revenus financiers	1 149	1 076	1 178	1 269	1 314	3,4
Charges ordinaires	**65 641**	**66 560**	**69 643**	**71 304**	**71 991**	**2,3**
Charges	63 542	64 519	67 504	69 218	69 939	2,4
Charges financières	2 099	2 041	2 139	2 086	2 052	-0,6

63 Compte des investissements

mio CHF	Budget 2014	Budget 2015	Plan financier 2016	Plan financier 2017	Plan financier 2018	Δ Ø en % 2014-2018
Solde du compte des investissements	**-7 671**	**-7 708**	**-9 622**	**-10 080**	**-10 632**	
Solde du compte des investissements ordinaire	**-7 671**	**-7 708**	**-9 622**	**-10 080**	**-10 632**	
Recettes d'investissement ordinaires	**189**	**209**	**680**	**674**	**667**	**37,1**
Immeubles	43	44	35	35	35	-5,0
Biens meubles	4	4	6	5	4	1,0
Routes nationales	5	6	6	6	6	5,4
Prêts	137	155	133	128	122	-2,8
Rembours. propres contributions à investissements	–	–	–	–	–	–
Contributions à des investissements à redistribuer	–	–	500	500	500	–
Dépenses d'investissement ordinaires	**7 860**	**7 917**	**10 302**	**10 754**	**11 300**	**9,5**
Immeubles	741	853	875	927	975	7,1
Biens meubles	141	153	162	152	147	0,9
Stocks	135	99	99	138	137	0,4
Routes nationales	1 687	1 668	1 742	1 882	1 914	3,2
Immobilisations incorporelles	52	40	31	27	23	-18,7
Prêts	457	437	99	94	85	-34,3
Participations	21	46	34	8	8	-21,3
Propres contributions à des investissements	4 625	4 621	6 760	7 027	7 511	12,9
Contributions à des investissements à redistribuer	–	–	500	500	500	–
Recettes d'investissement extraordinaires	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	
Dépenses d'investissement extraordinaires	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	

ANNEXE 1
PLAN FINANCIER DES UNITES ADMINISTRATIVES

Compte de résultats et compte des investissements par unité administrative

(transactions extraordinaires non comprises)

mio CHF		Budget 2014	Budget 2015	Plan financier 2016	Plan financier 2017	Plan financier 2018	Δ Ø en % 2014-2018
1	**Autorités et tribunaux**						
101	**Assemblée fédérale**						
	Poste de revenus	0	0	0	0	0	0,0
	Crédit de charges	104	107	106	106	106	0,5
	Dépenses d'investissement	5	9	5	5	5	1,3
103	**Conseil fédéral**						
	Crédit de charges	18	18	18	18	18	0,7
104	**Chancellerie fédérale**						
	Poste de revenus	1	1	1	1	1	0,0
	Crédit de charges	64	64	65	64	64	0,3
	Dépenses d'investissement	5	6	6	4	4	-1,0
105	**Tribunal fédéral**						
	Poste de revenus	13	13	13	13	13	0,3
	Crédit de charges	95	95	95	95	95	0,1
	Dépenses d'investissement	1	1	1	1	1	3,2
107	**Tribunal pénal fédéral**						
	Poste de revenus	1	1	1	1	1	4,5
	Crédit de charges	15	15	16	16	16	0,2
108	**Tribunal administratif fédéral**						
	Poste de revenus	4	4	4	4	4	0,2
	Crédit de charges	84	81	82	82	82	-0,8
	Dépenses d'investissement	0	–	–	–	–	-100,0
109	**Autorité surveillance Ministère public de la Confédération**						
	Crédit de charges	1	1	1	1	1	-0,3
	Dépenses d'investissement	0	0	–	–	–	-100,0
110	**Ministère public de la Confédération**						
	Poste de revenus	1	2	1	1	1	3,5
	Crédit de charges	60	59	59	59	60	0,0
	Dépenses d'investissement	1	3	3	2	1	-2,0
111	**Tribunal fédéral des brevets**						
	Poste de revenus	2	2	2	2	2	0,9
	Crédit de charges	2	2	2	2	2	1,0

Compte de résultats et compte des investissements par unité administrative

(transactions extraordinaires non comprises)

suite mio CHF	Budget 2014	Budget 2015	Plan financier 2016	Plan financier 2017	Plan financier 2018	Δ Ø en % 2014-2018
2 Département des affaires étrangères						
202 Département fédéral des affaires étrangères						
Poste de revenus	99	48	48	48	48	-16,5
Crédit de charges	3 187	3 205	3 328	3 341	3 388	1,5
Recettes d'investissement	14	16	16	16	16	2,5
Dépenses d'investissement	23	33	12	10	10	-18,1

Compte de résultats et compte des investissements par unité administrative

(transactions extraordinaires non comprises)

suite mio CHF	Budget 2014	Budget 2015	Plan financier 2016	Plan financier 2017	Plan financier 2018	Δ Ø en % 2014-2018
3 Département de l'intérieur						
301 Secrétariat général du DFI						
Poste de revenus	3	3	3	3	3	0,0
Crédit de charges	116	117	118	119	120	0,7
Dépenses d'investissement	1	2	2	2	2	13,8
303 Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes						
Poste de revenus	0	0	0	0	0	-3,4
Crédit de charges	9	9	10	10	10	1,8
305 Archives fédérales suisses						
Poste de revenus	1	1	1	1	1	0,0
Crédit de charges	18	18	18	18	18	-0,7
Dépenses d'investissement	2	2	2	2	2	7,9
306 Office fédéral de la culture						
Poste de revenus	1	1	1	1	1	-2,6
Crédit de charges	177	182	190	187	189	1,7
Dépenses d'investissement	30	35	40	36	37	4,9
307 Bibliothèque nationale suisse						
Poste de revenus	0	0	0	0	0	-1,5
Crédit de charges	37	37	38	38	38	0,5
Dépenses d'investissement	0	0	–	–	–	-100,0
311 Office fédéral de météorologie et de climatologie						
Poste de revenus	33	36	36	36	36	1,8
Crédit de charges	96	104	107	109	109	3,3
Dépenses d'investissement	7	4	4	3	4	-16,1
316 Office fédéral de la santé publique						
Poste de revenus	106	107	109	110	107	0,2
Crédit de charges	2 652	2 817	2 918	3 039	3 070	3,7
Dépenses d'investissement	3	1	3	3	1	-26,2
317 Office fédéral de la statistique						
Poste de revenus	2	2	2	2	2	-0,2
Crédit de charges	172	172	172	172	172	0,1
Dépenses d'investissement	1	1	1	1	1	-1,5
318 Office fédéral des assurances sociales						
Poste de revenus	38	36	34	34	34	-2,5
Crédit de charges	13 497	13 792	14 063	14 533	14 849	2,4
341 Office fédéral sécurité alimentaire et affaires vétérinaires						
Poste de revenus	6	8	8	7	7	2,2
Crédit de charges	57	75	77	78	76	7,5
Dépenses d'investissement	1	2	2	2	1	15,7
342 Institut de virologie et d'immunologie						
Poste de revenus	4	4	4	4	4	0,0
Crédit de charges	18	18	18	19	19	1,0
Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0,5

Compte de résultats et compte des investissements par unité administrative

(transactions extraordinaires non comprises)

suite mio CHF		Budget 2014	Budget 2015	Plan financier 2016	Plan financier 2017	Plan financier 2018	Δ Ø en % 2014-2018
4	**Département de justice et police**						
401	**Secrétariat général du DFJP**						
	Poste de revenus	4	4	4	4	4	0,3
	Crédit de charges	56	57	58	59	59	1,1
	Dépenses d'investissement	27	16	16	20	16	-12,4
402	**Office fédéral de la justice**						
	Poste de revenus	22	26	27	27	27	4,7
	Crédit de charges	188	198	201	211	233	5,5
	Dépenses d'investissement	47	56	57	67	88	17,1
403	**Office fédéral de la police**						
	Poste de revenus	15	20	19	19	19	4,7
	Crédit de charges	246	247	247	245	244	-0,3
	Dépenses d'investissement	26	22	22	24	23	-2,2
413	**Institut suisse de droit comparé**						
	Poste de revenus	1	1	1	1	1	-3,4
	Crédit de charges	8	8	8	8	8	0,0
	Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	1,2
417	**Commission fédérale des maisons de jeu**						
	Poste de revenus	356	306	306	306	306	-3,7
	Crédit de charges	339	317	308	310	310	-2,2
	Dépenses d'investissement	0	0	–	–	–	-100,0
420	**Office fédéral des migrations**						
	Poste de revenus	52	51	51	52	52	0,1
	Crédit de charges	1 320	1 316	1 257	1 288	1 311	-0,2
	Recettes d'investissement	4	4	4	4	4	0,0
	Dépenses d'investissement	16	15	18	19	19	4,0
485	**Centre de services informatiques du DFJP**						
	Poste de revenus	82	82	82	81	81	-0,2
	Crédit de charges	92	94	93	94	90	-0,5
	Dépenses d'investissement	10	6	8	7	7	-7,1

Compte de résultats et compte des investissements par unité administrative

(transactions extraordinaires non comprises)

suite mio CHF		Budget 2014	Budget 2015	Plan financier 2016	Plan financier 2017	Plan financier 2018	Δ Ø en % 2014-2018
5	**Département défense, protection de la population et sports**						
500	**Secrétariat général du DDPS**						
	Poste de revenus	6	4	4	4	4	-6,2
	Crédit de charges	94	87	90	91	96	0,4
	Dépenses d'investissement	11	10	9	9	9	-3,9
503	**Service de renseignement de la Confédération**						
	Poste de revenus	0	0	0	0	0	-5,0
	Crédit de charges	69	71	70	71	70	0,2
504	**Office fédéral du sport**						
	Poste de revenus	19	20	20	20	20	1,3
	Crédit de charges	217	218	223	223	223	0,7
	Dépenses d'investissement	16	15	15	14	13	-5,1
506	**Office fédéral de la protection de la population**						
	Poste de revenus	17	18	17	17	17	1,1
	Crédit de charges	169	166	169	170	166	-0,5
	Dépenses d'investissement	2	2	2	2	2	-1,6
525	**Défense**						
	Poste de revenus	374	379	344	344	345	-2,0
	Crédit de charges	5 302	5 045	5 266	5 246	5 281	-0,1
	Recettes d'investissement	4	4	4	4	4	0,0
	Dépenses d'investissement	115	85	85	121	121	1,2
540	**armasuisse Acquisitions**						
	Poste de revenus	9	9	9	9	9	-0,2
	Crédit de charges	126	123	124	125	125	-0,3
	Dépenses d'investissement	8	8	8	8	8	1,4
542	**armasuisse Sci+T**						
	Poste de revenus	1	1	1	1	1	0,0
	Crédit de charges	33	32	32	32	32	-0,8
	Dépenses d'investissement	2	1	2	2	2	-11,5
543	**armasuisse Immobilier**						
	Poste de revenus	1 196	1 151	1 117	1 082	1 082	-2,5
	Crédit de charges	660	733	762	749	750	3,3
	Recettes d'investissement	20	20	20	20	20	0,0
	Dépenses d'investissement	278	392	402	408	422	11,1
570	**Office fédéral de topographie (swisstopo)**						
	Poste de revenus	23	23	21	21	20	-2,9
	Crédit de charges	91	92	93	93	93	0,3
	Dépenses d'investissement	3	3	2	2	2	-9,6

Compte de résultats et compte des investissements par unité administrative

(transactions extraordinaires non comprises)

suite mio CHF		Budget 2014	Budget 2015	Plan financier 2016	Plan financier 2017	Plan financier 2018	Δ Ø en % 2014-2018
6	**Département des finances**						
600	**Secrétariat général du DFF**						
	Poste de revenus	1	1	1	1	1	10,8
	Crédit de charges	30	30	39	44	46	10,8
	Dépenses d'investissement	5	7	7	7	7	7,3
601	**Administration fédérale des finances**						
	Poste de revenus	1 716	1 653	1 781	1 845	1 891	2,5
	Crédit de charges	5 407	5 338	5 500	5 505	5 538	0,6
	Dépenses d'investissement	5	7	4	3	4	-10,6
602	**Centrale de compensation**						
	Poste de revenus	152	151	150	150	151	-0,3
	Crédit de charges	156	156	155	155	155	-0,3
	Dépenses d'investissement	2	1	0	0	0	-44,3
603	**Monnaie fédérale Swissmint**						
	Poste de revenus	99	75	66	66	66	-9,7
	Crédit de charges	81	62	56	56	56	-8,8
	Dépenses d'investissement	11	6	7	9	9	-5,4
604	**Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales**						
	Poste de revenus	–	1	–	–	–	–
	Crédit de charges	33	30	30	30	30	-2,3
	Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	-49,1
605	**Administration fédérale des contributions**						
	Poste de revenus	50 517	52 163	54 736	57 203	59 027	4,0
	Crédit de charges	7 836	8 078	8 492	8 926	8 296	1,4
	Dépenses d'investissement	27	24	15	6	1	-57,0
606	**Administration fédérale des douanes**						
	Poste de revenus	11 962	11 830	11 798	11 724	11 702	-0,5
	Crédit de charges	1 470	1 492	1 521	1 540	1 556	1,4
	Recettes d'investissement	0	0	0	0	0	10,7
	Dépenses d'investissement	53	56	55	47	43	-5,0
608	**Unité de pilotage informatique de la Confédération**						
	Poste de revenus	1	1	–	–	–	-100,0
	Crédit de charges	19	20	20	20	19	-0,1
	Dépenses d'investissement	49	48	58	68	83	14,3
609	**Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication**						
	Poste de revenus	339	343	345	351	353	1,1
	Crédit de charges	329	345	361	358	361	2,3
	Dépenses d'investissement	25	39	36	36	36	9,3

Compte de résultats et compte des investissements par unité administrative

(transactions extraordinaires non comprises)

suite mio CHF		Budget 2014	Budget 2015	Plan financier 2016	Plan financier 2017	Plan financier 2018	Δ Ø en % 2014-2018
611	**Contrôle fédéral des finances**						
	Poste de revenus	1	2	2	2	2	1,7
	Crédit de charges	24	27	27	27	27	2,8
	Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	-9,6
614	**Office fédéral du personnel**						
	Poste de revenus	7	7	7	7	7	0,9
	Crédit de charges	191	213	271	318	367	17,7
	Dépenses d'investissement	3	3	1	0	0	-40,1
620	**Office fédéral des constructions et de la logistique**						
	Poste de revenus	948	942	950	958	963	0,4
	Crédit de charges	721	738	762	773	779	1,9
	Recettes d'investissement	23	24	15	15	15	-10,0
	Dépenses d'investissement	500	495	507	553	587	4,1

Compte de résultats et compte des investissements par unité administrative

(transactions extraordinaires non comprises)

suite mio CHF		Budget 2014	Budget 2015	Plan financier 2016	Plan financier 2017	Plan financier 2018	Δ Ø en % 2014-2018
7	**Dép. de l'économie, de la formation et de la recherche**						
701	**Secrétariat général du DEFR**						
	Poste de revenus	9	10	10	10	10	0,7
	Crédit de charges	2 521	2 560	2 665	2 643	2 644	1,2
	Dépenses d'investissement	6	6	7	7	7	4,5
704	**Secrétariat d'Etat à l'économie**						
	Poste de revenus	14	17	17	17	17	3,8
	Crédit de charges	1 198	1 201	1 238	1 241	1 260	1,3
	Recettes d'investissement	4	4	4	4	4	1,1
	Dépenses d'investissement	2	27	27	3	3	0,9
708	**Office fédéral de l'agriculture**						
	Poste de revenus	231	201	201	201	201	-3,4
	Crédit de charges	3 590	3 460	3 500	3 505	3 506	-0,6
	Dépenses d'investissement	151	120	152	149	149	-0,3
710	**Agroscope**						
	Poste de revenus	21	20	20	20	20	-0,9
	Crédit de charges	188	189	189	189	188	0,0
	Dépenses d'investissement	5	5	6	6	7	9,8
724	**Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays**						
	Poste de revenus	0	0	0	0	0	0,1
	Crédit de charges	8	9	9	9	8	0,0
725	**Office fédéral du logement**						
	Poste de revenus	29	34	33	31	29	0,3
	Crédit de charges	78	74	68	59	55	-8,5
	Recettes d'investissement	68	81	63	59	54	-5,9
	Dépenses d'investissement	30	26	24	20	11	-21,6

Compte de résultats et compte des investissements par unité administrative

(transactions extraordinaires non comprises)

suite mio CHF		Budget 2014	Budget 2015	Plan financier 2016	Plan financier 2017	Plan financier 2018	Δ Ø en % 2014-2018
727	**Commission de la concurrence**						
	Poste de revenus	3	6	6	6	6	14,2
	Crédit de charges	13	13	13	13	13	1,2
	Dépenses d'investissement	0	–	–	–	–	-100,0
735	**Organe d'exécution du service civil**						
	Poste de revenus	22	23	25	27	28	7,0
	Crédit de charges	35	40	41	41	40	3,8
	Dépenses d'investissement	2	–	–	–	–	-100,0
740	**Service d'accréditation suisse**						
	Poste de revenus	7	7	7	7	7	0,5
	Crédit de charges	9	10	10	10	10	1,4
750	**Sec. d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation**						
	Poste de revenus	5	5	5	5	6	0,2
	Crédit de charges	4 103	4 174	4 361	4 578	4 784	3,9
	Dépenses d'investissement	92	92	94	95	96	1,0
760	**Commission pour la technologie et l'innovation**						
	Poste de revenus	1	1	1	1	1	-0,1
	Crédit de charges	158	168	208	210	212	7,6
	Dépenses d'investissement	2	1	1	1	1	-1,2
785	**Centre de services informatiques du DEFR**						
	Poste de revenus	23	23	24	24	24	1,3
	Crédit de charges	23	22	24	24	24	1,8
	Dépenses d'investissement	1	1	1	1	1	0,2

Compte de résultats et compte des investissements par unité administrative

(transactions extraordinaires non comprises)

suite mio CHF		Budget 2014	Budget 2015	Plan financier 2016	Plan financier 2017	Plan financier 2018	Δ Ø en % 2014-2018
8	**Dép. environnement, transports, énergie et communication**						
801	**Secrétariat général du DETEC**						
	Poste de revenus	0	0	0	0	0	1,1
	Crédit de charges	25	36	38	38	39	11,0
	Dépenses d'investissement	11	1	1	1	2	-39,8
802	**Office fédéral des transports**						
	Poste de revenus	9	9	9	10	9	-1,3
	Crédit de charges	4 969	4 982	5 552	5 689	6 118	5,3
	Recettes d'investissement	42	46	541	541	541	89,3
	Dépenses d'investissement	3 359	3 368	4 883	5 014	5 443	12,8
803	**Office fédéral de l'aviation civile**						
	Poste de revenus	14	14	14	14	14	0,2
	Crédit de charges	184	189	195	197	198	2,0
	Recettes d'investissement	1	1	3	2	1	-11,3
	Dépenses d'investissement	0	4	10	4	0	0,0
805	**Office fédéral de l'énergie**						
	Poste de revenus	17	21	789	963	1 019	179,7
	Crédit de charges	209	500	1 227	1 397	1 446	62,1
	Dépenses d'investissement	79	355	1 081	1 250	1 299	101,4
806	**Office fédéral des routes**						
	Poste de revenus	58	26	140	218	25	-19,1
	Crédit de charges	3 137	3 122	3 166	3 188	3 213	0,6
	Recettes d'investissement	5	6	6	6	6	4,4
	Dépenses d'investissement	2 481	2 428	2 524	2 632	2 656	1,7
808	**Office fédéral de la communication**						
	Poste de revenus	44	44	44	43	43	-0,4
	Crédit de charges	141	143	94	95	95	-9,3
	Recettes d'investissement	–	0	0	0	0	–
	Dépenses d'investissement	2	2	2	2	2	0,1
810	**Office fédéral de l'environnement**						
	Poste de revenus	39	39	39	39	39	0,1
	Crédit de charges	1 588	1 522	1 453	1 425	1 420	-2,8
	Recettes d'investissement	4	4	4	4	4	0,0
	Dépenses d'investissement	601	386	400	392	398	-9,8
812	**Office fédéral du développement territorial**						
	Poste de revenus	0	0	0	0	0	0,0
	Crédit de charges	18	19	18	18	18	-0,6
816	**Service d'enquête suisse sur les accidents**						
	Poste de revenus	0	0	0	0	0	-7,1
	Crédit de charges	8	8	8	8	8	0,4
	Dépenses d'investissement	1	1	1	1	1	-3,8
817	**Autorités de régulation des infrastructures**						
	Poste de revenus	7	7	8	8	8	0,2
	Crédit de charges	16	15	15	15	15	-0,5

ANNEXE 2
COMPARAISON AVEC LE DERNIER PLAN FINANCIER

Comparaison entre le plan financier 2013–2015 de la législature du 22.8.2012 et le plan financier 2014–2016 du 21.8.2013 (optique du financement)

	Année 2016			Année 2017		
mio CHF	PF 2015-2017	PF 2016-2018	Différence	PF 2015-2017	PF 2016-2018	Différence
Recettes ordinaires	**70 555**	**71 514**	**958**	**72 885**	**74 134**	**1 249**
Recettes fiscales	**66 483**	**67 058**	**576**	**68 767**	**69 615**	**848**
Impôt fédéral direct	22 598	21 841	-757	23 995	23 581	-414
Impôt anticipé	5 114	5 465	351	5 240	5 616	376
Droits de timbre	2 350	2 550	200	2 500	2 425	-75
Taxe sur la valeur ajoutée	24 220	24 590	370	24 880	25 280	400
Autres impôts à la consommation	7 344	8 031	687	7 291	8 123	832
Recettes fiscales diverses	4 857	4 582	-275	4 861	4 590	-270
Patentes et concessions	**802**	**835**	**33**	**802**	**803**	**1**
Recettes financières	**1 328**	**1 140**	**-189**	**1 373**	**1 222**	**-150**
Autres recettes courantes	**1 779**	**1 801**	**22**	**1 785**	**1 820**	**35**
Recettes d'investissement	**163**	**680**	**516**	**159**	**674**	**515**
Dépenses ordinaires	**70 017**	**70 906**	**888**	**71 514**	**72 710**	**1 197**
Conditions institutionnelles et financières	2 751	2 786	35	2 778	2 815	38
Ordre et sécurité publique	1 134	1 137	3	1 141	1 154	13
Relations avec l'étranger - coopération internationale	3 780	3 784	4	3 779	3 765	-14
Défense nationale	5 113	5 026	-87	5 182	5 097	-86
Formation et recherche	7 698	7 705	7	7 947	7 951	4
Culture et loisirs	468	473	5	472	472	0
Santé	238	239	2	245	248	4
Prévoyance sociale	22 787	22 790	3	23 503	23 520	17
Trafic	9 448	9 735	287	9 670	9 980	310
Environnement et aménagement du territoire	1 351	1 392	41	1 325	1 364	39
Agriculture et alimentation	3 630	3 626	-5	3 632	3 628	-5
Economie	704	1 488	784	701	1 660	959
Finances et impôts	10 917	10 726	-190	11 137	11 055	-82

– Autres impôts à la consommation: impôts sur les huiles minérales, le tabac, la bière
– Diverses recettes fiscales: redevances routières, droits de douane, redevance sur les maisons de jeu, taxes d'incitation, autres recettes fiscales

ANNEXE 3
APERÇU DES RECETTES

Aperçu des recettes

mio CHF	Budget 2014	Budget 2015	Plan financier 2016	Plan financier 2017	Plan financier 2018	Δ Ø en % 2014-2018
Recettes ordinaires	**66 245**	**67 527**	**71 514**	**74 134**	**76 064**	**3,5**
Δ en % par rapport à l'année précédente		1,9	5,9	3,7	2,6	
Recettes fiscales	**62 270**	**63 755**	**67 058**	**69 615**	**71 466**	**3,5**
Impôt fédéral direct	20 113	20 369	21 841	23 581	25 013	5,6
Impôt anticipé	4 837	5 314	5 465	5 616	5 767	4,5
Droits de timbre	2 300	2 425	2 550	2 425	2 550	2,6
Taxe sur la valeur ajoutée	22 960	23 770	24 590	25 280	25 390	2,5
Autres impôts à la consommation	7 480	7 328	8 031	8 123	8 126	2,1
Impôt sur les huiles minérales	4 980	5 045	5 020	4 980	4 970	-0,1
Impôt sur le tabac	2 387	2 170	2 126	2 083	2 040	-3,9
Impôt sur la bière	113	113	113	113	113	0,0
Supplément perçu sur le réseau	–	–	772	947	1 003	–
Redevances sur la circulation	2 273	2 290	2 360	2 395	2 450	1,9
Impôt sur les véhicules automobiles	410	390	405	415	425	0,9
Redevance pour l'utilisation des routes nationales	363	370	375	380	385	1,5
Redevance sur le trafic des poids lourds	1 500	1 530	1 580	1 600	1 640	2,3
Droits de douane	990	950	935	930	925	-1,7
Impôt sur les maisons de jeu	350	300	300	300	300	-3,8
Taxes d'incitation	964	1 006	984	962	942	-0,6
Autres recettes fiscales	3	3	3	3	3	0,0
Patentes et concessions	**899**	**677**	**835**	**803**	**803**	**-2,8**
Part du bénéfice net de la Régie des alcools	244	241	241	209	209	-3,8
Distribution du bénéfice de la BNS	333	167	333	333	333	0,0
Accroissement de la circulation monétaire	92	67	58	58	58	-10,6
Recettes de la vente aux enchères de contingents	209	180	180	180	180	-3,6
Autres patentes et concessions	21	22	23	23	23	1,3
Recettes financières	**1 115**	**1 047**	**1 140**	**1 222**	**1 302**	**3,9**
Recettes d'intérêts	251	243	335	417	497	18,7
Recettes de participations	864	804	804	804	804	-1,8
Autres recettes financières	1	1	1	1	1	0,5
Autres recettes courantes	**1 772**	**1 838**	**1 801**	**1 820**	**1 826**	**0,8**
Compensations	1 326	1 322	1 294	1 306	1 309	-0,3
Taxe d'exemption de l'obligation de servir	165	165	165	170	170	0,7
Emoluments	248	249	251	252	249	0,2
Remboursements	124	120	117	117	115	-1,8
Fiscalité de l'épargne UE	141	118	124	129	135	-1,0
Autres compensations	650	670	637	638	639	-0,4
Recettes diverses	446	516	507	514	517	3,8
Recettes d'investissement	**189**	**209**	**680**	**674**	**667**	**37,1**

Impôt fédéral direct

mio CHF	Budget 2014	Budget 2015	Plan financier 2016	Plan financier 2017	Plan financier 2018	Δ Ø en % 2014-2018
Impôt fédéral direct	**20 113**	**20 369**	**21 841**	**23 581**	**25 013**	**5,6**
Δ en % par rapport à l'année précédente		1,3	7,2	8,0	6,1	
Δ par rapport au PF du 21.08.2013		-838	-757	-414		
Impôt sur le bénéfice net des personnes morales	9 530	9 821	10 608	11 383	12 076	6,1
Impôt sur le revenu des personnes physiques	10 763	10 708	11 393	12 358	13 097	5,0
Imputation forfaitaire d'impôt	-180	-160	-160	-160	-160	2,9

Les recettes de l'impôt fédéral direct enregistrent, au cours des années du plan financier, une évolution extrêmement forte.

Evolution des recettes

Durant l'année en cours, les recettes devraient être clairement inférieures au montant budgétisé. Si l'on tient compte d'une base plus faible pour 2014 (estimation de mai), la progression des recettes prévue au budget 2015 est de 5,6 %.

L'impôt fédéral direct continuera de progresser très fortement pendant les années du plan financier. Grâce à l'amélioration de la conjoncture, le produit de l'impôt fédéral direct affiche, pour les années 2014 à 2018, un taux de croissance moyen de 5,6 % par année. Sur la base de l'estimation du mois de mai pour 2014, la croissance moyenne des recettes est, avec 6,7 %, encore plus marquée. Présentant une croissance annuelle de 7,5 %, les recettes provenant de l'impôt sur les bénéfices évoluent nettement plus fortement que celles qui sont tirées de l'impôt sur le revenu (+ 5,9 %). La croissance est ainsi sensiblement plus élevée que la croissance moyenne du produit intérieur brut nominal durant la même période (+ 2,9 %).

L'estimation tient compte des conséquences de l'arrêté fédéral portant règlement du financement et de l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF) adopté lors de la votation populaire du 9 février 2014 et limitant, dès 2016, la déduction pour les frais de déplacement des salariés à 3000 francs. Les recettes supplémentaires qui en découlent (env. 240 mio) viendront alimenter, à partir de 2017, le fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF). L'estimation tient également compte de la compensation de la progression à froid en 2017. En raison de la baisse du niveau des prix intervenue durant les dernières années, le renchérissement n'a pas été compensé depuis la période fiscale 2012.

Projets de réforme

Dans le domaine de l'impôt fédéral direct, le Conseil fédéral mène deux projets de réforme, à savoir la suppression de la discrimination fiscale des couples mariés, contraire à la Constitution, et la 3e réforme de l'imposition des entreprises:

- Les avis exprimés par les participants à la consultation concernant la *suppression de la discrimination fiscale des couples mariés* étant majoritairement négatifs, le Conseil fédéral a décidé de suspendre le projet. Il s'en tient toutefois à l'objectif visé, qui consiste à éliminer la discrimination anticonstitutionnelle des époux par rapport aux couples vivant en concubinage. Il ne décidera de la suite à donner au projet qu'après la votation relative à l'initiative populaire «Pour le couple et la famille – Non à la pénalisation du mariage».

- Les modalités et les conséquences financières de la 3e réforme de l'*imposition des entreprises* ne sont pas encore connues.

Bases

Objet de l'impôt

Imposition directe du revenu des personnes physiques et du bénéfice net des personnes morales.

Méthode d'estimation

Les prévisions concernant le revenu des ménages et le bénéfice des sociétés permettent d'estimer le produit escompté par année fiscale. La procédure de taxation et d'encaissement entraîne cependant un décalage temporel des rentrées. C'est pourquoi il faut également procéder à une estimation de la répartition des recettes d'une année fiscale sur les prochaines années d'encaissement. Toute modification, par exemple des données économiques, déploie 80 à 90 % de ses effets sur les recettes avec un retard d'un à deux ans. L'effet total (100 %) d'une modification de l'encaissement se répartit sur une période d'environ cinq ans.

Principales bases légales

Art. 128 Cst. (RS *101*); LIFD (RS *642.11*).

Impôt anticipé

mio CHF	Budget 2014	Budget 2015	Plan financier 2016	Plan financier 2017	Plan financier 2018	Δ Ø en % 2014-2018
Impôt anticipé	**4 837**	**5 314**	**5 465**	**5 616**	**5 767**	**4,5**
Δ en % par rapport à l'année précédente		9,9	2,8	2,8	2,7	
Δ par rapport au PF du 21.08.2013		326	351	376		
Impôt anticipé (Suisse)	4 825	5 300	5 450	5 600	5 750	4,5
Retenue d'impôt, Etats-Unis	12	14	15	16	17	9,1

Les recettes de l'impôt anticipé sont estimées à l'aide d'une méthode de lissage. De ce fait, elles présentent une hausse régulière dans le prolongement de la tendance de fond observée ces dernières années.

Evolution des recettes

Une augmentation annuelle de 150 millions est prévue pour les années 2016 à 2018. Cette prévision, établie selon une méthode de lissage exponentielle (voir ci-dessous Bases), tient compte du résultat enregistré en 2013. Ce montant (5,9 mrd hors pertes sur débiteurs) s'est inscrit en forte hausse par rapport aux résultats obtenus les deux années précédentes (4,9 et 4,3 mrd respectivement). Dès lors, la valeur lissée pour l'année en cours 2014 a été révisée à la hausse et se chiffre à 5175 millions, soit une augmentation de 350 millions par rapport au budget établi en été 2013. Cette correction étant à l'origine d'un effet de base, l'écart d'environ 350 millions perdure par rapport à la planification précédente.

Projets de réforme

Renforcement du marché des capitaux suisse : le Conseil fédéral entend réformer l'impôt anticipé de manière à renforcer le marché des capitaux suisse. Ainsi, le système de l'impôt anticipé doit être perfectionné afin de faciliter les augmentations de capital en Suisse, notamment en ce qui concerne l'émission de *bail-in bonds* par les grandes banques. L'efficacité de la fonction de garantie de l'impôt anticipé doit également être mieux assurée. A cet effet, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral des finances d'élaborer un projet de révision législative destiné à la consultation. Le passage au principe de l'agent payeur permettrait de contrebalancer certains désavantages du système actuel.

Coopération transfrontalière: les conditions générales régissant les opérations transfrontières de gestion de fortune ont changé à un rythme soutenu ces dernières années. Les modifications concernent avant tout la manière de garantir le respect, par les clients étrangers, de leurs obligations fiscales. L'OCDE élabore actuellement une nouvelle norme fondée sur l'échange automatique de renseignements. En mai dernier, la Suisse, comme tous les centres financiers majeurs, a soutenu la déclaration ministérielle de l'OCDE relative à l'introduction de ce mode d'échange. L'introduction du principe de l'agent payeur serait nécessaire afin d'appliquer ce nouveau système.

Bases

Objet de l'impôt

Rendement de capitaux mobiliers placés auprès de débiteurs suisses, en francs suisses ou en monnaies étrangères, par des personnes domiciliées en Suisse ou à l'étranger, dont:

- obligations d'emprunt ou de caisse;
- actions, parts de s.à.r.l. et de sociétés coopératives;
- avoirs de clients auprès des banques suisses;
- parts de fonds de placement.

Le remboursement de l'impôt anticipé est subordonné à des conditions précises posées par la loi.

Méthode d'estimation

Le produit de l'impôt anticipé résulte du *solde* entre les montants retenus à la source (les rentrées) et les montants remboursés. Les rentrées sont soumises à d'amples fluctuations d'une année à l'autre. Les rentrées provenant notamment des distributions de dividendes et de rachats d'actions par les sociétés sont extrêmement volatiles, ce qui rend leur prévision fort incertaine. De même, l'estimation des demandes de remboursements s'avère elle aussi délicate; il n'est pas possible de prévoir la date de réception des demandes avec précision, ni leur montant.

Dans ces conditions, une estimation précise du produit de cet impôt pour une année particulière n'est pas possible. C'est pourquoi une méthode de *lissage exponentielle* a été choisie à partir du budget 2012 et du plan financier 2013–2015 afin d'estimer le rendement futur de cet impôt. Cette méthode donne plus d'importance aux derniers résultats enregistrés qu'aux résultats plus lointains. Elle permet, en outre, de tenir compte d'une éventuelle tendance de fond. Enfin, elle est adéquate eu égard aux exigences du frein à l'endettement. Les propriétés de lissage de cette méthode permettent en effet d'éviter de répercuter, sur le plafond des dépenses annuelles, les fortes variations ponctuelles de l'impôt anticipé qui ne sauraient être compensées par le facteur conjoncturel.

Principales bases légales

Art. 132 Cst. (RS *101*); LIA (RS *642.21*).

Droits de timbre

mio CHF	Budget 2014	Budget 2015	Plan financier 2016	Plan financier 2017	Plan financier 2018	Δ Ø en % 2014-2018
Droits de timbre	**2 300**	**2 425**	**2 550**	**2 425**	**2 550**	**2,6**
Δ en % par rapport à l'année précédente		5,4	5,2	-4,9	5,2	
Δ par rapport au PF du 21.08.2013		200	200	-75		
Droit de timbre d'émission	220	220	240	–	–	-100,0
Droit de timbre de négociation	1 390	1 500	1 600	1 710	1 825	7,0
Titres suisses	210	215	225	235	250	4,5
Titres étrangers	1 180	1 285	1 375	1 475	1 575	7,5
Droit sur les quittances de primes et autres	690	705	710	715	725	1,2

Le plan financier tient compte de l'abolition du droit de timbre d'émission sur le capital propre en 2017. Le manque à gagner est estimé à environ 250 millions par année.

Evolution des recettes

Droit d'émission: il frappe actuellement encore uniquement la création de capital propre (hors conversion des CoCos). Toutefois, l'abolition totale du droit d'émission (voir Projets de réforme ci-après) devrait entrer en vigueur en 2017, année à partir de laquelle le plan financier ne comporte plus de recettes à ce titre. Le manque à gagner est estimé à environ 250 millions par année.

Droit de négociation: l'estimation de ce produit est délicate. Ce droit est en effet prélevé avant tout sur les transactions en bourse, lesquelles sont tributaires de l'évolution des marchés des actions, imprévisible par nature. Le plan financier actuel est basé sur l'hypothèse d'une orientation positive des marchés boursiers. Dans ce contexte, la progression des cours des actions et du nombre des transactions devrait entraîner une forte augmentation du produit du droit de négociation estimée à 7% par année (moyenne 2014–2018). Notons aussi que le montant de ces recettes devrait atteindre en 2017 son niveau d'avant la crise.

Droit sur les quittances de primes: dans ce segment, une relative faible progression est attendue, dans le sillage de l'évolution passée.

Projets de réforme

Après la suppression du droit d'émission frappant l'émission de capitaux de tiers (entrée en vigueur le 1er mars 2012), le Parlement a décidé d'exonérer également la création de capital propre (Iv.pa. 09.503). Le Conseil fédéral est d'avis que la réalisation de cette mesure devrait avoir lieu dans le cadre de la troisième réforme de l'imposition des entreprises. En ce sens, le Conseil des Etats a suspendu le projet. Le plan financier part de l'hypothèse que l'abolition du droit d'émission entrera en vigueur 2017.

Bases

Objet de l'impôt

La loi actuelle distingue trois catégories principales de droits de timbre:

- le *droit d'émission* sur certains titres suisses (actions et autres droits de participation);
- le *droit de négociation* sur les titres suisses et étrangers;
- le *droit sur les primes* de certaines assurances.

Méthode d'estimation

Les recettes des droits de timbre ont fortement varié ces vingt dernières années. En premier lieu, leur volatilité a reflété les turbulences qui ont affecté les marchés boursiers, mais également les vagues de créations et d'agrandissements de sociétés, ainsi que l'évolution de la conjoncture en Suisse et à l'étranger. En second lieu, le produit des droits de timbre a été affecté par de nombreuses modifications de la législation.

Les amples fluctuations qui caractérisent le rendement des droits de timbre ne sont, en partie, pas prévisibles, car dépendantes de nombreux facteurs d'ordre stratégique relatifs à la gestion de fortune ou au financement des entreprises. Dès lors, étant donné les incertitudes concernant les futures recettes, on a recours à une estimation de la tendance générale, tout en tenant compte de certaines hypothèses sur l'évolution conjoncturelle et l'environnement financier.

Principales bases légales

Art. 132 Cst. (RS *101*); LT (RS *641.10*).

Taxe sur la valeur ajoutée

mio CHF	Budget 2014	Budget 2015	Plan financier 2016	Plan financier 2017	Plan financier 2018	Δ Ø en % 2014-2018
Taxe sur la valeur ajoutée	**22 960**	**23 770**	**24 590**	**25 280**	**25 390**	**2,5**
Δ en % par rapport à l'année précédente		3,5	3,4	2,8	0,4	
Δ par rapport au PF du 21.08.2013		190	370	400		
Ressources générales de la Confédération	17 690	18 320	18 950	19 480	20 150	3,3
Fonds affectés	5 270	5 450	5 640	5 800	5 240	-0,1
5 % en faveur de l'assurance-maladie	930	960	1 000	1 030	1 060	3,3
Point de TVA en faveur de l'AVS (83 %)	2 380	2 470	2 550	2 620	2 710	3,3
Part Conf. du point de TVA en fav. de l'AVS (17 %)	490	500	520	540	550	2,9
Supplément de TVA (0,4 point) en faveur de l'AI	1 150	1 190	1 230	1 260	270	-30,4
Financement de l'infrastructure ferroviaire	320	330	340	350	650	19,4

L'évolution des recettes de la TVA suit foncièrement la croissance économique nominale attendue. Toutefois, la comparaison est faussée par différentes modifications des taux d'imposition et diverses réformes légales.

Evolution des recettes

La croissance moyenne des recettes durant la période allant de 2014 à 2018 est, avec 2,5 %, inférieure à la croissance nominale du PIB (+ 2,9%). Si l'on tient compte des estimations de mai pour 2014 (23 060 mio), la croissance moyenne diminue encore pour s'établir à 2,4%.

Cette faible croissance est liée à la suppression du financement additionnel de l'AI en 2018. Par la suite, les taux de la TVA seront proportionnellement réduits de 0,4 point de pourcentage, entraînant une diminution des recettes d'environ 1 milliard. La même année, cependant, des recettes supplémentaires seront réalisées suite à la suppression du taux spécial pour les prestations d'hébergement (+ 0,2 mrd) et à l'augmentation linéaire des taux de la TVA (+ 0,1 point) en faveur du fonds d'infrastructure ferroviaire (+ 0,3 mrd). En outre, la révision partielle de la loi sur la TVA aura également des effets positifs en 2016 (+ 0,13 mrd; cf. le projet de réforme). Corrigées de ces facteurs spéciaux, les recettes évoluent au même rythme que le PIB nominal.

Le tableau indique les recettes et les parts avant déduction des pertes sur débiteurs. Ces dernières sont estimées à 175 millions en 2014 et devraient, par la suite, augmenter progressivement pour atteindre 215 millions au cours de la dernière année du plan financier. Du côté des dépenses, les différentes parts sont calculées après déduction des pertes sur débiteurs. Leur montant est donc proportionnellement inférieur.

Par rapport au plan financier du 21 août 2013, les recettes enregistrent une augmentation allant de 190 à 400 millions. Ces recettes supplémentaires sont liées à des facteurs tant conjoncturels que structurels. Les hypothèses relatives à la croissance économique sont donc nettement plus élevées que celles d'il y a un an, raison pour laquelle l'estimation des recettes doit aussi être revue à la hausse. De plus, l'ancien plan financier ne tenait pas compte de la révision partielle de la loi sur la TVA, qui engendre des recettes supplémentaires d'origine structurelle.

Projets de réforme

Afin de mettre en œuvre la motion 13.3362 de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-N), le Conseil fédéral a élaboré un projet destiné à la consultation concernant une révision partielle de la loi sur la TVA (LTVA). Celui-ci comprend, pour l'essentiel, les modifications non contestées proposées par le Conseil fédéral pour le projet relatif au modèle à deux taux. Des propositions de modification émanant de l'organe consultatif complètent les propositions du Conseil fédéral.

D'après le projet mis en consultation, la révision partielle de la loi sur la TVA devrait entraîner une augmentation des recettes d'environ 130 millions. L'entrée en vigueur de cette révision est prévue pour 2016.

Bases

Objet de la taxe

Sont soumises à la taxe sur la valeur ajoutée les livraisons de biens et les prestations de service qu'une entreprise effectue à titre onéreux sur le territoire suisse (y c. pour sa propre consommation), ainsi que l'importation de biens et l'acquisition de prestations de service d'entreprises ayant leur siège à l'étranger.

Méthode d'estimation

L'estimation des recettes provenant de la TVA se fonde sur les recettes (estimées) de l'année précédente. On admet que les recettes augmentent proportionnellement au PIB nominal; leur évolution se déduit donc directement des prévisions de croissance.

Principales bases légales

- Art. 130 et 196 Cst. (RS *101*);
- LTVA (RS *641.20*).

Impôt sur les huiles minérales

mio CHF	Budget 2014	Budget 2015	Plan financier 2016	Plan financier 2017	Plan financier 2018	Δ Ø en % 2014-2018
Impôts sur les huiles minérales	**4 980**	**5 045**	**5 020**	**4 980**	**4 970**	**-0,1**
Δ en % par rapport à l'année précédente		1,3	-0,5	-0,8	-0,2	
Δ par rapport au PF du 21.08.2013		85	90	60		
Impôt sur huiles minér. grevant les carburants	2 975	3 015	3 000	2 975	2 970	0,0
Surtaxe sur huiles minér. grevant les carburants	1 985	2 010	2 000	1 985	1 980	-0,1
Impôt sur huiles min. grevant combust. et autres	20	20	20	20	20	0,0

Un léger recul des recettes issues de l'impôt sur les huiles minérales est prévu pour les années du plan financier. Cette évolution est principalement due aux prescriptions concernant les émissions de CO_2 qui s'appliquent depuis le milieu de 2012 pour les voitures de tourisme nouvellement immatriculées.

Evolution des recettes

L'augmentation constante du parc des véhicules à moteur engendre une hausse de la demande de carburant. L'hypothèse de base pour les années budgétaires 2014 et 2015 se fonde sur une croissance de 1,5 % en la matière. Pour les années du plan financier, une hausse de 1 % par an est attendue. Cet effet pourrait cependant être plus que contrebalancé par la baisse de recettes attendue en raison de la révision de la loi sur le CO_2 (RS *641.71*). Depuis le 1er mai 2012, les émissions de CO_2 des nouveaux véhicules immatriculés en Suisse se fondent sur les normes européennes et doivent s'abaisser à 130 g de CO_2/km en moyenne d'ici à 2015. Le recul de la consommation moyenne s'accentuera ainsi nettement (moyenne 2013: 145 g CO_2/km). D'après les estimations, la baisse des recettes atteindra quelque 200 millions en 2015 et passera à 420 millions d'ici à 2018.

Les recettes attendues sont légèrement supérieures à celles qui étaient prévues par l'ancien plan financier. Cette évolution est due à un effet de base lié à l'amélioration inattendue du résultat du compte 2013.

Projets de réforme

Le Conseil fédéral entend assurer à long terme le financement des routes nationales et du trafic d'agglomération. C'est pourquoi il a décidé, à cet effet, de créer au niveau constitutionnel un fonds non limité dans le temps (fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération, FORTA). Cette solution permet de régler également la question du financement à long terme, en comblant le défaut de financement qui se profile dès 2017 du côté du financement spécial de la circulation routière (FSCR). Les recettes existantes et les nouvelles recettes alimenteront directement le fonds, comme dans le cas du fonds d'infrastructure ferroviaire. Les nouvelles recettes comprennent le produit de l'impôt sur les automobiles, qui était attribué jusqu'ici au budget fédéral général, ainsi qu'une hausse de la surtaxe sur les huiles minérales.

Dans le cadre du premier train de mesures de la stratégie énergétique 2050, le Conseil fédéral entend durcir les prescriptions sur les émissions de CO_2 applicables aux véhicules à moteur. Les émissions de CO_2 des voitures de tourisme neuves devront être abaissées à 95 g/km d'ici à 2020; celles des véhicules de livraison et des tracteurs à sellette légers devront passer à 175 g/km d'ici à 2017 et à 147 g/km d'ici à 2020. L'extension des prescriptions sur les émissions de CO_2 aux véhicules de livraison et aux tracteurs à sellette légers permettrait de garantir que ces prescriptions aient un champ d'application qui soit dans une large mesure identique à celui que couvre le droit de l'UE.

Bases

Objet de l'impôt

Les impôts sur les huiles minérales comprennent:

- l'impôt sur les huiles minérales grevant l'huile de pétrole, les autres huiles minérales, le gaz de pétrole et les produits résultant de leur transformation ainsi que les carburants;
- la surtaxe sur les huiles minérales grevant les carburants.

Méthode d'estimation

L'estimation est basée sur la tendance observée ces dernières années ainsi que sur le résultat effectif des derniers mois. Elle tient compte des facteurs susceptibles d'influencer, à l'avenir, la demande en produits pétroliers.

Principales bases légales

Art. 131 Cst. (RS *101*); Limpmin (RS *641.61*).

Impôt sur le tabac

mio CHF	Budget 2014	Budget 2015	Plan financier 2016	Plan financier 2017	Plan financier 2018	Δ Ø en % 2014-2018
Impôt sur le tabac	**2 387**	**2 170**	**2 126**	**2 083**	**2 040**	**-3,9**
Δ en % par rapport à l'année précédente		-9,1	-2,0	-2,0	-2,1	
Δ par rapport au PF du 21.08.2013		-174	-175	-175		

Supérieur à la moyenne, le recul des ventes des produits du tabac enregistré en 2013 devrait se poursuivre durant l'année en cours. Les recettes attendues sont nettement inférieures à celles prévues par l'ancien plan financier.

Evolution des recettes

Les revenus de l'impôt sur le tabac enregistrés au compte 2013 étaient notablement plus bas que l'année précédente (- 102 mio). Le recul des ventes, qui a atteint 6 %, affiche un niveau nettement supérieur à la moyenne pluriannuelle (- 2 %). Compte tenu des résultats des premiers mois de l'année, un nouveau recul des ventes supérieur à la moyenne est attendu pour 2014. Cette évolution a sans doute pour causes principales la force du franc, qui favorise le tourisme d'achat dans les pays voisins, et la forte progression de la demande en cigarettes électriques. En 2014, les recettes devraient être inférieures d'environ 175 millions au montant prévu au budget. Considéré comme un effet de base, ce recul des recettes se poursuivra les années suivantes. Toutefois, l'hypothèse retenue pour l'année budgétaire 2015 et les années du plan financier, qui prévoit que les ventes de cigarettes diminueront d'environ 2,0 % par année, est maintenue.

Les risques au niveau des prévisions concernent en particulier l'évolution des cigarettes électroniques. Jouera également un rôle déterminant à cet égard la question de savoir pendant combien de temps les prix des cigarettes en Suisse resteront supérieurs à ceux de la plupart des pays voisins.

L'impôt sur le tabac participe au financement de la contribution de la Confédération à l'AVS/AI.

Projets de réforme

La compétence dont le Conseil fédéral disposait pour augmenter l'impôt sur le tabac grevant les cigarettes a été entièrement épuisée à l'occasion de la dernière augmentation, qui a eu lieu le 1er avril 2013 (majoration de l'impôt de 0 fr. 10 par paquet). Le renouvellement de la compétence d'augmenter l'impôt sur les cigarettes et sur le tabac à coupe fine requiert une modification légale. La consultation à ce sujet s'est achevée en novembre 2013. La prochaine étape sera la présentation du message relatif à la modification de la loi sur l'imposition du tabac.

Bases

Objet de l'impôt

Impôt à la consommation frappant:

- les tabacs manufacturés fabriqués industriellement en Suisse et prêts à la consommation, ainsi que les tabacs manufacturés importés;
- les produits de substitution.

Méthode d'estimation

L'estimation est basée sur la tendance observée ces dernières années et sur le résultat effectif des derniers mois. Elle tient compte des facteurs susceptibles d'influencer la demande de cigarettes à l'avenir.

Principales bases légales

- Art. 131 Cst. (RS *101*);
- LF sur l'imposition du tabac (LTab; RS *641.31*).

Supplément perçu sur le réseau

mio CHF	Budget 2014	Budget 2015	Plan financier 2016	Plan financier 2017	Plan financier 2018	Δ Ø en % 2014-2018
Supplément perçu sur le réseau	**–**	**–**	**772**	**947**	**1 003**	**–**
Δ en % par rapport à l'année précédente		–	–	22,7	5,9	
Δ par rapport au PF du 21.08.2013		–	772	947		

Dans le cadre du premier train des mesures de mise en œuvre de la stratégie énergétique 2050, il est prévu de gérer le supplément perçu sur le réseau par le biais du budget fédéral. Le supplément perçu sur le réseau vise à promouvoir financièrement la construction d'installations de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables. Sans incidence financière, l'intégration du supplément dans le budget fédéral sera possible dès 2016.

Evolution des recettes

La première comptabilisation, en 2016, du supplément perçu sur le réseau devrait rapporter des recettes d'environ 770 millions. Ces recettes devraient croître les années suivantes en raison du relèvement progressif prévu du supplément. En vertu des prévisions actuelles, les revenus issus du supplément perçu sur le réseau devraient atteindre le milliard en 2018. Affectées, les recettes provenant du supplément seront, après déduction des coûts d'exécution, entièrement versées au fonds ad hoc (fonds alimenté par le supplément, cf. annexe 4, Autres groupes de tâches, Economie).

Projets de réforme

–

Bases

Objet de l'impôt

Depuis 2009, la société nationale du réseau de transport (Swissgrid) perçoit un supplément sur la rémunération versée pour l'utilisation du réseau de transport (supplément perçu sur le réseau). Ce supplément permet de financer la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC), qui vise à promouvoir l'électricité produite à partir d'énergies renouvelables. Le message relatif au premier train de mesures de la stratégie énergétique 2050 prévoit que le nouveau fonds alimenté par le supplément soit géré par la Confédération (art. 39 P–LEne). Swissgrid continuera de prélever le supplément auprès des gestionnaires de réseau, lesquels peuvent répercuter ce supplément sur les consommateurs d'électricité. Le projet de loi prévoit de fixer le montant du supplément à 2,3 ct./kWh au maximum.

Méthode d'estimation

En vertu de l'art. 37, al. 3 P–LEne, le Conseil fédéral fixe le montant du supplément en fonction des besoins. Le montant des revenus dépend donc de l'estimation des besoins financiers du fonds alimenté par le supplément, qui finance les diverses mesures de promotion des énergies renouvelables. Les besoins financiers du fonds dépendront en premier lieu de l'avancement des travaux d'aménagement des installations destinées à produire des énergies renouvelables. L'estimation des besoins financiers du fonds prendra toutefois aussi compte de l'évolution des coûts des techniques de production (en particulier des installations photovoltaïques) et des prix de l'énergie. Etant donné qu'un endettement du fonds n'est pas autorisé, comme le stipule l'art. 39, al. 4, P–LEne, le Conseil fédéral devra également prendre en considération l'état des liquidités du fonds pour fixer le montant du supplément. Selon les prévisions actuelles, le montant du supplément devrait être d'environ 1,3 ct./kWh en 2016. Le plan financier prévoit un relèvement de ce montant à 1,6 ct./kWh pour 2017 et à 1,75 ct./kWh pour 2018.

Principales bases légales

Art. 37 à 39 du projet de loi sur l'énergie (P–LEne); message du 4 septembre 2013 relatif au premier paquet de mesures de la stratégie énergétique 2050 (FF 2013 6771).

Redevance sur le trafic des poids lourds

mio CHF	Budget 2014	Budget 2015	Plan financier 2016	Plan financier 2017	Plan financier 2018	Δ Ø en % 2014-2018
Redevance sur le trafic des poids lourds	**1 500**	**1 530**	**1 580**	**1 600**	**1 640**	**2,3**
Δ en % par rapport à l'année précédente		2,0	3,3	1,3	2,5	
Δ par rapport au PF du 21.08.2013		0	30	40		
Apport au fonds ferroviaire	829	764	999	1 012	1 039	5,8
Coûts non couverts du trafic des poids lourds	140	225	22	22	22	-36,9
Parts des cantons	484	494	511	517	530	2,3
Autres	47	47	48	48	49	0,8

En 2014, les recettes de la redevance devraient légèrement dépasser le montant inscrit au budget. Combiné à une légère amélioration des perspectives économiques, ce résultat aura des répercussions positives sur les années suivantes. Compte tenu de l'estimation effectuée en 2014, une augmentation moyenne des recettes de 1,9 % par année est attendue pour la période 2014 à 2018.

Evolution des recettes

Avec un montant de 1520 millions selon l'estimation de mai, les recettes attendues en 2014 devraient atteindre le niveau de 2013. Le montant inscrit au budget sera ainsi dépassé de 20 millions. Cet effet de base aura également des répercussions sur les chiffres actuels du budget et du plan financier. Par ailleurs, les prévisions conjoncturelles ont été légèrement révisées à la hausse par rapport à l'an dernier. Par conséquent, une plus forte hausse du trafic est attendue, ce qui se répercute positivement sur le produit de la RPLP.

Cette évolution n'est pas directement visible dans les chiffres du budget 2015, car le rabais accordé aux véhicules de la classe d'émission EURO 6 devrait être supprimé non pas comme prévu en 2015, mais en 2016 seulement. En revanche, dès 2016, les estimations sont supérieures de 30 à 40 millions aux chiffres de la dernière planification. Sur la base de l'estimation de 2014, une progression des recettes de 1,9% par an est attendue en moyenne pour les années 2014 à 2018.

Les revenus provenant de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP) sont affectés. Après déduction des pertes sur débiteurs et des indemnités versées aux cantons pour l'exécution de la RPLP et des contrôles de police, un tiers est attribué aux cantons et deux tiers à la Confédération. La part de la Confédération est en principe entièrement attribuée au fonds pour les grands projets ferroviaires. Toutefois, depuis 2011, elle est en partie utilisée dans le cadre du budget général (comme le prévoit l'art. 85, al. 2, Cst.) pour financer les coûts (externes) liés au trafic routier et les besoins financiers requis au titre de la contribution de la Confédération à la réduction individuelle des primes. La marge de manœuvre qui en découle permet d'augmenter les ressources financières consacrées au maintien de la qualité et à l'exploitation de l'infrastructure ferroviaire.

A partir de 2016, le développement, l'entretien et l'exploitation de l'infrastructure ferroviaire seront financés par le biais du fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF). C'est pourquoi une grande part de la RPLP sera à nouveau utilisée pour alimenter ce fonds. Cet apport au FIF en provenance de la RPLP sera toutefois réduit d'environ 22 millions, d'une part, grâce aux gains d'efficience dans le domaine de l'infrastructure ferroviaire et, d'autre part, en raison des charges de personnel supplémentaires assumées par l'Office fédéral des transports (OFT) pour la mise en œuvre de l'arrêté fédéral portant règlement du financement et l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF).

Projets de réforme

–

Bases

Objet de l'impôt

Pour l'utilisation des routes ouvertes au trafic général, la Confédération perçoit une redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP) sur les véhicules automobiles et les remorques immatriculés en Suisse ou à l'étranger dont le poids total est, pour chacune de ces deux catégories de véhicules, supérieur à 3,5 tonnes. La redevance est calculée sur la base des kilomètres parcourus ainsi que du poids total autorisé et de la catégorie du véhicule imposé.

Méthode d'estimation

L'estimation des recettes se fonde sur les hypothèses concernant l'évolution du trafic des poids lourds et de la composition du parc des véhicules (norme EURO) ainsi que sur les adaptations des tarifs. Les prévisions s'appuient sur l'estimation effectuée au moment de l'élaboration du plan financier pour l'année en cours, laquelle est basée sur les résultats des années précédentes et sur l'évolution des recettes durant les premiers mois de l'année en cours.

Principales bases légales

- Art. 85 et 196 Cst. (RS *101*).
- LRPL (RS *641.81*).

Droits de douane

mio CHF	Budget 2014	Budget 2015	Plan financier 2016	Plan financier 2017	Plan financier 2018	Δ Ø en % 2014-2018
Droits de douane	**990**	**950**	**935**	**930**	**925**	**-1,7**
Δ en % par rapport à l'année précédente		-4,0	-1,6	-0,5	-0,5	
Δ par rapport au PF du 21.08.2013		50	40	40		

L'évolution du produit des droits de douane est influencée par la mise en œuvre de l'accord bilatéral de libre-échange entre la Suisse et la Chine, qui est entré en vigueur le 1er juillet 2014. Sur le plan budgétaire, l'accord ne déploiera qu'une partie de ses effets en 2014; des diminutions de recettes de 110 millions par an sont toutefois attendues dès 2015.

Evolution des recettes

Au cours des 15 dernières années, les recettes issues des droits de douane ont, à une exception près, toujours dépassé de justesse la barre des 1 milliard. Dès 2015, elles pourraient lui être nettement inférieures. Cette baisse des recettes résulte de l'accord bilatéral de libre-échange entre la Suisse et la Chine. Entré en vigueur le 1er juillet 2014, l'accord ne déploiera tous ses effets sur le niveau des recettes qu'à partir de 2015. Les diminutions de recettes sont estimées à 110 millions par an.

La planification se fonde, en outre, sur l'hypothèse que les négociations concernant un accord AELE de libre-échange avec l'Inde devraient s'achever en 2016. Pour la Suisse, cet accord engendrerait une diminution de recettes de 10 millions. La planification ne tient pas compte d'un éventuel accord de libre-échange avec l'UE dans le secteur agro-alimentaire, qui aurait des répercussions considérables sur les recettes douanières.

Les chiffres inscrits au budget et au plan financier sont légèrement meilleurs que les prévisions établies il y a une année. Cette amélioration est liée au fait, d'une part, que les prévisions pour 2013 sur lesquelles le budget 2014 était fondé se sont révélées trop basses en raison de l'évolution positive inattendue dans le domaine agricole. Elle se reflète également dans l'estimation établie cette année, qui prévoit un montant supérieur de 30 millions au niveau budgétisé. D'autre part, outre cet effet de base, le retard pris dans les négociations concernant divers accords de libre-échange se traduit par une légère amélioration par rapport au plan financier précédent.

Les recettes diminuent légèrement même si l'on fait abstraction des pertes dues aux accords de libre-échange. Compte tenu de la croissance générale du commerce, un accroissement (+ 2,0 % par an) des droits de douane est attendu dans le secteur industriel. Parallèlement, les recettes réalisées dans le secteur agricole devraient toutefois régresser au cours des prochaines années (- 2,5 % par an).

Projets de réforme

–

Bases

Objet de l'impôt

Les marchandises importées doivent être dédouanées conformément au tarif en vigueur, sous réserve des exceptions prévoyant une exonération partielle ou totale en vertu des accords de libre-échange et des dispositions spéciales figurant dans les lois et ordonnances du Conseil fédéral. L'importation d'automobiles, de carburants et d'autres produits à base d'huiles minérales est soumise non pas à des droits de douane à l'importation, mais à des impôts à la consommation internes.

Sauf disposition contraire de la loi ou prescription spéciale, le montant des droits de douane est déterminé selon le genre, la quantité et l'état de la marchandise au moment où elle est placée sous contrôle douanier. Il ne tient pas compte de l'évolution des prix des marchandises. De ce fait, les droits de douane sont soumis à une réelle érosion progressive en période d'inflation.

Méthode d'estimation

L'estimation repose sur les résultats des dernières années et sur l'évolution des recettes durant les premiers mois de l'année en cours. Elle tient également compte des incidences des accords de démantèlement tarifaire et d'autres accords de libre-échange. Les attentes concernant l'évolution de la conjoncture sont également prises en considération. L'expérience des dernières années montre que les recettes douanières ne suivent l'évolution conjoncturelle que dans une faible mesure.

Principales bases légales

LF sur les douanes (LD; RS *631.0*); LF sur le tarif des douanes (LTaD; RS *632.10*); O sur le libre-échange 1 (RS *632.421.0*); LF sur l'agriculture (LAgr; RS *910.1*), art. 19 et 19a.

Impôt sur les maisons de jeu

mio CHF	Budget 2014	Budget 2015	Plan financier 2016	Plan financier 2017	Plan financier 2018	Δ Ø en % 2014-2018
Impôt sur les maisons de jeu	**350**	**300**	**300**	**300**	**300**	**-3,8**
Δ en % par rapport à l'année précédente		-14,3	0,0	0,0	0,0	
Δ par rapport au PF du 21.08.2013		-50	-50	-50		

Durant les années couvertes par le plan financier, les recettes de l'impôt sur les maisons de jeu stagneront en raison de la concurrence accrue exercée par l'Internet et par les établissements situés dans les régions étrangères proches de la frontière.

Evolution des recettes

L'estimation actuelle pour les recettes de 2014 est de 285 millions. Les raisons du recul par rapport au montant budgétisé sont diverses et n'étaient prévisibles qu'en partie. Il s'agit, en particulier, des effets de l'augmentation de la concurrence dû à des jeux proposés dans des régions étrangères proches de la frontière et de l'offre croissante de jeux d'argent sur Internet.

Affectées au fonds de compensation de l'AVS, les recettes issues de cet impôt sont créditées sur le compte de l'assurance au début de la deuxième année qui suit sa perception.

Projets de réforme

Le nouvel article constitutionnel sur les jeux d'argent ayant été accepté lors de la votation populaire du 11 mars 2012, la législation à ce sujet doit être adaptée. La consultation relative à la nouvelle loi sur les jeux d'argent se termine le 20 août 2014. Le projet prévoit d'étendre l'exonération des gains des joueurs à tous les types de jeux d'argent. Pour la Confédération, cette mesure devrait entraîner des diminutions de recettes de 40 millions par an. Une partie du nouveau projet législatif sera également consacrée à l'assouplissement de l'interdiction d'utiliser un réseau de communication électronique pour exploiter des jeux de hasard.

Bases

Objet de l'impôt

L'impôt est perçu sur le produit brut des jeux, lequel résulte de la différence entre les mises des joueurs et les gains réglementaires versés par la maison de jeu. Il est dû par les grands casinos (titulaires d'une concession de type A) et les kursaals (titulaires d'une concession de type B). Le taux de base de l'impôt appliqué à ces deux catégories de maisons de jeu est de 40 %. Il est perçu sur le produit brut des jeux jusqu'à concurrence de 10 millions (seuil). Ensuite, il progresse de 0,5 % par million supplémentaire de produit brut des jeux jusqu'à concurrence de la limite maximale de 80 % (progression). Ce système d'imposition progressif se traduit par une influence disproportionnée des changements dans le comportement des joueurs (liés notamment à la conjoncture) sur le produit.

Méthode d'estimation

L'estimation se fonde sur les recettes des années précédentes, compte tenu de l'évolution attendue dans le secteur.

Principales bases légales

- Art. 106 de la Constitution fédérale (CST; RS *101*);
- LF sur les maisons de jeu (LMJ; RS *935.52*);
- O sur les maisons de jeu (OLMJ; RS *935.521*);
- LF sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS; RS *831.10*)

Taxes d'incitation

mio CHF	Budget 2014	Budget 2015	Plan financier 2016	Plan financier 2017	Plan financier 2018	Δ Ø en % 2014-2018
Taxes d'incitation	**964**	**1 006**	**984**	**962**	**942**	**-0,6**
Δ en % par rapport à l'année précédente		4,4	-2,2	-2,2	-2,1	
Δ par rapport au PF du 21.08.2013		20	20	20		
Taxe d'incitation sur les COV	125	125	125	125	125	0,0
Taxe pour l'assainissement des sites contaminés	36	36	36	36	36	0,0
Taxe d'incitation sur les émissions de CO2	803	845	823	802	782	-0,7

Les revenus que la Confédération tire des taxes d'incitation proviennent, pour plus de quatre cinquièmes, de la taxe sur le CO_2 grevant les combustibles. Après le relèvement de la taxe à 60 francs par tonne de CO_2 au début de 2014, le plan financier se fonde sur un taux de la taxe constant. Grâce à l'effet incitatif de la taxe, les recettes devraient redescendre au dessous du niveau de 2014, après une hausse initiale. Le produit des autres taxes d'incitation devrait rester stable.

Evolution des recettes

Au début de 2014, le taux de la taxe sur le CO_2 grevant les combustibles est passé de 36 à 60 francs par tonne de CO_2. Cette augmentation de la taxe ne déploiera pleinement son effet sur les recettes qu'en 2015, dans la mesure où les consommateurs peuvent encore couvrir leurs besoins pour 2014 au moyen d'achats effectués l'année précédente (à l'ancien taux de la taxe). À partir de 2015 cependant, ces revenus devraient de nouveau diminuer en raison de l'effet incitatif de la taxe.

Le poste *«Taxe d'incitation sur les émissions de CO_2»* comprend non seulement la taxe sur le CO_2, mais également le produit de la taxe perçue à titre de sanction lorsque les prescriptions concernant *les émissions de CO_2 des voitures de tourisme* ne sont pas respectées. Les expériences faites jusqu'ici ont montré que le produit de cette dernière est compris entre 1 et 3 millions. Il est affecté aux fonds d'infrastructure.

Les revenus provenant de la taxe CO_2 sur les combustibles sont redistribués au cours de l'année durant laquelle la taxe est perçue, l'écart entre les revenus budgétisés et les recettes effectives étant compensé avec un décalage de deux ans. Un tiers des recettes, mais 300 millions au maximum, est affecté au programme Bâtiments. En outre, un montant annuel de 25 millions au maximum est versé à un fonds de technologie destiné au financement de cautionnements. Il profite aux entreprises qui développent ou commercialisent des procédés et des installations visant à diminuer les émissions de gaz à effet de serre. Le reste est redistribué à la population par l'intermédiaire des caisses-maladie et aux milieux économiques par celui des caisses de compensation AVS.

Le produit de la *taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (COV)* devrait rester stable jusqu'en 2018. La stabilisation escomptée de la consommation de COV résulte de l'effet de découragement visé par la taxe. Le produit de la taxe, y compris les intérêts et après déduction des frais d'exécution, est redistribué de manière égale à la population par l'intermédiaire des caisses-maladie, avec un décalage de deux ans.

Projets de réforme

En vigueur depuis 2013, la loi sur le CO_2 prévoit diverses mesures visant à réduire, d'ici à 2020, les émissions de CO_2 de la Suisse de 20 % par rapport à 1990. Afin d'atteindre cet objectif, la loi et l'ordonnance prévoient notamment que la taxe CO_2 sur les combustibles puisse être relevée progressivement à 120 francs au plus (début 2016 ou début 2018) si la réalisation des objectifs fixés en matière d'émissions semble compromise. La nécessité de cette mesure sera évaluée au moyen d'objectifs intermédiaires inscrits dans l'ordonnance sur le CO_2. Par ailleurs, dans le cadre du premier train de mesures de la stratégie énergétique 2050, le Conseil fédéral a proposé au Parlement de relever la taxe à 84 francs tout en développant le programme Bâtiments.

Bases

Objet de la taxe

- Pour la taxe sur les composés organiques volatils (COV): COV mentionnés dans la liste positive des substances et COV contenus dans les mélanges et les objets mentionnés dans la liste positive des produits figurant dans l'ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (RS *814 018*).
- Pour la taxe pour l'assainissement des sites contaminés: la mise en décharge de déchets.
- Pour la taxe sur le CO_2: les combustibles fossiles, comme l'huile de chauffage, le gaz naturel ou le charbon, pour autant qu'ils soient utilisés à des fins énergétiques.

Méthode d'estimation

- Taxe sur les COV et taxe pour l'assainissement des sites contaminés: le montant estimé se fonde sur l'évolution tendancielle des recettes.
- Taxe sur le CO_2: la prévision repose sur une estimation de la consommation future de combustibles.

Principales bases légales

LF sur la protection de l'environnement (LPE; RS *814.01*); LF sur le CO_2 (RS *641.71*); O sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV; RS *814.018*); O relative à la taxe pour l'assainissement des sites contaminés (OTAS; RS *814.681*).

Patentes et concessions

mio CHF	Budget 2014	Budget 2015	Plan financier 2016	Plan financier 2017	Plan financier 2018	Δ Ø en % 2014-2018
Patentes et concessions	**899**	**677**	**835**	**803**	**803**	**-2,8**
Δ en % par rapport à l'année précédente		-24,7	23,3	-3,8	0,0	
Δ par rapport au PF du 21.08.2013		-194	33	1		
Part du bénéfice net de la Régie des alcools	244	241	241	209	209	-3,8
Distribution du bénéfice de la BNS	333	167	333	333	333	0,0
Accroissement de la circulation monétaire	92	67	58	58	58	-10,6
Recettes de la vente aux enchères de contingents	209	180	180	180	180	-3,6
Autres patentes et concessions	21	22	23	23	23	1,3

Jusqu'en 2018, les recettes de patentes et de concessions baisseront de 2,8 % par année. Ce recul concerne avant tout les gains provenant de la frappe de monnaies, le bénéfice net de la Régie fédérale des alcools et la vente aux enchères de contingents agricoles importés.

Evolution des recettes

Le recul de 32 millions de la part affectée du *bénéfice net de la Régie fédérale des alcools* (RFA) encaissée par la Confédération, qui s'établit à 209 millions à partir de 2017, est lié à la révision totale de la loi sur l'alcool soumise actuellement aux délibérations parlementaires. Ce montant est, en termes nets, la conséquence financière des décisions prises jusqu'ici par les Chambres fédérales.

La convention sur la *distribution du bénéfice de la Banque nationale suisse (BNS)* prévoit que cette dernière verse un montant annuel de 1 milliard à la Confédération et aux cantons si la réserve pour distributions futures est positive (confédération 1/3, cantons 2/3). Au vu du niveau négatif de la réserve à fin 2013 (- 6,8 mrd), la BNS ne distribuera pas de bénéfice en 2014. Pour 2015, le montant budgétisé pour la distribution du bénéfice s'élève à la moitié de la distribution ordinaire, étant donné que la réserve pour distribution est actuellement négative, mais qu'il n'est pas exclu qu'un bénéfice supérieur soit réalisé en 2014 (en raison du niveau élevé des réserves de devises). Pour les années du plan financier, l'hypothèse retenue est que la distribution sera à nouveau intégrale. Comme la convention du 21 novembre 2011 actuellement en vigueur ne s'applique qu'aux exercices 2011 à 2015, les montants prévus devront être vérifiés sur la base de la nouvelle convention.

Selon la BNS et Swissmint, il faut s'attendre à un ralentissement de l'*accroissement de la circulation monétaire* (- 10,6 % par an). A partir de 2016, le programme de frappe devrait se stabiliser à environ deux tiers du niveau de 2014, ce qui implique une baisse des recettes de la Confédération.

Entre 2014 et 2018, les recettes de *la vente aux enchères de contingents* agricoles diminueront en moyenne de 3,6 %. La croissance des recettes d'environ 8 millions attendue pour 2015 sur la base de la moyenne des recettes des quatre derniers exercices est toutefois contrebalancée par une baisse estimée à 37 millions engendrée par la réintroduction la prestation en faveur de la production suisse dans le système d'importation de viande (décision prise dans le cadre de la politique agricole 2014–2017). Au final, les recettes provenant de la vente aux enchères de contingents devraient baisser de 29 millions à partir de 2015.

Les *autres recettes issues des patentes et concessions* restent pratiquement inchangées au cours de la période de planification. Pour la plupart, il s'agit de redevances de concessions de radiocommunication.

Projets de réforme

Dans le cadre de la révision totale de la loi sur l'alcool, le Conseil fédéral propose de simplifier considérablement les systèmes d'imposition et de contrôle dans le domaine des spiritueux. En outre, les monopoles de l'alcool seront supprimés. Dans le sillage de ces réformes, Alcosuisse sera privatisé et la RFA réintégrée dans l'administration fédérale centrale.

Bases

Base des recettes

- recettes nettes de la Régie fédérale des alcools;
- bénéfice de la BNS;
- augmentation nette de la circulation monétaire;
- recettes provenant de la vente aux enchères de contingents et des concessions.

Méthode d'estimation

Les estimations se fondent sur une évaluation des recettes attendues pour l'année en cours et sur l'évolution enregistrée ces dernières années. Le cas échéant, elles tiennent compte des facteurs spéciaux prévisibles.

Principales bases légales

- LF sur l'alcool (RS *680*);
- LF sur la Banque nationale (RS *951.11*);
- LF sur l'unité monétaire et les moyens de paiement (RS *941.10*);
- O sur le bétail de boucherie (RS *916.341*);
- LF sur la radio et la télévision (RS *784.40*);
- LF sur les télécommunications (RS *784.10*).

Recettes financières

mio CHF	Budget 2014	Budget 2015	Plan financier 2016	Plan financier 2017	Plan financier 2018	Δ Ø en % 2014-2018
Recettes financières	**1 115**	**1 047**	**1 140**	**1 222**	**1 302**	**3,9**
Δ en % par rapport à l'année précédente		-6,1	8,8	7,3	6,5	
Δ par rapport au PF du 21.08.2013		-170	-189	-150		
Recettes d'intérêts	251	243	335	417	497	18,7
Recettes de participations	864	804	804	804	804	-1,8
Autres recettes financières	1	1	1	1	1	0,5

La progression annuelle moyenne des recettes financières durant la période de planification (3,9 %) est légèrement supérieure à celle de la moyenne des recettes totales (3,4 %). Elle est à mettre au crédit de la forte croissance des recettes d'intérêts, dans un contexte de normalisation des taux et de réallocation des portefeuilles.

Evolution des recettes

Les chiffres du plan financier se basent sur des taux d'intérêts qui varient de 1,0 % à 2,3 % à court terme et de 2,0 % à 3,0 % à long terme. Une évolution allant dans le sens d'un retour à la normale est ainsi attendue en ce qui concerne le niveau des taux d'intérêt.

La forte hausse des *recettes d'intérêts* (+ 18,7 %) s'explique pour l'essentiel par les revenus provenant des placements financiers qui passent de 18 à 161 millions (+ 73,4 % en moyenne par an) dans la période de planification.

- C'est notamment le cas des placements auprès de la BNS, dont les recettes d'intérêt escomptées progressent de 80,9 % en moyenne annuelle, passant ainsi de 14 millions en 2014 à 151 millions en 2018, en raison de l'effet combiné de réallocations et de la hausse des taux d'intérêts (court terme).

- Un autre facteur de croissance découle des revenus provenant des prêts du patrimoine financier (+ 27,8 % en moyenne annuelle, soit de 60 à 161 millions), notamment ceux aux CFF dont la croissance des recettes résulte non seulement de la normalisation des taux d'intérêt mais également de l'augmentation continue du volume des prêts dans la période de planification. Il faut également relever la progression des revenus d'intérêts issus des placements auprès des cantons et villes qui passent de 1,3 à 24 millions durant la période de planification. Cette forte hausse est à mettre exclusivement au crédit de l'évolution des taux d'intérêt (à court terme), les volumes des placements restant invariables.

- Quant aux revenus provenant des avances au fonds pour les grands projets ferroviaires, ils n'enregistrent qu'une légère hausse (+ 0,2 % en moyenne annuelle) du fait des volumes d'avances relativement stables sur toute la période de planification.

Les *recettes de participations* englobent les dividendes issus pour une grande part de Swisscom, mais également de la Poste (200 mio) et de RUAG (20 mio). Le léger recul en moyenne annuelle (- 1,8 %) s'explique par la correction à la baisse du bénéfice distribué par Swisscom suite aux ventes d'actions effectuées en 2013 et à la réduction consécutive des recettes.

Projets de réforme

–

Bases

Méthode d'estimation

Estimation en fonction du volume des prêts (par ex. AC), des dépôts (banques, BNS) ainsi que des avances (fonds FTP) selon le plan de trésorerie et les conditions du marché.

Principales bases légales

LF sur les finances de la Confédération (art. 62 LFC; RS *611.0*); LF sur l'organisation de l'entreprise fédérale de télécommunications (art. 14 LET; RS *784.11*); LF sur l'organisation de l'entreprise fédérale de la poste (LOP, RS *783.1*); LF du 10.10.1997 sur les entreprises d'armement de la Confédération (LEAC; RS *934.21*); LF sur la protection de l'environnement (art. 35a, 35b et 35bis LPE; RS *814.01*).

Autres recettes courantes

mio CHF	Budget 2014	Budget 2015	Plan financier 2016	Plan financier 2017	Plan financier 2018	Δ Ø en % 2014-2018
Autres recettes courantes	**1 772**	**1 838**	**1 801**	**1 820**	**1 826**	**0,8**
Δ en % par rapport à l'année précédente		3,7	-2,0	1,0	0,3	
Δ par rapport au PF du 21.08.2013		71	22	35		
Compensations	1 326	1 322	1 294	1 306	1 309	-0,3
Taxe d'exemption de l'obligation de servir	165	165	165	170	170	0,7
Emoluments	248	249	251	252	249	0,2
Compensations pour utilisations et prest. de serv.	67	73	73	72	72	1,6
Ventes	120	120	87	86	86	-7,9
Remboursements	124	120	117	117	115	-1,8
Fiscalité de l'épargne UE	141	118	124	129	135	-1,0
Autres compensations	462	477	478	479	481	1,0
Recettes diverses	446	516	507	514	517	3,8
Recettes provenant d'immeubles	369	364	373	379	384	1,0
Autres recettes diverses	77	152	134	134	134	14,8

Les autres recettes courantes comprennent les indemnités perçues pour des prestations fournies par la Confédération (y c. les taxes compensatoires et les remboursements) ainsi que d'autres recettes (notamment les revenus immobiliers). Par rapport au plan financier précédent, les revenus prévus à ce titre ne devraient progresser que légèrement.

Evolution des recettes

Suite à l'adaptation, intervenue il y a trois ans, dans le mode de fixation des prévisions budgétaires (voir sous méthode d'estimation), les autres recettes courantes demeurent relativement stables. Du côté des *ventes*, la baisse subite prévue en 2016 est liée au niveau très élevé des ventes survenues les deux années précédentes dans le domaine de la défense. L'augmentation des *autres recettes diverses* par rapport au dernier plan financier est liée, en premier lieu, aux revenus de liquidation issus des avoirs en déshérence, pris en compte pour la première fois dans le plan financier sur la base de la loi modifiée sur les banques (voir également le tome 1, ch. 62/8).

La *fiscalité de l'épargne UE* frappe les intérêts versés aux personnes physiques qui résident dans un Etat de l'UE. Le produit est transmis à raison de 75 % aux Etats bénéficiaires de l'UE, le solde (25 %) restant acquis à la Suisse pour ses frais d'encaissement. Les cantons ont droit à 10 % de la part revenant à la Suisse. Le taux de la retenue à la source se chiffre à 35 % depuis le 1er juillet 2011. Les montants prévus au plan financier ont été estimés sur la base du résultat déjà connu du compte 2014 (114,8 mio). Pour les années 2016–2018, ils sont en outre fondés sur l'hypothèse d'une faible progression des rémunérations imposées, dans le sillage de l'amélioration conjoncturelle et de la remontée graduelle des taux d'intérêt.

Projets de réforme

Fiscalité de l'épargne UE: des négociations ont été engagées avec l'UE concernant une extension de l'accord relatif à la fiscalité de l'épargne UE. L'élaboration, au sein de l'OCDE, de normes internationales sur l'échange automatique de renseignements donne actuellement une nouvelle orientation à ce dossier.

Bases

Base des recettes

- Taxe d'exemption de l'obligation de servir: le revenu net total que l'assujetti réalise en Suisse et à l'étranger;
- Fiscalité de l'épargne UE: revenus des intérêts versés aux personnes physiques résidentes d'un Etat de l'UE.

Méthode d'estimation

En raison de la sous-estimation systématique constatée dans le domaine des recettes non fiscales, le Conseil fédéral a décidé d'inscrire au budget la moyenne des résultats des quatre derniers exercices comptables. Cette méthode vise ainsi à établir une estimation des recettes qui permette de réduire les écarts entre le budget et le compte considérés sur plusieurs années.

Principales bases légales

LF sur la taxe d'exemption de l'obligation de servir (LTEO; RS *661*); LF concernant l'accord avec la Communauté européenne relatif à la fiscalité de l'épargne (LFisE; RS *641.91*); O générale sur les émoluments (OGEmol; RS *172.041.1*); LF sur les banques et les caisses d'épargne (LB; RS *952.0*).

ANNEXE 4
DEPENSES PAR GROUPE DE TACHES

Aperçu des dépenses

Aperçu des dépenses par groupe de tâches

mio CHF	Budget 2014	Budget 2015	Plan financier 2016	Plan financier 2017	Plan financier 2018	Δ Ø en % 2014-2018
Dépenses ordinaires	**66 124**	**67 003**	**70 906**	**72 710**	**73 383**	**2,6**
Δ en % par rapport à l'année précédente		1,3	5,8	2,5	0,9	
Conditions institutionnelles et financières	**2 682**	**2 745**	**2 786**	**2 815**	**2 847**	**1,5**
Conditions institutionnelles et financières	2 682	2 745	2 786	2 815	2 847	1,5
Ordre et sécurité publique	**1 109**	**1 119**	**1 137**	**1 154**	**1 157**	**1,1**
Questions juridiques générales	86	86	88	89	90	1,1
Services de police, poursuite pénale et exécution des peines	484	488	492	500	500	0,8
Contrôles à la frontière	354	362	372	379	379	1,8
Tribunaux	185	182	185	186	187	0,3
Relations avec l'étranger - coopération internationale	**3 569**	**3 701**	**3 784**	**3 765**	**3 824**	**1,7**
Relations politiques	757	726	722	723	729	-1,0
Aide au développement (pays du Sud et de l'Est)	2 483	2 674	2 763	2 834	2 908	4,0
Relations économiques	329	301	299	207	187	-13,2
Défense nationale	**4 856**	**4 706**	**5 026**	**5 097**	**5 159**	**1,5**
Défense nationale militaire	4 733	4 586	4 904	4 972	5 039	1,6
Coopération nationale pour la sécurité	123	120	123	124	120	-0,6
Formation et recherche	**7 201**	**7 357**	**7 705**	**7 951**	**8 187**	**3,3**
Formation professionnelle	891	890	908	937	963	2,0
Hautes écoles	2 082	2 125	2 227	2 295	2 364	3,2
Recherche fondamentale	2 698	2 769	2 918	3 008	3 098	3,5
Recherche appliquée	1 498	1 541	1 619	1 678	1 728	3,6
Autres tâches d'enseignement	32	33	33	34	34	1,4
Culture et loisirs	**500**	**508**	**473**	**472**	**476**	**-1,2**
Conservation du patrimoine culturel	123	131	138	135	136	2,7
Encouragement de la culture	131	128	130	132	133	0,5
Sports	179	180	185	186	187	1,1
Politique des médias	67	68	19	19	20	-26,5
Santé	**229**	**233**	**239**	**248**	**248**	**2,1**
Santé	229	233	239	248	248	2,1
Prévoyance sociale	**21 763**	**22 360**	**22 790**	**23 520**	**23 006**	**1,4**
Assurance-vieillesse	10 856	11 078	11 323	11 719	11 988	2,5
Assurance-invalidité	5 015	5 160	5 180	5 316	4 420	-3,1
Assurance-maladie	2 286	2 456	2 555	2 668	2 697	4,2
Prestations complémentaires	1 446	1 496	1 623	1 672	1 725	4,5
Assurance militaire	216	223	224	225	226	1,1
Assurance-chômage/service de l'emploi	499	512	518	527	535	1,7
Constr. de log. à caract. social/encour. à la cons. de log.	105	97	89	76	63	-12,0
Migrations	1 276	1 286	1 237	1 283	1 321	0,9
Aide et assistance sociales	64	53	41	34	32	-15,9
Trafic	**8 549**	**8 542**	**9 735**	**9 980**	**10 438**	**5,1**
Circulation routière	3 063	3 061	3 184	3 336	3 423	2,8
Transports publics	5 299	5 284	6 341	6 438	6 812	6,5
Aviation	188	197	210	206	203	2,0
Environnement et aménagement du territoire	**1 329**	**1 459**	**1 392**	**1 364**	**1 359**	**0,6**
Environnement	860	1 002	898	875	865	0,2
Protection contre les dangers naturels	312	297	325	328	332	1,5
Protection de la nature	143	145	155	146	148	0,9
Aménagement du territoire	15	15	14	14	15	-0,5
Agriculture et alimentation	**3 719**	**3 586**	**3 626**	**3 628**	**3 627**	**-0,6**
Agriculture et alimentation	3 719	3 586	3 626	3 628	3 627	-0,6
Economie	**655**	**740**	**1 488**	**1 660**	**1 711**	**27,1**
Ordre économique	140	142	144	146	146	1,2
Promotion économique, pol. rég., approvision. écon. du pays	139	138	156	157	158	3,2
Energie	376	460	1 188	1 357	1 407	39,1
Finances et impôts	**9 963**	**9 951**	**10 726**	**11 055**	**11 343**	**3,3**
Parts aux recettes de la Confédération	4 606	4 724	5 020	5 353	5 635	5,2
Recherche de fonds, admin. de la fortune et de la dette	2 172	1 989	2 404	2 340	2 277	1,2
Péréquation financière	3 185	3 238	3 302	3 362	3 431	1,9

Prévoyance sociale

mio CHF	Budget 2014	Budget 2015	Plan financier 2016	Plan financier 2017	Plan financier 2018	Δ Ø en % 2014-2018
Prévoyance sociale	**21 763**	**22 360**	**22 790**	**23 520**	**23 006**	**1,4**
Δ en % par rapport à l'année précédente		2,7	1,9	3,2	-2,2	
Δ par rapport au PF du 21.08.2013		96	3	17		
Assurance-vieillesse	10 856	11 078	11 323	11 719	11 988	2,5
Assurance-invalidité	5 015	5 160	5 180	5 316	4 420	-3,1
Assurance-maladie	2 286	2 456	2 555	2 668	2 697	4,2
Prestations complémentaires	1 446	1 496	1 623	1 672	1 725	4,5
Assurance militaire	216	223	224	225	226	1,1
Assurance-chômage/service de l'emploi	499	512	518	527	535	1,7
Constr. de log. à caract. social/encour. à la cons. de log.	105	97	89	76	63	-12,0
Migrations	1 276	1 286	1 237	1 283	1 321	0,9
Aide et assistance sociales	64	53	41	34	32	-15,9

Les dépenses enregistrent une croissance moyenne de 1,4 %; ce taux résulte d'une progression des dépenses jusqu'en 2017, puis d'un recul de 2,2 % (- 514 mio) en 2018. La raison de cette évolution en dents de scie est liée à l'assurance-invalidité, dont le financement additionnel expire à fin 2017. Sans cet effet spécial, la croissance atteint 2,7 % par an.

L'*assurance-vieillesse* sollicite environ la moitié des dépenses de ce groupe de tâches. Environ trois quarts de ces dépenses sont affectées à la contribution fédérale à l'AVS (qui couvre 19,55 % des dépenses de l'AVS). L'augmentation à ce titre est liée à l'évolution démographique; ainsi, le nombre des bénéficiaires de rentes s'accroît de quelque 2,4 % par année. En outre, les rentes AVS sont adaptées à l'évolution des salaires et des prix les années impaires.

Les dépenses de la Confédération en faveur de l'*assurance-invalidité* progressent de 2 % par an avant l'arrivée à échéance du financement additionnel de l'AI. Un revirement est attendu à partir de 2018, avec l'arrivée à terme de la majoration de la TVA de 0,4 point de pourcentage en faveur de l'AI et de la contribution spéciale au financement des intérêts dus par l'AI.

Les contributions fédérales à *l'assurance-maladie* portent en particulier sur la réduction des primes. Entre 2014 et 2018, les dépenses à ce titre augmentent en moyenne de 4,2 % par an. Cette augmentation considérable reflète la hausse attendue des coûts de l'assurance obligatoire des soins au cours des prochaines années. Les chiffres tiennent compte des effets des mesures d'économies qui ont été arrêtées dans le domaine des médicaments. Etant donné que la contribution spéciale de la Confédération à la compensation des primes d'assurance-maladie votée par les Chambres concerne les années 2015 à 2017, elle n'a pas d'influence sur le taux de croissance moyen des années 2014 à 2018.

Une hausse annuelle de 4,5 % est attendue au titre des *prestations complémentaires*. Un pic de dépenses est prévu notamment en 2016 car, à partir de cette année-là, le montant maximal au titre du loyer que les bénéficiaires de PC peuvent inclure dans leurs dépenses doit être adapté à l'évolution des loyers. Les coûts supplémentaires qui en résultent pour la Confédération sont estimés à 47 millions par an.

Au cours du plan financier, les domaines de l'*assurance-chômage et des services publics de l'emploi* devraient voir leurs dépenses croître de 1,7 %. La hausse est principalement imputable à l'évolution de la contribution de la Confédération à l'assurance-chômage, laquelle est directement liée à la croissance escomptée de la masse salariale soumise à cotisation. Selon les prévisions actuelles, la contribution fédérale à l'AC devrait progresser à un rythme d'environ 1,8% par année tout au long du plan financier.

Les moyens financiers prévus au titre de la *migration* diminuent en 2016, pour dépasser ensuite le niveau inscrit au budget 2015. Le recul prévu en 2016 est lié au niveau élevé des paiements inscrits au budget 2015 pour les mesures d'intégration et la coopération internationale (Agence IT et Fonds pour la sécurité intérieure, FSI). La hausse des dépenses en 2017 et 2018 concerne l'exploitation des centres d'enregistrement et la construction ou la transformation des établissements de détention administrative.

Prévoyance sociale

mio CHF	Budget 2015	Plan financier 2018	Δ Ø en % 2014-18
Dépenses de personnel	335	340	-1,4
Biens et services/exploitation	231	280	4,4
Dép. de transfert courantes	21 755	22 338	1,4
Dépenses d'investissement	40	49	6,2

Degré d'affectation des dépenses

Les dépenses consacrées à la prévoyance sociale présentent un degré d'affectation élevé: les contributions de la Confédération à l'AVS, à l'AI, aux PC, à la réduction individuelle des primes et à l'AC sont en effet fixées par la loi; les recettes de la TVA destinées à l'AVS et à l'AI ne font que transiter par un compte de passage.

Finances et impôts

mio CHF	Budget 2014	Budget 2015	Plan financier 2016	Plan financier 2017	Plan financier 2018	Δ Ø en % 2014-2018
Finances et impôts	**9 963**	**9 951**	**10 726**	**11 055**	**11 343**	**3,3**
Δ en % par rapport à l'année précédente		-0,1	7,8	3,1	2,6	
Δ par rapport au PF du 21.08.2013		-492	-190	-82		
Parts aux recettes de la Confédération	4 606	4 724	5 020	5 353	5 635	5,2
Recherche de fonds, admin. de la fortune et de la dette	2 172	1 989	2 404	2 340	2 277	1,2
Péréquation financière	3 185	3 238	3 302	3 362	3 431	1,9

Avec un accroissement en moyenne annuelle de 3,3 %, les dépenses de ce groupe de tâches augmentent légèrement plus que la moyenne des dépenses totales durant la période de planification. L'évolution dans ce groupe de tâche reflète notamment la progression des parts aux recettes de la Confédération.

Les *parts de tiers aux recettes de la Confédération* qui progressent de 5,2 % en moyenne annuelle, représentent environ la moitié des dépenses de ce groupe de tâches. Ladite progression s'explique principalement par la croissance (+ 8,9 % en moyenne annuelle) des pertes sur débiteurs concernant la TVA (effet de la suppression au 1er janvier 2014 des privilèges des créances de la TVA en cas de faillite) et de celle des recettes de l'impôt fédéral direct (+ 5,6 %) sous l'effet de facteurs favorables, la part des cantons correspondant à 17 % de ces recettes.

Quant aux *dépenses au titre de la gestion de la fortune et de la dette* qui comprennent pour l'essentiel les intérêts passifs, elles n'augmentent que dans une proportion moindre par rapport à la moyenne de ce groupe de tâches (+ 1,2 % en moyenne annuelle). Cette situation est à mettre au crédit des intérêts passifs qui progressent également dans les mêmes proportions (+ 1,2 %) notamment en raison du retour supposé à la normale des taux d'intérêts en fin de période de planification. En revanche, on assiste à un léger recul des frais d'émission (- 1,7 % en moyenne annuelle) en raison du niveau des commissions de paiement sur coupons plus bas. Les chiffres du plan financier se basent sur des taux d'intérêts qui varient de 1,0 % à 2,3 % à court terme et de 2,0 % à 3,0 % à long terme.

En ce qui concerne la *péréquation financière* qui enregistre une hausse de 1,9 % en moyenne annuelle, les montants prévus au titre des contributions de la Confédération dans la période de planification sont le résultat des adaptations en fonction de l'évolution du potentiel de ressources de tous les cantons (péréquation des ressources) et du renchérissement (compensation des charges excessives dues à des facteurs géo-topographiques ou socio-démographiques). Les montants initialement fixés pour la période allant de 2012 à 2015 ont été adaptés à l'évolution du PIB et de l'IPC pour servir de base d'estimation pour les années 2016 à 2018. Les chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles modifications qui pourraient survenir dans le cadre des décisions futures du Parlement en matière de péréquation financière.

Finances et impôts

mio CHF	Budget 2015	Plan financier 2018	Δ Ø en % 2014-18
Biens et services/exploitation	184	224	8,2
Dépenses financières	1 989	2 277	1,2
Dép. de transfert courantes	7 778	8 841	3,8

Degré d'affectation des dépenses

Ce groupe de tâches a notamment comme caractéristiques d'être exclu des priorités en matière de politique budgétaire (par exemple, la part aux recettes est réglée par la Constitution et dépend directement du niveau des recettes) et d'être soumis à de nombreux facteurs exogènes (marchés financiers, taux d'intérêts, besoins de financement, stratégie de la Trésorerie fédérale). Les éléments qui constituent ce groupe de tâches présentent ainsi un haut caractère de dépendance et échappent de ce fait à toute influence directe.

- Les parts aux recettes de la Confédération correspondent à 17 % des recettes de l'impôt fédéral direct (IFD) et à 10 % des recettes de l'impôt anticipé. Elles englobent également près d'un tiers des recettes de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP) ainsi que 20 % du rendement de la taxe d'exemption du service militaire.

- Les dépenses au titre de la recherche de fonds et de la gestion de la fortune et de la dette comprennent pour l'essentiel les intérêts passifs (charges d'intérêts des emprunts à long et à court terme, des comptes de dépôts, etc.) ainsi que les commissions, taxes et frais de la Trésorerie fédérale.

- La péréquation financière (RPT) comporte trois instruments, dont deux, à savoir la péréquation des ressources et la compensation des charges (charges excessives dues à des facteurs géo-topographiques et à des facteurs socio-démographiques), en sont les éléments essentiels. Les contributions de base de la Confédération à la péréquation des ressources et à la compensation des charges sont fixées tous les quatre ans par les Chambres fédérales. Le troisième instrument (compensation des cas de rigueur) restera en vigueur jusqu'en 2036 au plus tard et son montant diminuera chaque année de 5 % à partir de 2016.

Trafic

mio CHF	Budget 2014	Budget 2015	Plan financier 2016	Plan financier 2017	Plan financier 2018	Δ Ø en % 2014-2018
Trafic	**8 549**	**8 542**	**9 735**	**9 980**	**10 438**	**5,1**
Δ en % par rapport à l'année précédente		-0,1	14,0	2,5	4,6	
Δ par rapport au PF du 21.08.2013		-155	287	310		
Circulation routière	3 063	3 061	3 184	3 336	3 423	2,8
Transports publics	5 299	5 284	6 341	6 438	6 812	6,5
Aviation	188	197	210	206	203	2,0

Au cours des prochaines années, le domaine du trafic enregistre une croissance supérieure à la moyenne, qui s'explique principalement par le nouveau régime de financement et d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF), lequel entraîne une forte croissance des dépenses pour les transports publics.

Avec une croissance annuelle moyenne de 5,1 %, le domaine du trafic enregistre le taux de croissance le plus élevé des sept groupes de tâches principaux. Cette croissance est, pour l'essentiel, imputable à la hausse des dépenses au titre des *transports publics*, où une hausse des dépenses de 6,5 % par année est attendue. Ces taux de croissance élevés sont liés au nouveau régime de financement et d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF), adopté par le peuple le 9 février 2014. La mise en œuvre du projet FAIF implique que la Confédération assume la responsabilité du financement de l'infrastructure des chemins de fer privés, pris en charge jusqu'ici conjointement aux cantons. Il en résulte des dépenses supplémentaires d'environ 300 millions de francs. En outre, des moyens supplémentaires substantiels sont prévus ces prochaines années pour l'entretien de l'infrastructure ferroviaire existante. Enfin, dès 2016, le fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) nouvellement créé devra aussi reprendre à son compte les intérêts sur les avances cumulées octroyées au fonds FTP (cf. annexe 5, Fonds d'infrastructure ferroviaire). La croissance des dépenses consacrées aux transports publics est atténuée par le recul des contributions provenant du fonds d'infrastructure et destinées au financement des projets urgents de RER et de tram dans les agglomérations ainsi que par le léger recul des contributions en faveur du transfert du trafic de marchandises de la route au rail. Par contre, du côté de l'indemnisation du trafic régional des voyageurs, une progression moyenne des dépenses de 1,6 % par année est attendue pour les années 2014 à 2018.

Avec un taux de 2,8 % par année, le domaine de la *circulation routière* enregistre une hausse légèrement supérieure à la croissance moyenne des dépenses (+ 2,6 %). En effet, bien que les dépenses supplémentaires requises pour la modification de l'arrêté sur le nouveau réseau des routes nationales (NAR) inscrites au dernier plan financier ne figurent plus dans le nouveau plan financier, les parts de l'apport au fonds d'infrastructure destinées aux routes nationales (achèvement du réseau et élimination des goulets d'étranglement) continuent d'augmenter fortement. D'ici à 2018, ces parts devraient progresser d'environ 50 % et atteindre 818 millions.

Les dépenses au titre de l'*aviation* enregistrent une augmentation de 2 %, soit légèrement inférieure à la moyenne. Aucune nouvelle dépense n'est prévue à ce titre au cours de la période du plan financier.

Le plan financier ne tient pas compte des charges supplémentaires possibles liées à l'affectation partielle de l'impôt sur les véhicules automobiles (de 280 à 400 mio), proposée par le Conseil fédéral lors de consultation relative au projet de création d'un fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA).

Trafic

mio CHF	Budget 2015	Plan financier 2018	Δ Ø en % 2014-18
Dépenses de personnel	205	211	1,6
Biens et services/exploitation	568	611	2,1
Dép. de transfert courantes	2 101	1 667	-5,3
Dépenses d'investissement	5 667	7 951	8,6

Degré d'affectation des dépenses

Plus de 95 % des dépenses consacrées au trafic sont financées par des recettes affectées (apports au fonds FIF, financements spéciaux de la circulation routière et de l'aviation). Parmi les dépenses *fortement liées* figurent les apports au fonds FIF issus du budget général de la Confédération et de recettes affectées (part de la TVA, de l'IFD et de l'impôt sur les huiles minérales) ainsi que le versement aux cantons des contributions routières générales. Ces apports représentent 40 % des dépenses consacrées au trafic.

Les autres dépenses présentent une *affectation moyenne à forte*. Elles concernent pour deux tiers la circulation routière. Cette tâche étant exclusivement financée par des recettes affectées, elle ne laisse aucune marge de manœuvre budgétaire à long terme. La marge de manœuvre est un peu plus large en ce qui concerne les apports de la RPLP au fonds FIF (2/3 des recettes nettes maximum, env. 1 mrd). Il en va de même pour l'indemnisation du trafic régional des voyageurs (env. 900 mio), mais comme les cantons en assument la moitié, il n'est pas possible de décider unilatéralement de la réduire.

Formation et recherche

mio CHF	Budget 2014	Budget 2015	Plan financier 2016	Plan financier 2017	Plan financier 2018	Δ Ø en % 2014-2018
Formation et recherche	**7 201**	**7 357**	**7 705**	**7 951**	**8 187**	**3,3**
Δ en % par rapport à l'année précédente		2,2	4,7	3,2	3,0	
Δ par rapport au PF du 21.08.2013		-47	7	4		
Formation professionnelle	891	890	908	937	963	2,0
Hautes écoles	2 082	2 125	2 227	2 295	2 364	3,2
Recherche fondamentale	2 698	2 769	2 918	3 008	3 098	3,5
Recherche appliquée	1 498	1 541	1 619	1 678	1 728	3,6
Autres tâches d'enseignement	32	33	33	34	34	1,4

Le groupe de tâches bénéficie d'un taux de croissance supérieur à la moyenne (3,3 % contre 2,6 %) selon la stratégie fixée pour la période 2013 à 2016. Les moyens prévus pour 2017 et 2018 continuent de croître conformément à la priorité accordée à la formation et à la recherche.

Les montants inscrits au plan financier sont essentiellement ceux qui ont été décidés par le Parlement dans le cadre de ses délibérations sur le message FRI 2013–2016 et sur le plan d'action pour la recherche énergétique et reflètent par conséquent les priorités et la stratégie qui y sont fixés.

- Ainsi, la croissance relativement modérée du domaine de la *formation professionnelle* (+ 2,0 %) permet à la Confédération de stabiliser sa contribution au niveau de la valeur de référence légale, qui est d'un quart des dépenses publiques dans ce domaine, niveau atteint en 2012.

- La croissance du domaine des *hautes écoles* (+ 3,2 %) profite principalement au sous-groupe de tâches «Formation» du domaine des EPF, aux universités cantonales et aux HES. La croissance des contributions fédérales aux universités cantonales devrait égaler voire dépasser celle des dépenses cantonales dans ce domaine sur la période 2013–2016. En ce qui concerne les HES, les moyens inscrits au plan financier doivent permettre de couvrir les contributions convenues dans le cadre du Plan directeur HES 2013–2016, approuvé par la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique.

- La croissance des dépenses dans les domaines de la *recherche fondamentale* (+ 3,5 %), de la *recherche appliquée* (+ 3,6 %) et des *autres tâches d'enseignement* (+ 1,4 %) permet de réaliser les objectifs du message FRI 2013–2016, notamment la consolidation à un haut niveau de l'encouragement compétitif de la recherche et le renforcement de la compétitivité internationale de la Suisse, et ceux du plan d'action sur la recherche énergétique. Pour les années 2017 et 2018, le Conseil fédéral a prévu un taux de croissance directeur de 3,1 % pour les dépenses de ce groupe de tâches.

Les principales causes des *différences entre le plan financier 2015–2017 du 21 août 2013 et le plan financier 2016–2018* sont au nombre de trois. Premièrement, les contributions à l'agence spatiale européenne (ESA) augmentent d'environ 10 millions par année ensuite de l'évolution des paramètres macroéconomiques régissant la clé de contribution des États membres. Deuxièmement, le profil de paiement des contributions aux programmes européens de navigation par satellite Galileo et EGNOS a été revu et entraîne des augmentations allant de 5 à 7 millions par année. Enfin, les loyers du domaine des EPF ont été réévalués et les contributions correspondantes adaptées (- 3 à - 6 mio/an).

Formation et recherche

mio CHF	Budget 2015	Plan financier 2018	Δ Ø en % 2014-18
Dépenses de personnel	150	150	-0,1
Biens et services/exploitation	114	121	2,1
Dép. de transfert courantes	6 758	7 485	3,3
Dépenses d'investissement	335	432	3,9

Degré d'affectation des dépenses

Les dépenses de ce groupe de tâches sont constituées pour 88 % (budget 2015) de subventions ou de charges propres qui sont moyennement affectées. Parmi celles-ci, 34 % sont dédiées à des tâches communes à la Confédération et aux cantons (hautes écoles et formation professionnelle). Les contributions obligatoires, fortement liées, représentent 10 % des dépenses du domaine Formation et recherche. Enfin, 2 % des dépenses du groupe de tâches sont des charges de personnel.

Délimitation du groupe de tâches

Le groupe de tâches Formation et recherche comprend des dépenses supplémentaires par rapport aux crédits requis dans le message FRI. Ainsi, les contributions obligatoires à des organisations internationales, les charges de loyer d'institutions fédérales et les crédits dédiés à la recherche sectorielle et aux charges de personnel ne sont pas sollicités dans le cadre du message FRI. La majeure partie (90 % pour 2014) des crédits relevant de ce groupe de tâches fait cependant partie du message FRI ou est dédiée aux programmes européens de recherche et d'éducation.

Défense nationale

mio CHF	Budget 2014	Budget 2015	Plan financier 2016	Plan financier 2017	Plan financier 2018	Δ Ø en % 2014-2018
Défense nationale	**4 856**	**4 706**	**5 026**	**5 097**	**5 159**	**1,5**
Δ en % par rapport à l'année précédente		-3,1	6,8	1,4	1,2	
Δ par rapport au PF du 21.08.2013		-344	-87	-86		
Défense nationale militaire	4 733	4 586	4 904	4 972	5 039	1,6
Coopération nationale pour la sécurité	123	120	123	124	120	-0,6

Durant la période considérée, les dépenses consacrées à la défense nationale augmentent en moyenne de 1,5 % par an (+ 303 mio), affichant ainsi une croissance supérieure de 0,7 point de pourcentage au renchérissement prévu pour les années 2014 à 2018. L'évolution des dépenses vouées à la défense nationale est fortement marquée par le refus, par le peuple, de l'achat du Gripen le 18 mai 2014.

Le 5 décembre 2013, le Parlement a transmis au Conseil fédéral la motion 12.3983 de la Commission de la politique de sécurité du Conseil national, qui exigeait l'inscription au budget, à partir de 2016, de 5 milliards par année en faveur de l'armée. L'armée, composée d'un effectif réglementaire de 100 000 militaires, devait ainsi financer l'acquisition des avions de combat Gripen, combler les lacunes existantes en matière d'équipement et réduire les retards en matière d'assainissement dans le domaine immobilier.

Suite au refus du peuple, le 18 mai 2014, d'acquérir le Gripen, le Conseil fédéral a décidé de réduire le plafond des dépenses de l'armée de 310 millions au budget 2015, et de maintenir ce plafond à 4,7 milliards pour les années du plan financier, tout en l'adaptant au renchérissement. Cela explique la hausse de 6,8 % des dépenses prévues pour l'année 2016 du plan financier.

Les prestations futures de l'armée seront définies dans le cadre du développement de l'armée. Les ressources effectivement requises pourront être réévaluées sur cette base. Le développement de l'armée doit entrer en vigueur le 1er janvier 2017.

Stabilité des dépenses consacrées à l'armement

Concernant la défense nationale militaire, le rapport visé à moyen terme entre les dépenses d'exploitation (dépenses de biens et services, de transfert et de personnel, y c. les cotisations de l'employeur) et les dépenses d'investissement et d'armement est de 60 % contre 40 %. Dans l'ensemble, ce rapport reste stable durant la période considérée et se situe à 66% contre 34 %, aussi bien en 2014 qu'en 2018. Entre-temps, la part des dépenses d'investissement et d'équipement diminue toutefois fortement notamment en raison du refus du peuple d'acquérir les nouveaux avions de combat Gripen: en 2015, le rapport est de 71 % contre 29 %.

Défense nationale

mio CHF	Budget 2015	Plan financier 2018	Δ Ø en % 2014-18
Dépenses de personnel	1 541	1 584	1,0
Biens et services/exploitation	1 748	1 739	2,4
Dépenses d'armement	833	1 158	-1,4
Dépenses financières	0	0	0,0
Dép. de transfert courantes	106	137	-0,4
Dépenses d'investissement	478	541	8,5

Degré d'affectation des dépenses

Par rapport à celles des autres groupes de tâches, une part relativement faible des dépenses consacrées à la défense nationale a un degré d'affectation élevé. Les contributions obligatoires aux organisations internationales sont les plus affectées (47 mio; 1%). Les autres dépenses de transfert (40 mio; 1%) englobent les indemnités versées à des collectivités publiques et à des tiers, notamment dans le domaine de la protection civile et de la promotion de la paix. Ces dépenses présentent un degré d'affectation moyen. Fortement affectées à court terme, les dépenses élevées pour le personnel de l'armée (1,5 mrd; 33 %) peuvent toutefois être influencées à moyen terme. Les dépenses de biens et services et les dépenses d'exploitation ont également un degré d'affectation moyen (1,7 mrd; 37 %). Elles comprennent en particulier les dépenses requises pour l'entretien et le remplacement du matériel et des immeubles de l'armée ainsi que les dépenses pour le logement, l'approvisionnement et l'indemnisation des troupes. Sur le plan budgétaire, les dépenses d'armement et d'investissement (1,3 mrd; 28 %) présentent la marge de manœuvre la plus importante.

Agriculture et alimentation

mio CHF	Budget 2014	Budget 2015	Plan financier 2016	Plan financier 2017	Plan financier 2018	Δ Ø en % 2014-2018
Agriculture et alimentation	**3 719**	**3 586**	**3 626**	**3 628**	**3 627**	**-0,6**
Δ en % par rapport à l'année précédente		-3,6	1,1	0,1	0,0	
Δ par rapport au PF du 21.08.2013		-79	-5	-5		

Les dépenses dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation enregistrent un léger recul au cours de la période du plan financier. Ce recul est notamment dû à la mise en œuvre partielle du CRT 2014 et à la compensation des diminutions de recettes résultant de la réintroduction de la prestation en faveur de la production suisse dans le cadre de l'adjudication des contingents d'importation de viande.

Entre 2014 et 2018, les dépenses consacrées à l'agriculture et à l'alimentation baissent légèrement (- 0,6% par an). Deux raisons à cela: d'une part, la mise en œuvre d'une partie des mesures du CRT 2014 implique, dès 2015, des réductions du budget agricole de près de 56 millions. D'autre part, les moyens consacrés aux paiements directs et aux aides à la production animale sont réduits de 37 millions au total. Ces réductions de dépenses permettent ainsi de compenser les diminutions de recettes résultant de la décision, prise par le Parlement dans le cadre de la politique agricole 2014–2017, de réintroduire la prestation en faveur de la production suisse dans le cadre de l'adjudication des contingents d'importation de viande. Enfin, les dépenses consacrées aux allocations familiales dans l'agriculture fléchissent de manière continue. Cette réduction se justifie par le fait que le nombre des bénéficiaires de ces allocations diminue en raison des changements structurels et du fait que, suite à l'intégration des travailleurs indépendants dans la loi sur les allocations familiales (LAFam), les familles paysannes se fondent de plus en plus sur la LAFam et non plus sur la loi fédérale sur les allocations familiales dans l'agriculture (LFA) pour établir leurs décomptes.

La légère hausse, en 2016, des dépenses destinées à l'agriculture et à l'alimentation s'explique par le fait que les coupes transversales (part de l'agriculture: 35 mio) prévues au budget 2015 pour respecter les exigences du frein à l'endettement ne seront pas reconduites en 2016.

Politique agricole 2014–2017

En mars 2013, les Chambres fédérales ont accordé un montant total de 13 830 millions pour les trois enveloppes budgétaires agricoles, en vue de la mise en œuvre de la politique agricole 2014–2017. Pour les quatre années à venir, le plafond des paiements directs a été fixé à 11 256 millions, celui de l'encouragement de la production et des ventes à 1776 millions et celui de l'amélioration des bases de production et des mesures sociales à 798 millions.

La plus grande partie des dépenses consacrées à l'agriculture et à l'alimentation consiste en des subventions, versées aux exploitations agricoles essentiellement sous la forme de paiements directs sur la base de sept instruments ciblés. En répartissant de manière équitable les paiements directs inscrits au budget 2015 (2725 mio) sur les quelque 48 700 exploitations bénéficiaires (état 2013), chacune se verra attribuer, au cours de l'année à venir, 56 000 francs en moyenne pour des prestations d'intérêt public. En supposant que les changements structurels intervenus dans l'agriculture se poursuivent au même rythme qu'au cours des dernières années (- 1,8 % par an), les contributions fédérales versées à chaque exploitation devraient continuer d'augmenter légèrement durant les années à venir, malgré une légère baisse des dépenses.

Agriculture et alimentation

mio CHF	Budget 2015	Plan financier 2018	Δ Ø en % 2014-18
Dépenses de personnel	92	92	0,4
Biens et services/exploitation	31	29	-1,6
Dép. de transfert courantes	3 343	3 355	-0,7
Dépenses d'investissement	120	151	0,0

Degré d'affectation des dépenses

371 millions, à savoir environ 10 % des dépenses consacrées à l'agriculture et à l'alimentation peuvent être considérées comme fortement liées parce qu'elles sont prescrites par la loi ou parce que le Conseil fédéral ne peut pas les influencer pour cause d'obligations contractuelles:

- les suppléments laitiers (293 mio);
- les allocations familiales dans l'agriculture (73,3 mio);
- les contributions obligatoires à la FAO (4,8 mio).

Les 90 % restants, dont la plus grande partie est gérée au moyen des trois enveloppes budgétaires agricoles, ont un degré d'affectation *moyennement élevé*.

Relations avec l'étranger – Coopération internationale

mio CHF	Budget 2014	Budget 2015	Plan financier 2016	Plan financier 2017	Plan financier 2018	Δ Ø en % 2014-2018
Relations avec l'étranger - coopération internationale	**3 569**	**3 701**	**3 784**	**3 765**	**3 824**	**1,7**
Δ en % par rapport à l'année précédente		3,7	2,2	-0,5	1,6	
Δ par rapport au PF du 21.08.2013		-4	4	-14		
Relations politiques	757	726	722	723	729	-1,0
Aide au développement (pays du Sud et de l'Est)	2 483	2 674	2 763	2 834	2 908	4,0
Relations économiques	329	301	299	207	187	-13,2

Malgré une forte augmentation au titre de l'aide au développement, les dépenses du groupe de tâches Relations avec l'étranger enregistrent, entre 2014 et 2018, une hausse inférieure à la moyenne (+ 1,7 % par an), principalement en raison du net recul de la contribution à l'élargissement de l'UE.

Le léger recul des dépenses au titre des *relations politiques* (- 1% par an) résulte, d'une part, du fait que les contributions allouées aux deux centres de Genève, à savoir le CIDHG (Centre international de déminage humanitaire) et le DCAF (Centre pour le contrôle démocratique des forces armées), sont désormais comptabilisées avec l'aide au développement (pays du Sud et de l'Est) et, d'autre part, du fait que les versements uniques en faveur de l'OSCE pour l'organisation de la Journée du Conseil des ministres à Bâle ne figurent plus au budget 2015. Sans ces facteurs spéciaux, les relations politiques enregistreraient une légère croissance.

Dans le domaine de *l'aide au développement (pays du Sud et de l'Est)*, qui comprend la coopération technique, l'aide humanitaire, la coopération avec l'Europe de l'Est et l'aide au développement économique, l'évolution des dépenses peut être divisée en deux phases: entre 2014 et 2015, la croissance atteint 7,7 %, puis, avec des valeurs annuelles oscillant entre 2,6 et 3,3 %, elle suit approximativement l'évolution nominale attendue pour l'économie. Il en résulte une croissance moyenne de 4 %. Cette courbe de croissance permet de consolider, à partir de 2015, le taux d'APD à 0,5 % du revenu national brut.

Avec une diminution de 13,2 % par année, les dépenses en faveur des *relations économiques* enregistrent un recul important. Ce recul est lié aux versements en faveur des projets concernant la contribution à l'élargissement de l'UE. D'après la planification, ces versements atteindront un pic en 2014 (230 mio) et seront en nette régression vers la fin de la période (101 mio en 2018).

Relations avec l'étranger - coopération internationale

mio CHF	Budget 2015	Plan financier 2018	Δ Ø en % 2014-18
Dépenses de personnel	627	609	-0,4
Biens et services/exploitation	177	175	-0,2
Dép. de transfert courantes	2 839	3 029	2,4
Dépenses d'investissement	58	11	-18,0

Degré d'affectation des dépenses

Près de 3 % des dépenses (budget 2015: 98 mio) se composent de contributions obligatoires aux organisations internationales, qui présentent un degré élevé d'affectation. Les contributions à l'élargissement de l'UE sont également fortement affectées (budget 2015: 219 mio). Les contributions versées dans le cadre de la coopération au développement et les autres contributions en faveur des relations politiques et économiques présentent un degré d'affectation moyen.

Autres groupes de tâches

mio CHF	Budget 2014	Budget 2015	Plan financier 2016	Plan financier 2017	Plan financier 2018	Δ Ø en % 2014-2018
Autres groupes de tâches	**6 503**	**6 802**	**7 514**	**7 714**	**7 798**	**4,6**
Δ en % par rapport à l'année précédente		4,6	10,5	2,7	1,1	
Δ par rapport au PF du 21.08.2013		206	870	1 052		
Conditions institutionnelles et financières	2 682	2 745	2 786	2 815	2 847	1,5
Ordre et sécurité publique	1 109	1 119	1 137	1 154	1 157	1,1
Culture et loisirs	500	508	473	472	476	-1,2
Santé	229	233	239	248	248	2,1
Environnement et aménagement du territoire	1 329	1 459	1 392	1 364	1 359	0,6
Economie	655	740	1 488	1 660	1 711	27,1

Les six autres groupes de tâches, qui représentent, ensemble, un peu plus d'un dixième des dépenses totales, croissent en moyenne de 4,6 % par an entre 2014 et 2018. Le principal facteur de croissance est l'encouragement des énergies renouvelables et de l'efficience énergétique au moyen du nouveau fonds alimenté par le supplément institué dans le cadre de la stratégie énergétique 2050. Corrigé de ce facteur spécial, le taux de croissance moyen s'élève à 1,1 %.

Les *conditions institutionnelles et financières* regroupent notamment les dépenses du Parlement et du Conseil fédéral et celles qui sont liées à la perception des recettes fiscales (AFC et AFD), aux finances (AFF) et aux domaines du soutien tels que le personnel, l'informatique, les constructions et la logistique. Par conséquent, ce groupe de tâches comprend presque exclusivement des dépenses de personnel, de biens et services ainsi que d'exploitation. En moyenne, ces dépenses progressent de 1,5 % par an, les domaines de la conduite des départements (+ 4,6 % par an) et de l'informatique (+ 3,1 % par an) enregistrant les plus fortes hausses.

Le groupe de tâches *ordre et sécurité publique* englobe les dépenses consacrées à la justice et aux tâches de police, aux contrôles aux frontières et aux tribunaux. Entre 2014 et 2018, il croît en moyenne de 1,1 % par an, un peu plus que le renchérissement supposé. Cette croissance concerne presque exclusivement le domaine du personnel, notamment les mesures salariales des années à venir (compensation du renchérissement) et la hausse des dépenses liées à la préretraite des membres du Corps des gardes-frontière.

Les dépenses au titre de la *culture et des loisirs* diminuent en moyenne de 1,2 % par an. Ce recul a un motif unique: la suppression, à partir de 2016, de l'aide indirecte à la presse prévue dans le cadre du programme de consolidation et de réexamen des tâches 2014 (CRT 2014). Corrigées de cet effet, les dépenses de ce groupe de tâches affichent une croissance moyenne de 1,3 % par an. Cette augmentation se répartit entre l'encouragement de la culture (+ 0,5 % par an), le sport (+ 1,1 % par an), l'encouragement de la politique des médias (+ 0,9 % par an) et, enfin, la conservation du patrimoine culturel (+ 2,7 % par an), marquée par des dépenses accrues pour la protection du paysage et la conservation des monuments historiques.

Le groupe de tâches *santé* regroupe essentiellement les dépenses de l'OFSP, du nouvel Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) créé le 1er janvier 2014, de l'OVF et de l'Institut de virologie et d'immunologie (IVI). Ces dépenses s'accroissent en moyenne de 2,1 % par an, principalement pour deux raisons: le financement initial, prévu à partir de 2017, du dossier médical électronique et la création de l'OSAV, dont les activités et les besoins financiers sont davantage comptabilisés dans le domaine de la santé.

Les dépenses requises au titre de l'*environnement et de l'aménagement* du territoire augmentent en moyenne de 0,6 % par an. Le principal poste de dépenses de ce groupe de tâches est la redistribution du produit de la taxe sur le CO_2 à la population et à l'économie. Dans la perspective de l'effet d'incitation de la taxe, le plan financier suppose la diminution de la redistribution à moyen terme, après une hausse importante des dépenses de 2014 à 2015 (prévision à la hausse du produit de la taxe et correction de l'erreur d'estimation 2013). Tandis que davantage de moyens sont tendanciellement inscrits au budget pour les dépenses affectées à la protection contre les dangers naturels (en particulier dans le domaine forestier), les dépenses prévues pour la protection de la nature et l'aménagement du territoire demeurent constantes dans l'ensemble.

La forte croissance du domaine de tâches *économie* (+ 27,1 %) est marquée de façon décisive par l'évolution des tâches du domaine de l'énergie (+ 39,1 %), dans lequel se reflètent les effets du premier train de mesures de la stratégie énergétique 2050. La création prévue dès 2016 du fonds alimenté par le supplément est à cet égard dominante; les apports à ce nouveau fonds augmenteront progressivement pendant les années du plan financier pour atteindre 1 milliard (cf. annexe 3, supplément perçu sur le réseau). Pour le deuxième poste de dépenses le plus important dans le domaine de l'énergie, à savoir le programme Bâtiments, les dépenses augmentent de 0,9 % par an. Dans le domaine de la promotion économique et de la politique régionale (+ 3,2 % par an), l'apport au fonds pour le développement régional, après avoir été réduit temporairement afin de compenser l'apport anticipé effectué dans le cadre des mesures de stabilisation conjoncturelle de 2009, croît de nouveau. La hausse des dépenses relatives à l'ordre économique est un peu plus importante (+ 1,2 % par an) que le renchérissement attendu.

Ecarts par rapport au plan financier 2015–2017

Le principal écart par rapport à l'ancien plan financier résulte de l'institution du fonds alimenté par le supplément dans le cadre de la stratégie énergétique 2050; l'apport compris entre 770 millions (2016) et 1 milliard (2018) est inscrit pour la première fois dans le plan financier (domaine de tâches *énergie*). En 2015, on note deux écarts importants par rapport au plan financier de l'année dernière: il s'agit de la compensation de l'erreur d'estimation de l'année 2013 en ce qui concerne l'affectation des ressources provenant de la taxe sur le CO_2 (+ 120 mio, dépenses pour l'environnement et l'énergie) et de l'inscription au budget de 50 millions affectés à l'aide indirecte à la presse (politique des médias). Cette dernière mesure relevant du CRT 2014 pourra être mise en œuvre au plus tôt en 2016.

Charges supplémentaires possibles

Diverses charges supplémentaires possibles ne sont pas encore prises en compte dans le plan financier 2016–2018: tel est le cas des dépenses liées à la protection de l'environnement et à l'aménagement du territoire, domaines dans lesquels divers projets d'envergure (plan d'action pour l'adaptation aux changements climatiques, stratégie concernant la biodiversité, révision de la loi fédérale sur la protection de l'environnement) pourraient engendrer plus de 50 millions de dépenses, des dépenses du domaine de la santé, dans lequel divers projets pourraient entraîner des charges supplémentaires d'un total de 30 millions, ainsi que dans le domaine de la culture et des loisirs, dans lequel le projet soumis à la consultation concernant le message 2016–2019 sur la culture laisse entrevoir des charges supplémentaires de 14 millions par an (voir ch. 35).

Autres groupes de tâches

mio CHF	Budget 2015	Plan financier 2018	Δ Ø en % 2014-18
Dépenses de personnel	2 608	2 685	1,3
Biens et services/exploitation	1 251	1 334	2,2
Dépenses financières	2	4	12,3
Dép. de transfert courantes	1 722	1 609	0,7
Dépenses d'investissement	1 219	2 166	16,7

Degré d'affectation des dépenses

Dans les autres groupes de tâches, les *dépenses fortement liées*, parce qu'elles sont spécifiquement inscrites dans la loi ou ne peuvent pas être influencées par le Conseil fédéral, s'élèvent à quelque 2,5 milliards, donc à un tiers du total des dépenses. Sont notamment concernées:

- les différentes affectations des recettes de la taxe sur le CO_2 (redistribution, programme Bâtiments, fonds technologique) et la redistribution des recettes de la taxe d'incitation sur les COV (en tout environ 1 mrd);
- les apports au fonds alimenté par le supplément qui dépendent directement des recettes correspondantes du supplément perçu sur le réseau (entre 770 mio et 1 mrd);
- les dépenses du pouvoir législatif et des tribunaux fédéraux, Contrôle fédéral des finances compris (370 mio);
- les contributions obligatoires aux organisations internationales (environ 50 mio);
- les indemnités versées à la Poste en vertu de la loi sur la Poste, pour la réduction du prix du transport des journaux (50 mio; elles ne seront plus inscrites au budget à partir de 2016, conformément au CRT 2014).

700 millions sont versés aux cantons à titre de contributions (tâches communes, notamment dans les domaines de la protection de l'environnement et de la protection contre les dangers naturels, de l'exécution des peines, de la politique régionale, de la protection du paysage et de la conservation des monuments historiques). Ces contributions présentent *un degré moyen d'affectation*, d'éventuelles réductions pouvant toutefois engendrer des reports de charges sur les cantons.

S'élevant à quelque 4,5 milliards, les dépenses restantes se composent, pour plus de la moitié, de charges de personnel fortement liées à court terme. L'autre moitié comprend des dépenses de biens et services ainsi que d'exploitation, des investissements et des dépenses de transfert présentant un degré d'affectation moyen.

ANNEXE 5
FONDS D'INFRASTRUCTURE FERROVIAIRE

Fonds d'infrastructure ferroviaire

mio CHF	Budget 2014	Budget 2015	Plan financier 2016	Plan financier 2017	Plan financier 2018	Δ ∅ en % 2014–18
Apports au fonds	**–**	**–**	**4 804**	**4 934**	**5 378**	**n.d.**
Recettes affectées	–	–	4 803	4 930	5 353	n.d.
Prêts remboursables	–	–	1	4	25	n.d.
Prélèvements sur le fonds	**–**	**–**	**4 804**	**4 541**	**5 271**	**n.d.**
Exploitation et maintien de l'appareil de production	–	–	2 877	3 121	3 143	n.d.
Aménagement	–	–	1 772	1 267	1 142	n.d.
NLFA	–	–	1 055	463	253	n.d.
Rail 2000 (y c. ZEB)	–	–	574	599	699	n.d.
Raccordement au réseau européen	–	–	78	35	39	n.d.
Protection contre le bruit	–	–	55	70	40	n.d.
Etape d'aménagement 2025	–	–	10	100	111	n.d.
Mandats de recherche	–	–	–	–	–	n.d.
Intérêts (avances et prêts)	–	–	155	153	152	n.d.
Remboursement des avances	–	–	–	–	834	n.d.
Liquidités du fonds	**–**	**–**	**–**	**393**	**500**	**n.d.**
Etat des avances	**–**	**–**	**8 863**	**8 863**	**8 029**	**n.d.**

n.d.: non disponible

En 2016, le fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) prendra le relais du fonds FTP. L'exploitation et le maintien des infrastructures ferroviaires seront ainsi financés, à l'avenir, par le biais du même fonds que les travaux d'extension.

Conformément au projet relatif au financement et à l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (projet FAIF), accepté lors de la votation populaire du 9 février 2014, le fonds FTP sera remplacé, le 1er janvier 2016, par le FIF pour une durée non déterminée. Le FIF permettra ainsi de financer non seulement l'extension de l'infrastructure ferroviaire, mais aussi les dépenses liées à l'exploitation et au maintien de l'infrastructure. Le fonds reprend également les engagements découlant des avances cumulées octroyées au fonds FTP, avances dont la rémunération et le remboursement seront assurés, au plus tard à partir de 2019, par une partie des apports affectés au fonds. Le FIF ne peut s'endetter qu'à concurrence des montants octroyés à titre d'avances. Au lieu de s'endetter, le fonds se dote d'une réserve en liquidités appropriée destinée à compenser les fluctuations conjoncturelles susceptibles d'affecter le montant des apports.

En comparaison avec le fonds FTP, dont les prélèvements s'élèvent à quelque 1,8 milliard au budget 2015, le FIF présente un volume nettement plus important, qui atteint environ 5 milliards.

Pour couvrir les dépenses requises, le FIF sera alimenté par les *recettes affectées* suivantes: 2/3 au plus des revenus nets issus de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP), un pour mille de TVA (dès 2018, un pour mille supplémentaire jusqu'en 2030), 2 % des recettes de l'impôt fédéral direct des personnes physiques, des moyens financiers provenant du budget général de la Confédération (2,3 mrd selon l'indice des prix de 2014), 9 % du produit net de l'impôt sur les huiles minérales à affectation obligatoire (jusqu'au remboursement complet de l'avance) ainsi qu'une contribution forfaitaire des cantons (0,5 mrd).

Les recettes affectées oscillent entre 4,8 milliards (2016) et 5,4 milliards (2018). Principal apport au fonds, l'apport provenant du budget général est lié à l'évolution du PIB et des prix de construction liés au renchérissement; il atteindra 2,6 milliards d'ici à 2018. D'un montant d'un milliard, l'apport découlant de la RPLP constitue, lui aussi, une source de financement importante. Les apports issus de l'impôt sur les huiles minérales et de l'impôt fédéral direct oscillent, chacun, entre 230 et 310 millions par an; l'apport provenant de la TVA se monte à quelque 340 millions (en 2016 et 2017) et à 650 millions dès 2018. L'apport des cantons s'élève à 500 millions par an. Le fonds reçoit, en fonction de la progression des travaux, des prêts rémunérés et remboursables destinés au financement préalable du raccordement aux LGV Lindau – Geltendorf.

Les *prélèvements sur le fonds* destinés à l'exploitation et à l'entretien de l'infrastructure ainsi qu'aux projets d'aménagement oscillent, au total, entre 4,8 milliards (2016) et 5,3 milliards (2018). Ces moyens financiers sont principalement (aux deux tiers environ) affectés à l'exploitation et au maintien de l'infrastructure ferroviaire. Leur répartition entre les différentes entreprises de chemins de fer ne sera fixée que dans le cadre des conventions sur les prestations 2017 à 2020.

L'extension de l'infrastructure comprend les grands projets ferroviaires non encore achevés suivants: nouvelle ligne ferroviaire à travers les alpes (NLFA), Rail 2000 et développement de l'infrastructure ferroviaire (ZEB), raccordement au réseau européen des trains à haute performance (raccordement LGV) et amélioration de la protection contre le bruit le long des voies ferrées. S'y ajoute l'étape 2025 d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire, intégrée au projet FAIF. Parmi les projets d'aménagement, la NLFA (axe du Saint-Gothard, tunnel de base du Ceneri inclus) est le projet qui nécessitera le plus de moyens financiers en 2016; par la suite, les dépenses requises pour ce «projet du siècle» diminueront notablement. A partir de 2017, les fonds seront principa-

lement sollicités par les mesures du projet ZEB et du projet de corridor de 4 mètres (600 à 700 mio par an). Les dépenses au titre du raccordement aux LGV et de la protection contre le bruit le long des voies ferrées seront nettement inférieures. Quant aux prélèvements requis pour l'étape d'aménagement 2025, ils commenceront à croître progressivement.

La réserve de liquidités prescrite par la loi pour le FIF (liquidités du fonds) sera constituée au cours des années 2017 et 2018. Les liquidités disponibles en plus du montant prescrit pourront être utilisées pour rembourser l'avance, qui sera ainsi abaissée à 8 milliards. D'un montant de quelque 150 millions par an, les charges d'intérêts devraient rester constantes dans un premier temps.

ANNEXE 6
FONDS D'INFRASTRUCTURE

Fonds d'infrastructure pour le trafic d'agglomération, le réseau des routes nationales de même que pour les routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques (fonds d'infrastructure)

mio CHF	Budget 2014	Budget 2015	Plan financier 2016	Plan financier 2017	Plan financier 2018	Δ ∅ en % 2014–18
Apports au fonds	**1 029**	**996**	**1 113**	**1 202**	**1 212**	**4,2**
Apport annuel	1 029	992	1 111	1 198	1 210	4,1
Apport provenant de sanction appliquée aux voitures de tourisme dans cadre réduction CO_2	–	3	2	4	2	n.d.
Prélèvements sur le fonds	**1 278**	**1 193**	**1 187**	**1 120**	**1 270**	**-0,2**
Achèvement du réseau des routes nationales	670	637	558	457	466	-8,7
Elimination des goulets d'étranglement du réseau des routes nationales	115	104	164	230	392	35,9
Trafic d'agglomération	447	406	418	385	364	-5,0
Routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques	46	46	47	48	48	1,3
Liquidités du fonds	**1 352**	**1 154**	**1 080**	**1 163**	**1 105**	**-4,9**

n.d.: non disponible

Des prélèvements du fonds d'infrastructure sont prévus de 2016 à 2018 pour un montant total de 3,5 milliards. De ce montant, quelque 2,3 milliards seront utilisés pour achever le réseau des routes nationales et éliminer les goulets d'étranglement. La Confédération soutient les infrastructures du trafic d'agglomération à hauteur de 1,2 milliard.

Entré en vigueur en 2008, le fonds d'infrastructure pour le trafic d'agglomération, le réseau des routes nationales (achèvement du réseau et élimination des goulets d'étranglement) et les routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques se fonde sur la Constitution fédérale (art. 86, al. 3, et 173, al. 2). La loi du 6 octobre 2006 sur le fonds d'infrastructure en règle les principes fondamentaux. Lors de l'introduction du fonds d'infrastructure, l'Assemblée fédérale a décidé d'attribuer à celui-ci un crédit d'ensemble de 20,8 milliards (indice 2005). Outre le premier apport de 2,6 milliards versé en 2008, un nouvel apport unique de 850 millions a été effectué en 2011. L'apport annuel est entièrement versé au financement spécial pour la circulation routière. A partir de 2015, celui-ci bénéficiera également des nouveaux apports issus des sanctions prises au titre de la réduction des émissions de CO_2 des voitures de tourisme.

Achèvement du réseau des routes nationales

Durant la période concernée par la planification, des travaux pour un total de 1,48 milliard sont notamment prévus sur les tronçons suivants:

- A5, contournement de Bienne (Berne)
- A16, Transjurane (Berne et Jura)
- A9, contournement de Viège et de la forêt de Finges (Valais)
- A4, Axenstrasse (Schwyz, Uri)

Par rapport au plan financier précédent, les dépenses planifiées diminuent en raison de retards prévisibles pour divers projets et de l'achèvement de certains tronçons.

Elimination des goulets d'étranglement du réseau des routes nationales

Plusieurs tronçons du réseau des routes nationales sont surchargés et compromettent toujours plus le bon fonctionnement général du réseau. Par arrêté fédéral du 21 septembre 2010, un montant de 1,23 milliard a été débloqué dans le but de supprimer urgemment les goulets d'étranglement pour lesquels les travaux peuvent être entamés. Entre 2016 et 2018, des dépenses de 786 millions sont prévues principalement pour le contournement nord de Zurich (A1).

Contributions de la Confédération à l'infrastructure du trafic d'agglomération privé et public

La Confédération fournit une contribution financière au premier et au deuxième programme d'agglomération pour une part oscillant entre 30 et 40 %. Entre 2016 et 2018, un montant total de 940 millions sera utilisé pour des projets classés dans les catégories suivantes:

- trafic ferroviaire, notamment RER
- tramways/tramways en site propre
- mesures en faveur du trafic individuel motorisé (dessertes, contournements, etc.)
- valorisation des traversées de localités et amélioration de la sécurité de l'espace routier
- mobilité douce

De 2016 à 2018, les projets d'agglomération urgents seront, en outre, cofinancés par la Confédération à hauteur de 227 millions (part de la Confédération: 50 %; réglementations spécifiques aux FTP). Les dépenses prévues pour la période considérée concernent notamment:

- ligne diamétrale à Zurich (DML)
- raccordement ferroviaire Cornavin-Annemasse (CEVA)
- raccordement ferroviaire Mendrisio–Varese (FMV)
- désengorgement de la région d'Olten
- aménagements requis par le réseau TL 2008
- prolongement de la ligne de tramway vers Weil-am-Rhein
- doublement et abaissement de la voie du «Zentralbahn»

Contributions aux routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques

Les cantons bénéficiaires de cette indemnité forfaitaire sont les suivants: Uri, Schwyz, Obwald, Nidwald, Glaris, Fribourg, Soleure, Appenzell Rhodes-Intérieures, Appenzell Rhodes-Extérieures, Grisons, Valais, Neuchâtel, Jura.

Liquidités du fonds

Au cours des années 2016 à 2018, les dépenses et les recettes seront à peu près identiques. Les liquidités du fonds resteront donc stables à 1,1 milliard.